

CORNALINEmag

MAGAZINE SPECIALISE EN MINE & ENERGIE

N°001

DOSSIERS RDC AFRIQUE INTERNATIONAL

WASHINGTON 2025 :

LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE PAIX, DE SÉCURITÉ ET DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ENTRE LA RDC, LE RWANDA ET LES ÉTATS-UNIS

L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET DE LA PETITE MINE (EMAPM) EN RDC :

VALORISATION ÉCONOMIQUE, PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DES EXPLOITANTS ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

DOSSIER SPÉCIAL

RÉFORME DU RÉGIME GÉNÉRAL DES HYDROCARBURES EN RDC

CENTRAFRIQUE :

UN MÉGA-DEAL HISTORIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ MINIÈRE CANADIENNE CVMR

RCA - MINES SOUS TENSION :

ENJEUX, ACTEURS ET BATAILLE GÉOPOLITIQUE AUTOUR D'UN SOUS-SOL STRATÉGIQUE

MALI-BARRICK GOLD :

L'ACCORD DU 24 NOVEMBRE MET FIN À UN BRAS DE FER HISTORIQUE AUTOUR DE LOULO-GOUNKOTO

NIGÉRIA :

LA RAFFINERIE PÉTROLIÈRE DANGOTE, UN MODÈLE ET UNE SUCCESS STORY AFRICAÏNS

AFRIQUE 2025 :

QUAND LA GOUVERNANCE MINIÈRE DEVIENT UN TEST DE SOUVERAINETÉ

CONGO-BRAZZAVILLE :

RENTE PÉTROLIÈRE ET SOUS-DÉVELOPPEMENT - UN PARADOXE CONGOLAIS

Monsieur
Louis
Watum
KABAMBA

RDC : Sécurité minière, gouvernance et transformation structurelle - La feuille de route du nouveau patron des Mines

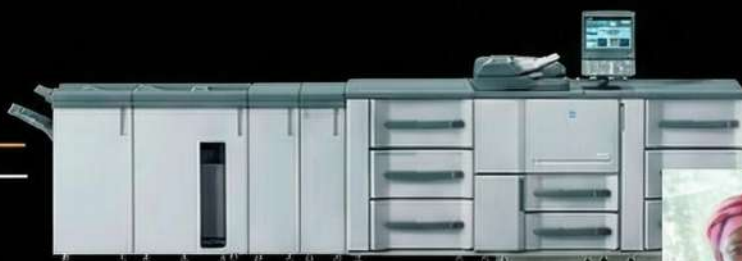




PRINTSTECH

PRINTING SERVICES AND TECHNOLOGIES

WE BRIND YOUR IDEAS TO LIFE



Nos services :

•Offset •Digitale •Sérigraphie •Impression Grand format •Impression tout type support

+236 7551 4444 +236 7254 5461

📍 Avenue de France, Sica 1, Bangui, République Centrafricaine



REDACTION



Jasbey-Kamil ZEBBIA WEMBULU

- Doctorant en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université des Sciences de l'Information et de la Communication (UNISIC) de Kinshasa
- Directeur de Publication



Cléophas KONZI MBENGUIA

- Politologue - Analyste certifié des politiques publiques
- Expert Certifié en juridique minière, Droit minier et hydrocarbures en Afrique
- Éditorialiste



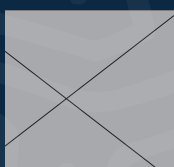
Me Annie BALAYI KAPAJIKA

- Experte Certifiée en Droit Minier et Hydrocarbures (Afrique)



Urbain BAMA

- Diplômé de la Faculté de Droit et de l'Unité de formation et de recherche en Sciences juridiques et politiques des Universités de Nantes (France) et de Ouagadougou (Burkina Faso).
- Expert certifié en Droit minier et Hydrocarbure en Afrique



LOUNGLOULAH GOMBE

- Conseil aux gouvernements et aux organisations publiques et privées
- CEO GIRA, Cabinet d'exécution Spécialiste des financements structurés, innovants et de minerais stratégiques

Edito

Renforcer la bonne gouvernance, lutter contre la corruption et les mauvaises pratiques et redorer l'image du secteur minier Congolais

Depuis plusieurs décennies, le secteur des ressources minières et énergétiques s'impose comme l'un des piliers du développement économique mondial. En Afrique, et plus particulièrement en République Démocratique du Congo, ce rôle est encore plus déterminant. Dépositaires de plus de 30 % des réserves mondiales en minerais critiques, la RDC et son sous-sol constituent aujourd'hui un enjeu géostratégique majeur dans une économie globalisée en quête de métaux indispensables à la transition énergétique.

Richesses naturelles convoitées, ces ressources attirent logiquement l'intérêt, parfois agressif, d'acteurs étatiques et non étatiques cherchant à contrôler les zones d'exploitation et les marchés internationaux. En RDC, ces convoitises se traduisent depuis trois décennies par des crises multiformes, particulièrement à l'Est du pays, où les groupes armés se disputent le contrôle territorial et minier avec des conséquences humanitaires, sécuritaires et économiques profondes.

Parallèlement, l'Afrique a engagé de nombreuses réformes visant à réaffirmer la souveraineté des États sur leurs ressources, à mieux capter et redistribuer la rente minière, à pacifier les relations entre entreprises et communautés locales, et à renforcer la transparence dans toute la chaîne de valeur. Aujourd'hui, la transparence n'est plus une option : elle est devenue un principe normatif inscrit au cœur des codes miniers de quatrième génération.

Les initiatives internationales – ITIE, directives de l'OCDE, Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains – ainsi que la Vision Minière Africaine, ont contribué à imposer des standards de gouvernance responsables. Elles exigent non seulement l'accès à l'information, mais surtout la diffusion d'une information fiable, vérifiable et accessible au public.

Dans ce contexte exigeant – aggravé par les tensions politico-sécuritaires à l'Est du pays – la RDC s'engage dans une reconfiguration stratégique majeure. Après la signature, à Washington, d'un accord bilatéral de paix avec le Rwanda, le gouvernement congolais négocie un partenariat stratégique « mines contre sécurité et infrastructures » avec les États-Unis, dans une logique comparable aux accords historiques liant les pays du Golfe aux États-Unis dans les années 1950. Cette dynamique crée de nouvelles responsabilités en matière de gouvernance, de transparence et de redevabilité.

dans les années 1950. Cette dynamique crée de nouvelles responsabilités en matière de gouvernance, de transparence et de redevabilité.

Pour relever ces défis, l'implication de toutes les parties prenantes – institutions publiques, entreprises minières, ONG, société civile, communautés locales – devient indispensable. L'information devient une arme de stabilisation, de régulation et de développement durable.

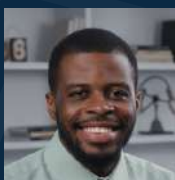
C'est dans cet esprit que naît Cornaline Magazine



Dr Gabriel Gaetan Guerezabanga Abdou
• Senior Arrangeur de financement- Spécialiste de
restructuration d'opérations- Enseignant- cher-
cheur es Marketing & Management Stratégique



Robinson Tchampegir
• Directeur de l'Institut Québécois
des Affaires Internationales
• HDR-Université de Nantes



Prince MALUBUNGI
• Licencié en communication visuelle Aca-
démie des Beaux Arts de Kinshasa (ABA)
• Spécialisée en design graphique
publicitaire et d'Institution

Pour relever ces défis, l'implication de toutes les parties prenantes – institutions publiques, entreprises minières, ONG, société civile, communautés locales – devient indispensable. L'information devient une arme de stabilisation, de régulation et de développement durable.

C'est dans cet esprit que naît Cornaline Magazine. Un média spécialisé conçu pour accompagner l'Afrique et la RDC dans la construction d'un secteur extractif plus transparent, plus durable et mieux gouverné.

Cornaline Magazine s'engage à :

- Assurer la visibilité des activités minières et pétrolières, de l'amont à l'aval : de l'octroi des titres au marché international.
- Diffuser une information fiable, stratégique et vérifiée, pour combattre rumeurs et désinformation.
- Analyser les politiques publiques et promouvoir la bonne gouvernance extractive.
- Offrir un espace d'expertise, de réflexion et de débat, au service des décideurs, chercheurs et professionnels du secteur.
- Promouvoir la transparence, la redevabilité et la durabilité dans toute la chaîne de valeur.
- Valoriser les droits humains, le droit communautaire, le contenu local et la RSE, piliers d'un développement inclusif.
- Documenter tous les enjeux liés au secteur minier et énergétique, en RDC, en Afrique et dans le monde. Cornaline Magazine ouvre ainsi un espace inédit d'analyse, de veille stratégique et de documentation, entièrement dédié à un secteur qui façonne l'avenir de la RDC et du continent africain.

**Bienvenue dans ce premier numéro.
Bienvenue dans une nouvelle vision
de l'information extractive.**



Par **Cléophas Konzi Mbenguia**

*Politologue – Analyste certifié des politiques publiques
Expert certifié en juridiction minière, droit minier et
hydrocarbures en Afrique*

SOMMAIRE

11

WASHINGTON 2025 : **LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE PAIX, DE SÉCURITÉ ET DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ENTRE LA RDC, LE RWANDA ET LES ÉTATS-UNIS**

19

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : **SÉCURITÉ MINIÈRE, GOUVERNANCE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE - LA FEUILLE DE ROUTE DU NOUVEAU PATRON DES MINES, LE MINISTRE LOUIS WATUM KABAMBA**

27

INSPECTION GÉNÉRALE DES MINES-RD CONGO : **LA NOMINATION DE RAFAËL KABENGÈLE, TRÈS PROCHE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, UN TOURNANT ATTENDU POUR L'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR MINIER CONGOLAIS ?**

30

L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET DE LA PETITE MINE (EMAPM) EN RDC : **VALORISATION ÉCONOMIQUE, PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DES EXPLOITANTS ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

32

LES INVESTISSEMENTS MINIERS AMÉRICAINS EN AFRIQUE : **LA RDC AU CŒUR DES NOUVELLES STRATÉGIES DE PUISSANCE**

43

DOSSIER SPÉCIAL
RÉFORME DU RÉGIME GÉNÉRAL DES HYDROCARBURES EN RDC

47

FINANCEMENT DES DÉTENTEURS CONGOLAIS DE PERMIS DE RECHERCHE MINIÈRE : **CONSTATS, COMPARAISONS AFRICAINES ET PISTES DE RÉFORME**

53

FINANCEMENT DES DÉTENTEURS CONGOLAIS DE PERMIS DE RECHERCHE MINIÈRE : **CONSTATS, COMPARAISONS AFRICAINES ET PISTES DE RÉFORME**

63

PERENCO RDC SOUS AUDIT : **ENTRE IMPÉRATIFS DE SOUVERAINETÉ PÉTROLIÈRE ET NÉCESSITÉ DE VÉRITÉ COMPTABLE**

68

EXÉCUTION DES CAHIERS DES CHARGES PAR LES ENTREPRISES MINIÈRES EN RDC : **LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL OU OUTIL DE COMMUNICATION ?**

72

PROVINCE DE LUALABA : **COMMENT LA RENTE MINIÈRE FAÇONNE ET FRAGILISE UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

79

CONTRAT DE COLLABORATION SINO-CONGOLAIS : **BILAN D'UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE ET PERSPECTIVES DE TRANSFORMATION**

83

LA MONTÉE EN PUISSANCE DU SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL DU CONGO(SGNC) : **UN PILIER DE SOUVERAINETÉ SUR LES DONNÉES GÉOLOGIQUES ET MINÉRALOGIQUES DE LA RDC**

88

RCA - MINES SOUS TENSION : **ENJEUX, ACTEURS ET BATAILLE GÉOPOLITIQUE AUTOUR D'UN SOUS-SOL STRATÉGIQUE**

95

CENTRAFRIQUE : **UN MÉGA-DEAL HISTORIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ MINIÈRE CANADIENNE CVMR**

90

RCA - MINES SOUS TENSION : **ENJEUX, ACTEURS ET BATAILLE GÉOPOLITIQUE AUTOUR D'UN SOUS-SOL STRATÉGIQUE**

97

CONGO-BRAZZAVILLE : **RENTE PÉTROLIÈRE ET SOUS-DÉVELOPPEMENT - UN PARADOXE CONGOLAIS**

99

AFRIQUE 2025 : **QUAND LA GOUVERNANCE MINIÈRE DEVIENT UN TEST DE SOUVERAINETÉ**

102

L'AFRIQUE : **UN SECTEUR MINIER FLUORESCENT À L'ANTIPODE DE LA MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE**

109

NIGÉRIA : **LA RAFFINERIE PÉTROLIÈRE DANGOTE, UN MODÈLE ET UNE SUCCESS STORY AFRICAINS**

119

MALI-BARRICK GOLD : **L'ACCORD DU 24 NOVEMBRE MET FIN À UN BRAS DE FER HISTORIQUE AUTOUR DE LOULO-GOUNKOTO**

129

L'ARECOMS ET LE COBALT CONGOLAIS : **DE LA SUSPENSION AUX QUOTAS, L'AFFIRMATION D'UNE SOUVERAINETÉ SUR LES MINÉRAIS CRITIQUES**



CORNALINE
CONSULTING SARL



+243 853 649 361



cornalinerdc@gmail.com
info@cornalineconsulting.com



www.cornalineconsulting.com

N°R.C.C.M: CD/KNG/RCCM/25-B-02087 / ID NAT: 01-H5300-N75364E / NUMERO D'IMPÔT: A2533883H

Assistance aux entreprises minières

Recherche et localisation
des gisements miniers.

Obtention & transfert
de droits miniers.

Rédaction des contrats
miniers et pétroliers.

Etude d'Impact
Environnemental

Consultation des communau-
tés locales pour le Consente-
ment Libre Informé Préalable
(CLIP).

Intégration RSE.

Bilan social.

Accomplissement des formalités
auprès de l'administration minière

Négociation, Médiation et Inter-
médiation dans la Résolution des
conflits communautaires

Analyse des renseignements
(entreprises multinationales)



CORNALINE
CONSULTING SARL

WASHINGTON 2025 :

LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE PAIX, DE SÉCURITÉ ET DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ENTRE LA RDC, LE RWANDA ET LES ÉTATS-UNIS



Le 4 décembre 2025 restera comme l'une de ces dates charnières où la diplomatie cesse d'être une succession de déclarations pour redevenir un outil structurant des rapports de pouvoir mondiaux. À Washington, les accords signés ce jour-là ont matérialisé une recomposition en cours depuis plusieurs années : l'effritement des blocs traditionnels, la montée en influence des puissances intermédiaires et l'entrée des matières premières stratégiques au cœur de l'agenda géopolitique global.

Dans un contexte où crises énergétiques, rivalités minières, tensions sécuritaires et compétition industrielle redessinent la carte du monde, Washington a choisi d'opérer un réalignement proactif, en scellant des partenariats qui dépassent les logiques classiques d'assistance ou d'influence. Les accords du 4 décembre consacrent plutôt une diplomatie de coproduction stratégique : partage de technologies, engagement sur la transparence, sécurisation des chaînes d'approvisionnement, participation accrue des pays partenaires à la gouvernance des projets.

Ce tournant n'est pas anodin. Il est le signe que la période où les puissances du Nord pouvaient espérer stabiliser leurs intérêts par des dispositifs unilatéraux touche à sa fin. La nouvelle ère impose une équation plus exigeante : faire preuve de crédibilité, co-investir, co-décider et co-bénéficier. Washington l'a compris, et en a fait la démonstration.

Pour les pays africains — au centre de plusieurs volets des accords — l'enjeu est majeur. Non seulement parce que l'Afrique détient une part déterminante des minerais critiques indispensables aux transitions énergétique et numérique, mais surtout parce que le continent revendique désormais son droit à être partenaire, non simple pourvoyeur. Les engagements annoncés à Washington s'inscrivent dans cette dynamique : montée en gamme industrielle, soutien aux capacités nationales, meilleure gouvernance contractuelle, mécanismes renforcés de traçabilité et de souveraineté sur les données géologiques.

Reste que cette vision ambitieuse devra s'éprouver au test de la mise en œuvre. Car la tentation des vieilles pratiques n'a pas disparu : asymétries de pouvoir, pressions sécuritaires, conditionnalités implicites ou lenteurs bureaucratiques menacent encore les nouvelles alliances. Les accords de Washington portent donc, en creux, une question fondamentale : seront-ils le point de départ d'un partenariat réellement rénové, ou simplement un épisode de plus dans la longue histoire des promesses internationales ?

L'année 2026 apportera un début de réponse. Mais une chose est sûre : en scellant ces accords, Washington reconnaît que l'avenir de l'économie mondiale se jouera dans les interconnexions, dans la confiance et dans la capacité collective à gérer des ressources qui n'appartiennent plus seulement aux États, mais à l'ensemble de l'humanité numérique et énergétique.

À nous — observateurs, analystes, décideurs — de suivre, scruter et rappeler les engagements pris. Car la crédibilité d'une nouvelle géopolitique mondiale se construit dans la continuité, pas dans l'instant.

Un tournant diplomatique majeur pour l'Afrique des Grands Lacs



Donald Trump

Cet accord est un "Miracle"



Antoine Félix TSHISEKEDI

Nous espérons que le Rwanda fera preuve du même sérieux lorsqu'il s'agira de respecter la lettre et l'esprit de cet accord!



Paul KAGAME

Si cet accord échoue, la responsabilité ne reviendra pas au Président Donald Trump, mais à nous-même

Le 4 décembre 2025 à Washington, un moment inédit s'est joué pour l'Afrique des Grands Lacs. Après des années de tensions, de cycles de guerre, d'accusations croisées et d'impasses diplomatiques, la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et les États-Unis ont signé une série d'accords structurants censés redéfinir les paramètres de la paix, de la sécurité et de l'intégration économique régionale.

Présenté comme un « Framework pour la stabilité durable », ce paquet d'accords combine :

- Un accord de paix RDC-Rwanda, axé sur le cessez-le-feu, la fin du soutien aux groupes armés et la relance d'un mécanisme de vérification crédible ;
- Un accord d'intégration économique régionale, soutenu par Washington pour encourager l'interdépendance et la création de corridors commerciaux sécurisés ;
- Un accord de partenariat économique USA-RDC, orienté vers les minerais stratégiques, l'industrie locale et la gouvernance ;

- Un mémorandum d'entente USA-RDC sur la sécurité, portant sur la réforme des FARDC, la lutte contre les groupes armés et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement critiques.

Un tournant historique, affirment certains diplomates. Une avancée fragile mais nécessaire, tempèrent d'autres voix.

Côté États-Unis

Voici l'analyse détaillée.

I. Un accord de paix ambitieux entre la RDC et le Rwanda

« Aujourd'hui, nous tournons une page dans l'histoire des Grands Lacs. La paix n'est plus une aspiration : elle devient un engagement contraignant. »

« Les États-Unis seront aux côtés de la RDC et du Rwanda pour garantir que ces engagements soient respectés, transparents et vérifiables. »

Côté RDC

« Le peuple congolais aspire à une paix réelle, pas à une paix de façade. Nous entrons dans cette nouvelle étape avec détermination et vigilance. »

« Le retrait du M23 et la cessation de tout soutien aux groupes armés sont indispensables et non négociables. »

« La RDC reste ouverte à la coopération régionale, mais dans le respect strict de sa souveraineté. »

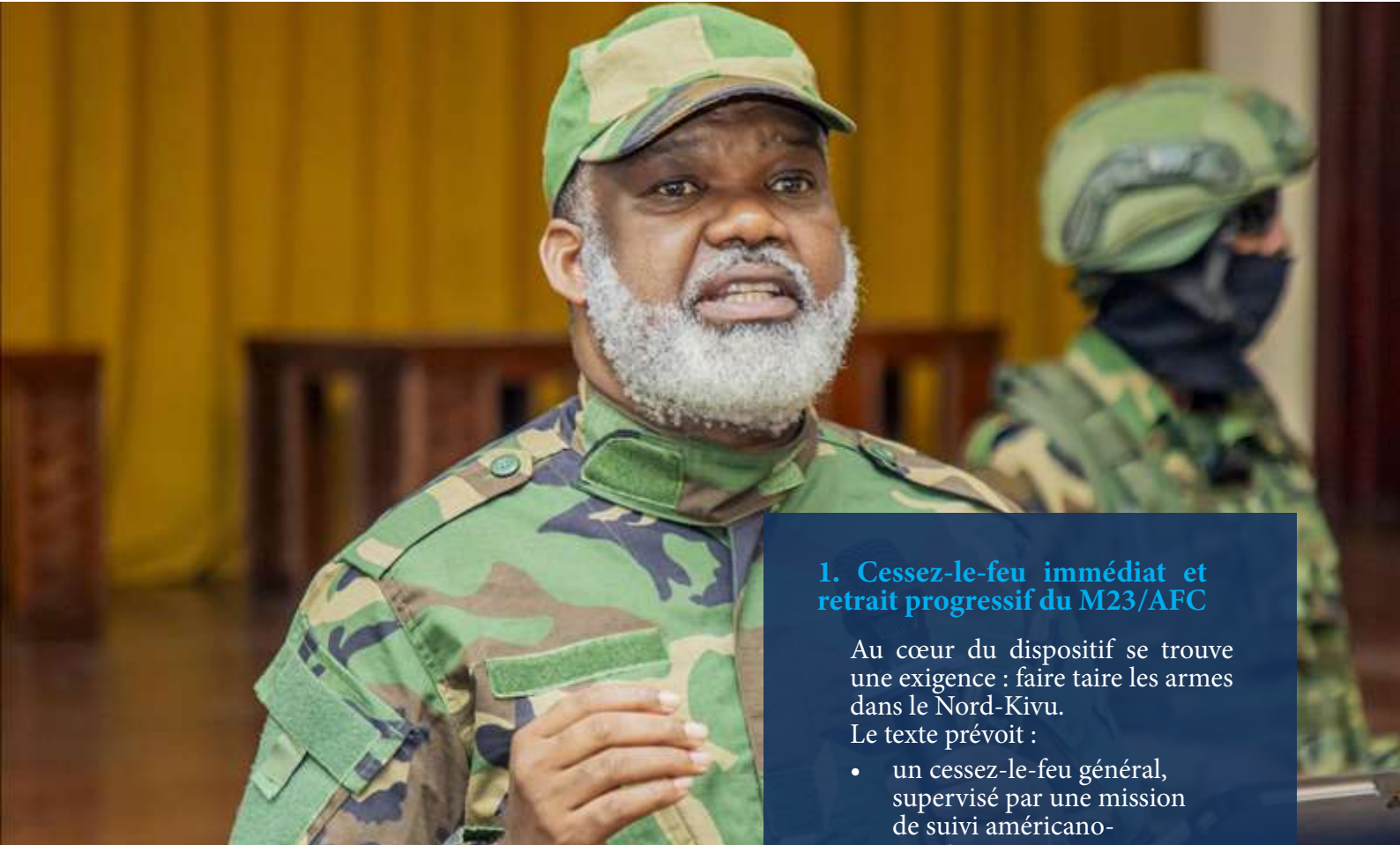
Côté Rwanda

« Le Rwanda est prêt à assumer pleinement son rôle dans la stabilisation de la région. La sécurité de tous dépend de notre coopération. »

« Nous travaillerons avec la RDC et nos partenaires américains pour neutraliser les menaces transfrontalières, en particulier les FDLR. »

« L'intégration économique n'est pas seulement un choix : c'est une nécessité pour nos populations. »





1. Cessez-le-feu immédiat et retrait progressif du M23/AFC

Au cœur du dispositif se trouve une exigence : faire taire les armes dans le Nord-Kivu.

Le texte prévoit :

- un cessez-le-feu général, supervisé par une mission de suivi américano-onusienne ;
- un retrait séquentiel du M23/AFC de plusieurs localités stratégiques (Bunagana, Rutshuru-centre, Tongo, Kishishe, Kiwandja) ;
- la création de zones tampons contrôlées par des unités de vérification indépendantes.

Les États-Unis se sont engagés à fournir des moyens technologiques de surveillance — drones, imagerie satellitaire — pour dissuader toute reprise des hostilités.

2. Fin du soutien aux groupes armés : un engagement bilatéral

L'accord exige de la RDC comme du Rwanda une cessation claire et vérifiable de tout appui direct ou indirect aux groupes armés présents sur le sol congolais.

Un Mécanisme de Vérification Renforcé (MVR) sera animé par :

- des officiers américains,
- des observateurs régionaux,
- des experts militaires de l'ONU.





2. Fin du soutien aux groupes armés : un engagement bilatéral

Un chapitre entier est consacré au démantèlement progressif des FDLR :

- identification et cantonnement,
- désarmement,
- relocalisation ou rapatriement volontaire sous encadrement international.

Les FDLR, longtemps prétexte aux incursions et aux tensions, sont désormais au cœur de l'exigence américaine d'assainir l'Est congolais

II. Accord d'intégration économique RDC-Rwanda : la géo-économie comme stabilisateur



L'administration américaine estime qu'aucune paix durable ne peut être obtenue sans un socle économique solide. D'où un accord parallèle visant à institutionnaliser l'intégration économique entre la RDC, le Rwanda et, plus largement, la sous-région.

1. Création de deux Zones Économiques Transfrontalières (ZET)

Elles seront situées à :

- Goma-Gisenyi,
- Bukavu-Ruzizi.

Ces ZET offriront :

- une fiscalité allégée,
- des procédures douanières harmonisées,
- un guichet unique piloté par la CEPGL modernisée,
- des infrastructures communes financées en partie par la DFC américaine.

2. Modernisation des corridors commerciaux

Washington soutiendra la réhabilitation des axes :

- Goma-Bunagana-Kampala (route stratégique vers l'Afrique de l'Est),
- Gisenyi-Goma (petit commerce, logistique urbaine),
- Bukavu-Kamanyola-Rwanda.

Objectif : réduire le coût logistique, dynamiser les PME régionales et formaliser les échanges transfrontaliers.

3. Transformation des minerais et certification régionale

- de réduire la contrebande minière,
- d'appliquer une certification stricte sous supervision américaine.
- d'augmenter la valeur ajoutée locale,

III. Accord USA-RDC : un partenariat économique stratégique pour les minerais critiques

Pour Washington, la RDC est au cœur de la sécurité économique américaine. Cet accord consolide un partenariat fondé sur :

- l'accès sécurisé aux minerais stratégiques,
- la transformation locale,
- la gouvernance et la transparence.



1. Un Fonds d'investissement USA-RDC (1,2 à 1,5 milliard USD)

Ce fonds soutiendra :

Les États-Unis veulent réduire la dépendance de la RDC aux financements chinois et diversifier leurs propres chaînes d'approvisionnement.

- les parcs industriels,
- les corridors ferroviaires,
- les réseaux électriques,
- les infrastructures minières,

2. Appui à la transformation locale du cobalt, du cuivre, du lithium

Il est prévu :

- l'intégration de la SGNC dans un programme avancé de cartographie géologique.
- la modernisation des capacités de Gécamines et de SAKIMA,
- un soutien technique aux usines de cathodes au Lualaba,
- des partenariats industriels avec des firmes américaines,

3. Gouvernance : un chapitre central

Les Américains imposent :

- un dispositif anti-corruption supervisé par le Trésor US
- un standard ESG adapté,
- la traçabilité numérique obligatoire des minerais stratégiques.

IV. Mémoire USA-RDC sur la sécurité : professionnaliser les FARDC



Ce volet est l'un des plus sensibles politiquement.

1. Réforme militaire profonde

Le Pentagone accompagnera :

- la création d'un Centre de formation antiterroriste au Nord-Kivu.
- la digitalisation des effectifs, la formation de brigades spécialisées,
- la restructuration de la chaîne de commandement.

2. Intensification de la lutte contre les groupes armés

Les priorités :

- renseignement ISR conjoint (drones, surveillance satellite),
- ciblage des ADF, CODECO et réseaux criminels miniers,
- appui aux opérations FARDC contre les groupes transnationaux.

3. Sécurisation des sites miniers critiques

Les mines de cobalt, cuivre et lithium seront dotées d'une nouvelle architecture de sécurité comprenant :

- unités spécialisées,
- protocoles anti-contrebande.
- surveillance en temps réel,

V. Les enjeux géopolitiques : un triangle de pouvoir Pour la RDC

- espère stabiliser l'Est après une décennie de conflit M23/ AFD ;
- obtient des investissements lourds et un appui militaire structurant ;
- renforce sa souveraineté minière grâce à la traçabilité.

Pour le Rwanda

- obtient des garanties contre les FDLR ;
- accède à des projets économiques transfrontaliers ;
- normalise ses relations bilatérales avec Kinshasa sous supervision américaine.

Pour les États-Unis

- sécurisent l'accès aux minerais critiques ;
- réduisent l'influence chinoise ;
- s'imposent comme arbitre géopolitique dans les Grands Lacs.

VI. Une paix durable est-elle possible ? Les défis à surmonter

- La discipline militaire sur le terrain : Le retrait du M23 sera un test immédiat.
- La bonne foi politique : La méfiance historique entre Kigali et Kinshasa reste profonde
- La capacité institutionnelle de la RDC : La mise en œuvre exige une administration forte, une coordination efficace et un suivi transparent.
- Le rôle des États-Unis : Ils devront passer de médiateurs à garants.

Sans suivi serré, le risque d'un retour à la confrontation demeure réel.

Washington 2025 : un pari sur la stabilité durable

Les accords signés le 4 décembre 2025 représentent la tentative la plus complète de refonder l'équation paix-sécurité-développement dans les Grands Lacs depuis plus de quinze ans.

Pour la première fois :

- la sécurité et l'économie sont traitées conjointement ;
- les trois acteurs clés — RDC, Rwanda, États-Unis — sont alignés sur un cadre commun ;
- les minerais stratégiques sont intégrés dans une vision géo-économique globale.

La réussite ou l'échec de ce « moment Washington » déterminera en grande partie l'avenir de la région.



Par **Cléophas Konzi Mbenguia**

*Politologue – Analyste certifié des politiques publiques
Expert certifié en juridiction minières, droit minier et
hydrocarbures en Afrique*



2e Édition du colloque Canada-Afrique de l'Institut Québécois des Affaires Internationales

28-29 Mai 2026

THÈME :

La problématique du transport et du commerce des minerais dans la relation Afrique-Canada : bilan, enjeux et perspectives.

INFOLINE

Dr. Robinson Tchamptegni, Directeur
Tel : 418-446-5071
Email : tchamptegnirobinson@iaiq.org

Me Sonia RUTON, Avocate-Représentante Afrique
Tel : (+250) 788 440 442 / + 120 788 09 823
E-mail : soniaruton@iaiq.org

SUJETS ABORDÉS :

- Commerce international des mines, pétrole et gaz en Afrique.
- Géopolitique et commerce des minerais et hydrocarbures en Afrique.
- Commerce informel et illégal de l'or en Afrique de l'Ouest.
- Transport terrestre des minerais en Afrique.
- Transport maritime des hydrocarbures.
- Infrastructures de transport des hydrocarbures en Afrique : oléoducs.
- Problématique du transport, stockage et distribution des hydrocarbures en Afrique.
- Transport d'électricité en Afrique.
- Transport des hydrocarbures et environnement en Afrique.
- Exploitation pétrolière offshore et environnement.
- Dommage écologique en contentieux environnemental africain et international.
- Impact du commerce des minerais et hydrocarbures sur les droits des peuples autochtones en Afrique.

PARTICIPANTS :

- Gouvernements africains
- Ministères : Mines, affaires étrangères, énergie, finances, environnement
- Avocats africains
- Sociétés civiles africaines et internationales
- Entreprises minières, pétrolières et gazières
- Universités africaines et canadiennes
- Chercheurs

PROGRAMME :

- Conférences
- Tables rondes ou débats,
- Ateliers, séminaires et simulations;
- Sorties sur le terrain et activités publiques de réseautage.
- Visites touristiques
- Repas et restaurants



Actualité



Louis Watum Kabamba,
Ministre des Mines de la RDC

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :

SÉCURITÉ MINIÈRE, GOUVERNANCE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE - LA FEUILLE DE ROUTE DU NOUVEAU PATRON DES MINES, LE MINISTRE LOUIS WATUM KABAMBA

Une stratégie de refondation profonde

La République démocratique du Congo, détentrice de ressources minérales stratégiques, se trouve au centre d'une recomposition mondiale autour des chaînes d'approvisionnement critiques. La feuille de route du nouveau Ministre des Mines s'inscrit dans un contexte de fortes tensions sécuritaires, de pressions géopolitiques concurrentes, de transformation énergétique accélérée et de besoin urgent d'une gouvernance minière modernisée. Le présent rapport développe de manière étendue les enjeux, objectifs, actions stratégiques et perspectives de cette nouvelle vision de transformation du secteur.

I. Contexte géopolitique mondial : les minerais critiques comme arme stratégique

La demande mondiale en cobalt, cuivre, lithium, nickel et terres rares est en forte croissance, tirée par les véhicules électriques, les technologies numériques et les capacités énergétiques renouvelables. Les États-Unis, l'Union européenne, la Chine et l'Inde restructurent leurs stratégies d'approvisionnement pour réduire leur dépendance à des chaînes

vulnérables. La RDC, qui concentre 70 % du cobalt mondial et des réserves considérables de cuivre, se positionne comme un pivot géo-industriel. Cependant, cette position expose le pays à des rivalités géopolitiques, des pressions contractuelles asymétriques et des risques de captation de valeur à faible retombée locale.

I.2. Les vulnérabilités structurelles internes

Malgré son potentiel, le secteur minier congolais demeure confronté à :

- un déficit énergétique chronique limité les capacités de transformation locale ;
- une gouvernance fragmentée entre administrations centrales, provinciales et régions spécialisées ;
- des zones minières marquées par la criminalité économique et la présence de groupes armés ;
- une forte dépendance à l'exportation de minerais bruts, qui empêche une industrialisation durable.

La feuille de route vise à transformer ces vulnérabilités en leviers de consolidation structurelle.

II. Sécurité minière : refonte des mécanismes de contrôle et de stabilisation

La sécurisation du secteur constitue la première priorité opérationnelle. Le Ministère met en œuvre une stratégie articulée autour de la cartographie dynamique des zones à risque, du déploiement de brigades minières spécialisées et d'un système de surveillance intégré des corridors logistiques. L'objectif est de réduire les pertes économiques,

d'améliorer la continuité opérationnelle et de protéger les acteurs vulnérables travaillant sur les sites artisanaux. Une task-force inter-agences Mines-Défense-Intérieur renforce les dispositifs de réponse rapide.

II.2. Prévenir les conflits entre industriels et artisanaux

Les intrusions sur les concessions industrielles sont souvent motivées par le manque d'accès légal aux zones d'exploitation. La nouvelle politique prévoit :

- une augmentation du nombre de ZEA aménagées ;
- une délimitation géospatiale précise grâce à la cartographie numérique ;
- un mécanisme de dialogue permanent entre opérateurs, communautés et coopératives ;
- un fonds d'appui à la relocalisation des activités artisanales.

Cette approche vise à réduire les tensions sociales et à limiter les accidents mortels. Pour endiguer progressivement les conflits entre les industriels et les artisanats, le Ministre des mines, après le drame du 16 novembre 2025 qui a coûté la vie une trentaine d'artisans, crée 64 nouvelles Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA) et promet d'en créer d'autres.

III. Gouvernance : modernisation institutionnelle et transparence intégrée

La gouvernance minière reste le cœur de la transformation. Le Ministère s'engage dans une rationalisation profonde des régies spécialisées (ARECOMS, SAEMAPE, CEEC, CTCPM, CAMI), une digitalisation complète des procédures et un renforcement des mécanismes de redevabilité. L'objectif est de restaurer la confiance des investisseurs, d'améliorer l'efficacité administrative et de renforcer la conformité contractuelle.

III.2. Réforme du Cadastre Minier : fin de la spéculation

La récupération des 594 titres irréguliers constitue un signal fort pour le marché. Le rapport détaille les critères utilisés pour l'audit des titres, les irrégularités relevées, les zones libérées ainsi que les mécanismes de réattribution transparente. Cette opération vise à libérer un portefeuille minier pour les investisseurs alignés avec les objectifs nationaux et à mettre fin à une spéculation qui affaiblissait la compétitivité du secteur.

III.3. Audit systématique des flux financiers

La récupération des 594 titres irréguliers constitue un signal fort pour le marché. Le rapport détaille les critères utilisés pour l'audit des titres, les irrégularités relevées, les zones libérées ainsi que les mécanismes de réattribution transparente. Cette opération vise à libérer un portefeuille minier pour les investisseurs alignés avec les objectifs nationaux et à mettre fin à une spéculation qui affaiblissait la compétitivité du secteur.

Ces réformes doivent permettre d'augmenter significativement les recettes publiques.

IV. Artisanat minier : d'un secteur informel à une économie productive

Plus de 2 à 3 millions de personnes dépendent directement ou indirectement de l'artisanat. On peut lire dans la vision du Ministre, les stratégies de professionnalisation, notamment la création de centres techniques artisanaux, la distribution d'équipements sécurisés, la mise en place d'un registre digital des coopératives, et l'introduction de normes obligatoires en matière de sécurité, d'environnement et de traçabilité.

Le problème de sécurité des exploitants artisanaux se pose avec acuité depuis le glissement de terrain qui a causé une trentaine de morts dans la province de Lualaba le 16 novembre dernier.

IV.2. Certification des minerais artisanaux

La RDC souhaite mettre fin à la stigmatisation du « cobalt artisanal ». Les nouvelles mesures incluent :

- un protocole de certification internationalement reconnu ;
- des chaînes de paiement numérique sécurisées ;
- des audits ESG périodiques ;
- des partenariats avec les fabricants mondiaux de batteries.

V. Transformation locale : industrialisation et montée en gamme

Les projets de zones économiques spéciales minières, les capacités métallurgiques existantes, les projets de précurseurs cathodiques, ainsi que les investissements nécessaires dans l'énergie, le transport et les infrastructures hydrométallurgiques ont pour objectif d'accroître la transformation locale afin de capter davantage de valeur ajoutée.

Le développement de hubs industriels au Lualaba et au Haut-Katanga constitue l'un des piliers de cette stratégie.

VI. Environnement, climat et réhabilitation : une industrie responsable

La transition vers une industrie minière durable passe par :

- la réhabilitation obligatoire des sites ;
- le contrôle renforcé des émissions ;
- la réduction de l'usage du charbon ;
- le développement de mini-réseaux hydroélectriques ;
- un cadre ESG obligatoire dans les contrats miniers.

Cette dimension environnementale modernise la position de la RDC dans les chaînes de valeur globales.

VII. Diplomatie minière : souveraineté et partenariats stratégiques

La RDC renforce ses alliances internationales autour des minerais critiques, tout en revalorisant sa participation dans les contrats stratégiques existants. Le rapport analyse les dynamiques de coopération avec la Chine, les États-Unis, l'Union européenne, l'Inde et les pays de la SADC. La diplomatie minière devient un levier économique central.

1) Chine — relations lourdes, intégration industrielle par la finance et l'EPC (Engineering, Procurement and Construction, c'est-à-dire « Ingénierie, Approvisionnement et Construction »).

Intérêts & instruments. La Chine reste l'acteur dominant en RDC : financements d'infrastructures, participation directe dans des joint-ventures minières (ex. Sicominex) et capacité d'ingénierie/EPC pour construire usines de traitement et beneficiation. Les banques et entreprises chinoises offrent des packages tout-en-un (prêt + travaux + approvisionnement), qui lient ressources et infrastructures.

Posture congolaise & risques. La relation est très pragmatique mais asymétrique : la Chine apporte capitaux et capacités techniques, mais les modalités de partage de la valeur (clauses de royalties, transferts de compétences, clauses industrielles) peuvent rester faibles. Les dépendances techniques et commerciales pèsent sur la souveraineté économique si la RDC ne corrige pas les termes contractuels.

Opportunités & leviers pour la RDC.

- Négocier clauses de contenu local stricte (transfert de compétence, emplois qualifiés, fournisseurs locaux).
- Exiger étapes de co-financement conditionnées à progrès mesurables en transformation locale.
- Utiliser la capacité chinoise d'EPC pour accélérer la construction d'unités de pré concentration mais sous gouvernance contractuelle renforcée (audits, milestones).

2) États-Unis — sécurisation des chaînes critiques et levier géopolitique croissant

Intérêts & instruments. Washington a intensifié ses engagements stratégiques pour sécuriser l'accès aux minerais critiques (batteries, défense) via partenariats bilatéraux, financements, investissements privés et projets d'infrastructures (ex. projets régionaux pour déboucher les corridors d'exportation). La diplomatie américaine combine sécurité et attractivité pour investissements occidentaux.

Posture congolaise & risques. Les États-Unis proposent une « alternative » à l'influence chinoise, souvent conditionnée à standards ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) et à sécurité politique. Le risque : commercialisation rapide d'accords sous pression géopolitique (accès aux gisements) sans garanties durables pour la transformation locale ; aussi, tensions possibles entre impératifs sécuritaires et droits des populations locales.

Opportunités & leviers pour la RDC.

- Capitaliser sur les financements US pour des projets de transformation (précurseurs, pré-raffinage) en exigeant co-investissement public local.
- Utiliser l'appui US pour renforcer traçabilité et conformité ESG (accès marchés européens/US).
- Conditionner les facilités sécuritaires à des plans de compensation sociale et d'inclusion locale.

La RDC a saisi ces opportunités et obtenu le soutien au plus haut sommet de l'administration américaine avec une implication directe dans les négociations et la conclusion à Washington le 4 décembre 2025 des accords de paix et d'intégration économique régional entre le Rwanda et la RDC d'une part, et un accord de partenariat stratégique bilatéral entre les USA et la RDC suivi d'un mémorandum sur la sécurité entre les deux pays.

3) Union européenne — standardisation ESG, due diligence et partenariat industriel

Intérêts & instruments. L'UE promeut partenariats pour des chaînes d'approvisionnement durables et la diversification des sources. Les instruments incluent partenariats stratégiques (2023), directives de due-diligence (Conflict Minerals, Battery Regulation, CSDDD) et financements pour renforcement institutionnel et soutien technologique. L'UE cherche à ancrer des standards ESG et de traçabilité.

Posture congolaise & risques. L'UE impose des exigences qui favorisent l'accès aux marchés mais augmentent le coût de conformité pour certains acteurs locaux et artisanaux. Si la RDC n'accompagne pas les producteurs (formalisation, certification), elle risque d'être écartée des chaînes européennes. Par ailleurs, les règles européennes peuvent être perçues comme des barrières non tarifaires si la mise en œuvre nationale est insuffisante.

Opportunités & leviers pour la RDC.

- Tirer parti des financements et de l'expertise pour bâtir centres de certification et infrastructures de traçabilité (CEEC–DGDA–Mines interconnectés).
- S'appuyer sur la SADC pour créer des hubs régionaux de transformation (DRC-Zambia battery precursor project).
- Négocier accords sur règles d'origine, facilitation du transit et harmonisation des normes pour chaînes régionales.
- Veiller à clauses sociales et environnementales dans projets d'infrastructure (compenser populations impactées et plan de relocalisation).

VIII. Perspectives 2030 : scénarios d'évolution

À l'horizon 2030, le secteur minier congolais pourrait évoluer selon trois trajectoires distinctes. Chacune dépend du degré de mise en œuvre des réformes engagées, de la stabilité institutionnelle, de la capacité d'investissement, de la discipline réglementaire et de l'environnement géopolitique international.

Les trois scénarios ci-dessous ne sont pas des prédictions, mais des modélisations stratégiques permettant de visualiser les conséquences des choix politiques et opérationnels actuels.

Dans ce scénario, la RDC parvient à mettre en œuvre la majorité des réformes prévues dans la feuille de route du Ministère. Les réformes institutionnelles et sécuritaires sont opérationnelles, la gouvernance minière gagne en cohérence, les infrastructures énergétiques s'améliorent et la transformation locale s'industrialise.

À l'horizon 2030, le secteur minier congolais pourrait évoluer selon trois trajectoires distinctes. Chacune dépend du degré de mise en œuvre des réformes engagées, de la stabilité institutionnelle, de la capacité d'investissement, de la discipline réglementaire et de l'environnement géopolitique international.

Scénario 1 – Transformation accélérée (2030)

Le meilleur scénario : industrialisation, souveraineté renforcée et croissance soutenable

1. Structure industrielle et transformation locale

- Entre 30 % et 40 % du cobalt et du cuivre produits localement sont transformés sur place (raffinage, précurseurs cathodiques, matériaux pour batteries).
- Développement d'unités semi-industrielles dans les ZES du Lualaba et du Haut Katanga.
- Contribution du secteur minier à un essor manufacturier (équipements miniers locaux, assemblage de composants de batteries, matériaux intermédiaires).

2. De nouvelles chaînes de valeur

- Le pays devient un acteur clé dans la chaîne mondiale des batteries.
- La RDC renforce son rôle dans les négociations internationales sur les minerais critiques.
- Plusieurs entreprises asiatiques, européennes et américaines investissent dans la transformation locale.

3. Gouvernance, fiscalité et transparence

- La digitalisation du cadastre minier et la récupération des titres irréguliers améliorent la qualité des opérations.
- La digitalisation du cadastre minier et la récupération des titres irréguliers améliorent la qualité des opérations.
- la valorisation des produits transformés. Les revenus miniers augmentent de 25 à 40 % grâce à :
 - Le système Mines–DGDA–DGI s'interconnecte et limite les pertes fiscales.
 - la conformité des opérateurs,
 - la réduction de la fraude,

4. Artisanat minier formalisé

- 60 à 70 % des coopératives sont certifiées, intégrées à des circuits légaux.
- Réduction majeure du travail des enfants et des accidents grâce à l'encadrement et aux ZEA modernisées.

5. Impact économique national

- Le PIB augmente durablement de 1,5 à 2 points supplémentaires par an.

- La RDC devient l'un des trois pôles industriels miniers les plus importants d'Afrique.

La RDC entre dans une phase de souveraineté minière élargie, combinant production, transformation, diplomatie stratégique et montée en gamme industrielle. La dépendance à l'exportation brute diminue fortement.

Scénario 2 – Transition maîtrisée (2030)

Scénario intermédiaire : progrès réels mais hétérogènes, modèle encore dépendant de l'exportation brute

Dans ce scénario, une partie des réformes est appliquée, mais de manière inégale selon les administrations et les provinces. Les avancées existent, mais manquent d'homogénéité et de continuité politique.

1. Transformation locale partielle

- Seuls 10 à 20 % du cobalt/cuivre sont transformés localement.
- Quelques projets industriels aboutissent, mais d'autres sont ralentis par :
 - manque d'énergie,
 - lenteur administrative,
 - instabilité réglementaire intermittente.

2. Gouvernance en amélioration mais insuffisante

- Les audits financiers sont réalisés, mais irrégulièrement.
- Le cadastre minier est plus propre, mais les litiges persistent.
- La corruption diminue mais n'est pas éradiquée dans les segments sensibles (artisanal, douanes, titres).

3. Artisanat en transition

- 30 à 40 % seulement des coopératives sont réellement formalisées.
- La certification progresse mais reste limitée à certaines zones pilotes (Kolwezi, Likasi).

4. Sécurité minière partiellement maîtrisée

- Les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga restent relativement stables.
- L'Est demeure perturbé par des groupes armés, ce qui continue à affecter l'or et le tantale.

5. Impact économique national

- Croissance réelle, mais inférieure au potentiel : entre 4 % et 6 % par an, tirée surtout par les volumes exportés plutôt que par la valeur ajoutée.
- Les recettes minières progressent mais restent sensibles aux fluctuations des prix mondiaux.

La RDC progresse, mais rate une partie de son potentiel d'industrialisation et reste dépendante des conditions internationales. Le pays devient un acteur plus stable mais pas encore un transformateur régional majeur.

Scénario 3 – Inertie structurelle (2030)

Le pire scénario : stagnation, perte de compétitivité et vulnérabilité accrue

Ce scénario survient si les réformes n'avancent pas ou si elles sont interrompues par des crises politiques, des tensions sociales, des conflits sécuritaires ou un manque de coordination des institutions.

1. Maintien du modèle extractif brut

- Moins de 5 % de la production est transformée localement.
- Les projets industriels étrangers se détournent du pays vers la Zambie, l'Indonésie ou l'Australie.

2. Détérioration de la gouvernance

- Titres irréguliers réapparaissent.
- Opacité des flux financiers et retour de la fraude à grande échelle.
- Dégradation du cadastre, litiges croissants entre opérateurs.

3. Artisanat non formalisé, tensions sociales accrues

- Absence de ZEA fonctionnelles, hausse des accidents artisanaux.
- Conflits constants entre communautés locales, entreprises et forces de sécurité.
- Multiplication des occupations illégales des concessions.

4. Sécurité minière fragile

- Persistances des groupes armés dans l'Est.
- Corridors logistiques instables, contrebande accrue vers les pays voisins.

5. Impact économique

- La part du secteur minier dans le PIB stagne ou baisse.
- Les recettes publiques diminuent faute de transparence et d'investissements.

- Le pays devient moins attractif que ses voisins (Zambie, Namibie, Botswana).

La RDC devient un géant minier affaibli, exportant essentiellement des minerais bruts à faible valeur ajoutée, perdant progressivement sa position stratégique malgré son potentiel géologique.

Comparatif transversal des trois scénarios (résumé stratégique)

Facteurs clés	Transformation accélérée	Transition maîtrisée	Inertie structurelle
Transformation locale	30-40 %	10-20 %	< 5 %
Gouvernance	Transparente, numérisée	Moyenne, hétérogène	Régressive
Artisanat	Formalisé, certifié	Partiel	Informel, risqué
Sécurité minière	Stabilisée	Modérée	Dégradée
Recettes publiques	Forte hausse	Hausse modérée	Baisse
Rôle international	Puissance minière industrielle	Exportateur amélioré	Exportateur brut vulnérable
Croissance 2030	+2 points additionnels	4-6 %	< 3 %

Le choix stratégique de la RDC

Le secteur minier congolais se situe à un moment charnière. Les choix stratégiques actuels détermineront si la RDC devient :

- un transformateur industriel majeur des minerais critiques (Scénario 1),
- un exportateur stabilisé mais encore dépendant de l'extérieur (Scénario 2),
- ou un acteur affaibli par son incapacité à capter la valeur ajoutée (Scénario 3).

Le choix stratégique de la RDC

1. la gouvernance et la transparence,
2. la capacité de transformation locale (ZES, énergie, industrie),
3. la sécurisation durable et l'intégration de l'artisanat.

La réussite dépendra des réformes administratives, du climat politique et de l'efficacité des partenariats stratégiques.



La réussite dépendra des réformes administratives, du climat politique et de l'efficacité des partenariats stratégiques.

Conclusion générale

La feuille de route du Ministre des Mines trace une vision robuste et multidimensionnelle. Le succès de cette transformation repose sur la sécurisation du secteur, la discipline réglementaire, l'inclusion de l'artisanat, l'industrialisation et la diplomatie minière proactive. La RDC possède les atouts pour devenir une puissance industrielle africaine incontournable dans les chaînes critiques mondiales.





INSPECTION GÉNÉRALE
DES MINES - RD CONGO :

LA NOMINATION DE RAFAËL KABENGELE, TRÈS PROCHE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, UN TOURNANT ATTENDU POUR L'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR MINIER CONGOLAIS ?

La nomination de Rafaël Kabengele à la tête de l'Inspection Générale des Mines (IGM-RDC) intervient dans un contexte de fortes attentes autour de la gouvernance minière en République démocratique du Congo. Longtemps considérée comme un organe stratégique mais structurellement affaibli, l'IGM est appelée à jouer un rôle central dans l'assainissement, la transparence et la crédibilisation du secteur minier national. Cette nomination marque-t-elle enfin le début de son opérationnalisation effective et la fin des pesanteurs institutionnelles ?

1. L'IGM-RDC : un organe clé, longtemps marginalisé

Créée pour assurer le contrôle technique, environnemental, sécuritaire et économique des activités minières, l'IGM-RDC dispose, sur le papier, de prérogatives déterminantes :

- inspection des exploitations industrielles et artisanales,
- contrôle du respect des obligations légales et contractuelles,
- vérification des normes de sécurité et environnementales,
- appui à la lutte contre la fraude et l'évasion de la rente minière.

Dans les faits, l'IGM a souffert de sous-financement chronique, d'un déficit d'indépendance opérationnelle, d'un manque d'équipements modernes et parfois d'une interférence politique limitant son efficacité. Cette faiblesse structurelle a contribué à la persistance de pratiques illicites, à l'insécurité sur les sites miniers — notamment artisanaux — et à la faible crédibilité des mécanismes de contrôle de l'État.

2. Une nomination à forte portée politique et symbolique

- La désignation de Rafaël Kabengele intervient dans une phase où les autorités affichent la volonté de renforcer les organes de contrôle (mines, hydrocarbures, finances publiques) afin de reprendre la maîtrise effective de la chaîne de valeur extractive.

Cette nomination peut être lue comme :

- un signal politique en faveur d'un contrôle plus rigoureux des opérateurs,
- une tentative de redynamisation d'un service longtemps relégué au second plan,

3. Les défis immédiats du nouveau Inspecteur Général

Pour transformer l'essai, plusieurs chantiers structurants s'imposent :

a) Rétablir l'autorité technique de l'IGM

Cela suppose des inspections régulières, documentées, suivies de sanctions effectives, y compris contre des opérateurs puissants. Sans capacité coercitive réelle, l'IGM restera symbolique.

b) Moderniser les outils de contrôle

Cartographie numérique des sites, traçabilité des minerais, bases de données interconnectées avec le Cadastre minier, la DGI et les douanes : la performance de l'IGM passe par la digitalisation.

c) S'attaquer à l'EMAPE et à la sécurité minière

Les drames récurrents dans l'exploitation artisanale mettent en lumière l'urgence d'un contrôle technique et sécuritaire renforcé, souvent absent sur le terrain. L'IGM doit redevenir visible dans les zones minières reculées.

d) Garantir l'indépendance et l'intégrité interne

La crédibilité de l'IGM repose sur la lutte contre la corruption interne, la professionnalisation des inspecteurs et la protection institutionnelle contre les pressions politiques ou économiques.

- un test de crédibilité pour la réforme de la gouvernance minière engagée depuis le Code minier révisé de 2018.

Cependant, l'impact réel dépendra moins du profil individuel que des moyens et de l'autonomie qui lui seront accordés.

4. Rupture réelle ou continuité aménagée ?

La question centrale demeure : cette nomination marque-t-elle une rupture ou une continuité sous un nouveau visage ?

Sans budget suffisant, sans protection politique claire et sans articulation avec les autres services de l'État, le risque est réel de voir se reproduire les mêmes blocages structurels.

À l'inverse, si le nouveau Inspecteur Général bénéficie :

- du plein exercice de son mandat,
- d'un soutien politique assumé,
- de ressources humaines et logistiques adéquates,

alors l'IGM-RDC peut devenir un véritable pilier de l'assainissement du secteur minier, condition indispensable pour attirer des investissements responsables, sécuriser les recettes publiques et restaurer la confiance.

Une opportunité à transformer en réforme structurelle

La nomination de Rafaël Kabengele, très proche du Président de la République à la tête de l'IGM-RDC constitue une opportunité politique et institutionnelle majeure. Elle ne sera toutefois jugée à l'aune ni des discours ni des intentions, mais des premières décisions concrètes, des inspections menées et des résultats visibles sur le terrain.

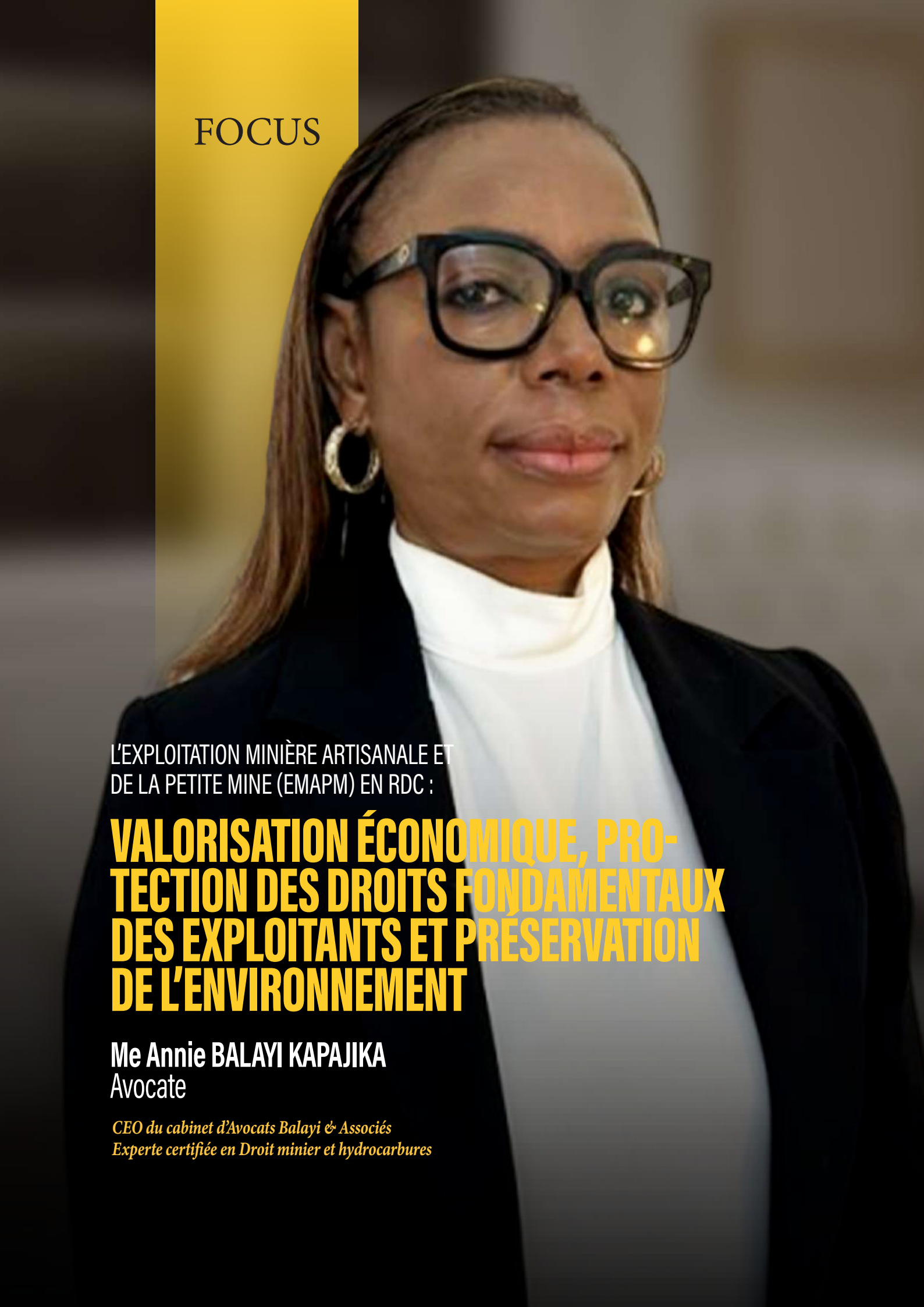
Plus qu'un changement d'homme, le secteur minier congolais attend désormais un changement de méthode : un contrôle effectif, indépendant et techniquement crédible. C'est à ce prix que l'IGM cessera d'être un organe théorique pour devenir un acteur central de la gouvernance minière en RDC.

Par **Cléophas Konzi Mbenguia**

*Politologue – Analyste certifié des politiques publiques
Expert certifié en juridiction minière, droit minier et hydrocarbures en Afrique*



Rafaël KABENGELE
Inspecteur Général des Mines

A portrait of Annie Balayi KapaJiKa, a woman with dark skin and long brown hair, wearing black-rimmed glasses and large gold hoop earrings. She is dressed in a white turtleneck under a black blazer. The background is a blurred indoor setting. A vertical yellow bar is on the left side of the image.

FOCUS

L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET
DE LA PETITE MINE (EMAPM) EN RDC :

VALORISATION ÉCONOMIQUE, PRO- TECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DES EXPLOITANTS ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Me Annie BALAYI KAPAJIKA
Avocate

*CEO du cabinet d'Avocats Balayi & Associés
Experte certifiée en Droit minier et hydrocarbures*



L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET DE LA PETITE MINE (EMAPM) EN RDC :

VALORISATION ÉCONOMIQUE, PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DES EXPLOITANTS ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

L'exploitation minière artisanale et de la petite mine (EMAPM) en RDC : valorisation économique, protection des droits fondamentaux des exploitants et préservation de l'environnement

L'exploitation minière artisanale et de la petite mine (EMAPM) occupe une place déterminante dans l'économie de la République Démocratique du Congo (RDC), pays dont le sous-sol recèle des ressources minérales stratégiques telles que le cobalt, le cuivre, l'or ou encore le diamant.

Près de trois millions de Congolais dépendent directement de cette activité pour leur subsistance, tandis que plusieurs millions d'autres en tirent des bénéfices indirects. Définie par le Code minier (loi n°007/2002 modifiée par la loi n°18/001 du 9 mars 2018), l'EMAPM se distingue de l'exploitation industrielle par son caractère rudimentaire, l'usage d'outils manuels et l'absence d'investissements lourds.

Cette forme d'exploitation, souvent informelle, soulève néanmoins des enjeux majeurs sur les plans économique, social et environnemental.

Bien qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et au dynamisme des économies locales, l'exploitation minière artisanale demeure associée à des défis persistants : insécurité juridique, conditions de travail précaires, atteintes à l'environnement, présence d'enfants dans les sites miniers et conflits liés à la gestion des ressources. Pour répondre à ces enjeux, le législateur congolais a mis en place un cadre juridique spécifique visant à encadrer et formaliser le secteur dans une perspective de développement durable.

La problématique centrale réside ainsi dans la capacité du droit congolais à concilier la valorisation économique de l'EMAPM avec la protection des droits fondamentaux des exploitants et la préservation de l'environnement. Dans quelle mesure le cadre juridique actuel parvient-il à

réguler efficacement l'exploitation minière artisanale et à promouvoir un développement durable et inclusif ?

I. Le régime juridique de l'exploitation artisanale et de la petite mine en RDC

A. Définition et statut des exploitants artisanaux et de petite mine

Le Code minier distingue clairement l'exploitation artisanale de la petite mine sur la base de critères techniques, organisationnels et économiques. L'exploitation artisanale se caractérise par l'extraction manuelle des substances minérales, réalisée par des personnes physiques de nationalité congolaise, à l'aide d'outils rudimentaires et dans des périmètres délimités spécifiquement (articles 1er et 109). Activité faiblement capitalistique, elle vise essentiellement la subsistance des exploitants et de leurs communautés.

La petite mine, quant à elle, représente une exploitation à plus petite échelle que l'exploitation industrielle, mais utilisant des moyens mécaniques simples et une organisation plus structurée. Elle peut être exercée par des personnes physiques ou morales, tout en demeurant limitée en termes de production et d'impact environnemental.

Le statut des exploitants artisanaux est strictement encadré : seule une personne physique congolaise peut obtenir une carte d'exploitant artisanal, document essentiel pour légaliser l'activité et bénéficier d'un encadrement technique. La loi encourage également la création de coopératives minières, qui facilitent la mutualisation des moyens, l'accès au financement et la structuration du secteur.

Les sites réservés à l'exploitation artisanale sont définis par arrêté ministériel afin de prévenir les conflits d'usage avec l'exploitation industrielle et de protéger certaines zones sensibles. Ce dispositif contribue à une gestion plus cohérente du territoire minier.

B. Les dispositifs d'encadrement et de formalisation

Plusieurs mécanismes juridiques visent à formaliser, structurer et contrôler l'exploitation artisanale :

1. La carte d'exploitant artisanal, nominative et renouvelable chaque année, constitue le document indispensable pour exercer légalement. Elle garantit que l'exploitation se fait dans un site agréé et ouvre droit à un accompagnement technique et social.
2. Les coopératives minières jouent un rôle déterminant dans la structuration du secteur. Elles facilitent l'accès aux équipements, la commercialisation, la formation et les bonnes pratiques, tout en constituant un relais privilégié entre les exploitants et l'administration.
3. La traçabilité des minerais repose sur des systèmes de certification conformes aux standards internationaux : Processus de Kimberley pour les diamants et normes ITIE pour les minerais stratégiques. Ces mécanismes visent à prévenir l'exportation de minerais provenant de zones de conflit ou d'activités illicites.

Le Code minier impose également des obligations environnementales, notamment la réhabilitation des sites après exploitation, même si leur mise en œuvre demeure insuffisante en pratique.

II. Défis et perspectives d'amélioration de l'exploitation artisanale et de la petite mine

A. Obstacles à la formalisation et à la sécurisation

Plusieurs défis majeurs persistent : informalité généralisée, absence de moyens de contrôle, corruption, travail des enfants, dégradation environnementale et gouvernance financière opaque.

Les conditions de travail dans l'EMAPM demeurent précaires et dangereuses. L'utilisation d'outils rudimentaires, le non-respect des normes de sécurité et l'absence de formation exposent les travailleurs à des risques élevés d'accidents et de maladies professionnelles.

La tragédie survenue le 16 novembre dernier dans la province du Lualaba, où un glissement de terrain a emporté plusieurs creuseurs artisanaux, illustre de manière dramatique ces vulnérabilités structurelles. Ce drame, provoqué par l'instabilité d'une galerie artisanale, met en lumière l'insuffisante sécurisation des sites, l'absence de soutènement adéquat et le manque de suivi technique. Il rappelle avec force l'urgence de renforcer les mécanismes de prévention, la formation à la sécurité et le contrôle géotechnique dans les zones d'exploitation artisanale.

B. Perspectives d'amélioration

Parmi les pistes d'amélioration figurent : le renforcement des capacités institutionnelles, l'appui technique aux exploitants via les coopératives, l'éradication du travail des enfants, la consolidation des systèmes de traçabilité et l'amélioration de la gouvernance locale des revenus miniers. L'ensemble de ces réformes permettra de transformer l'EMAPM en un véritable levier de développement durable en RDC.

Par Maître Annie BALAYI KAPAJIKA,
Avocate CEO du Cabinet d'Avocats Balayi &
Associés Experte certifiée en Droit minier et
hydrocarbures



LES INVESTISSEMENTS MINIERES AMÉRICAINS EN AFRIQUE :

LA RDC AU CŒUR DES NOUVELLES STRATÉGIES DE PUISSANCE

Quand le sous-sol devient un instrument de puissance mondiale

Au moment où les technologies critiques redéfinissent les fondements économiques, militaires et industriels du XXI^e siècle, les matières premières, jadis simples vecteurs de croissance, deviennent des armes stratégiques. Parmi elles, les minéraux dits critiques — cobalt, lithium, cuivre, nickel, terres rares sont désormais les véritables pierres angulaires de la mondialisation technologique.

Et cette opportunité a pris un tournant décisif en 2025, lorsque Washington a orchestré la Déclaration de Washington, un accord trilatéral avec la RDC et le Rwanda, présenté comme un instrument de pacification régionale mais perçu, à l'analyse, comme un pivot de la stratégie américaine d'accès aux minerais critiques.

Or, dans cet échiquier complexe où se dessinent les rapports de force contemporains, un pays occupe une position singulière : la République Démocratique du Congo (RDC). Avec son sous-sol parmi les plus riches au monde, la RDC est devenue l'une des clés de voûte des transitions énergétiques, de l'essor du numérique et de la montée en puissance des industries militaires du futur.

Les États-Unis l'ont compris. La Chine l'avait compris bien avant. Les Européens, eux, tentent de rattraper leur retard.

Et cette opportunité a pris un tournant décisif en 2025, lorsque Washington a orchestré la Déclaration de Washington, un accord trilatéral avec la RDC et le Rwanda, présenté comme un instrument de pacification régionale mais perçu, à l'analyse, comme un pivot de la stratégie américaine d'accès aux minerais critiques.



Le résultat ? Une compétition stratégique inédite, qui transforme la RDC en champ de bataille diplomatique et économique. Un espace où se croisent idéologies, ambitions commerciales, enjeux sécuritaires et calculs géostratégiques. Le pays, longtemps considéré comme victime de la "malédiction des ressources", dispose aujourd'hui d'une opportunité rare : celle de redevenir un acteur incontournable de l'ordre mondial.

Et cette opportunité a pris un tournant décisif en 2025, lorsque Washington a orchestré la Déclaration de Washington, un accord trilatéral avec la RDC et le Rwanda, présenté comme un instrument de pacification régionale mais perçu, à l'analyse, comme un pivot de la stratégie américaine d'accès aux minerais critiques.

Et cette opportunité a pris un tournant décisif en 2025, lorsque Washington a orchestré la Déclaration de Washington, un accord trilatéral avec la RDC et le Rwanda, présenté comme un instrument de pacification régionale mais perçu, à l'analyse, comme un pivot de la stratégie américaine d'accès aux minerais critiques.

Ce dossier spécial interroge :

- Pourquoi la RDC occupe-t-elle une place centrale dans les stratégies américaines ?
- Comment l'administration américaine entend-elle contrer la domination chinoise ?
- Quel rôle joue le Président Félix TSHISEKEDI dans ce basculement ?
- Et surtout : la RDC peut-elle transformer cette rivalité entre superpuissances en levier de puissance souveraine ?

I. RICHESSES STRATÉGIQUES : LA RDC, UN CŒUR MINÉRAL QUI FAIT BATTRE LA TECHNOLOGIE MONDIALE



1.1 Une carte minérale unique au monde

- 70 % du cobalt mondial, indispensable aux batteries aux technologies militaires ;
- d'immenses réserves de cuivre, crucial pour les infrastructures électriques et numériques ;
- d'immenses réserves de cuivre, crucial pour les infrastructures électriques et numériques ;
- des gisements prometteurs de lithium ;
- du coltan, vital pour l'électronique et l'aérospatial ;
- du germanium et du tungstène, cruciaux pour les technologies avancées ;

La RDC n'est pas seulement riche. Elle est exceptionnelle. Son sous-sol rassemble une diversité et une concentration minérale sans équivalent :

- de l'or, du diamant, du palladium, du rhodium, métaux précieux et catalytiques essentiels...

La RDC possède l'un des plus grands potentiels de diversification minérale au monde. Peu de régions peuvent prétendre à une telle densité de ressources critiques sur un même territoire.

1.2 La demande mondiale explose : batteries, défense, IA, énergies propres

L'économie mondiale vit une mutation inédite. Les objets connectés, les véhicules électriques, l'intelligence artificielle, la transition énergétique, l'industrie 4.0 : tous ces secteurs dépendent directement des minéraux produits en RDC.

Quelques constats :

- Une batterie de véhicule haut de gamme peut contenir entre 14 et 30 kg de cobalt selon la chimie utilisée.
- Les systèmes d'armes modernes et les infrastructures critiques incorporent un grand nombre de métaux stratégiques dont l'approvisionnement est majoritairement extra territorial.
- La transition énergétique mondiale nécessitera plusieurs fois les volumes actuels de certains métaux critiques d'ici 2035.

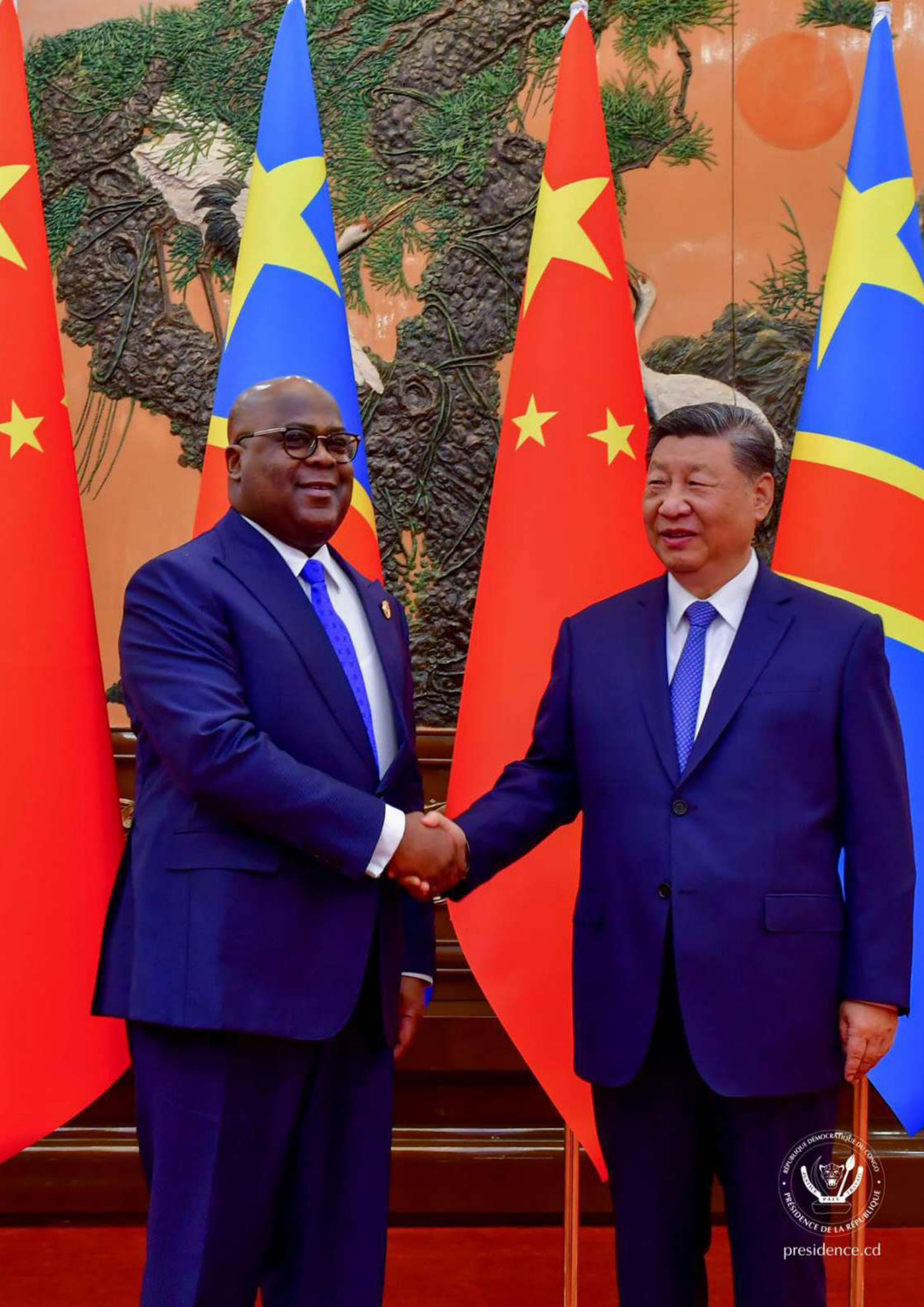
La RDC n'est pas simplement un fournisseur : elle est un maillon vital des chaînes d'approvisionnement mondiales.

1.3 Une forte concentration et un risque géopolitique majeur

La Chine contrôle une part très significative du raffinage mondial du cobalt et du lithium. Beaucoup de ces minerais congolais transitent par des entreprises et des installations chinoises, créant une chaîne intégrée d'extraction, de raffinage et de production. Pour Washington, cette dépendance est stratégique et potentiellement dangereuse.

Le Pentagone considère le cobalt et d'autres métaux stratégiques comme des enjeux de sécurité nationale, capables de rendre vulnérables des pans entiers de l'économie et de la défense américaines en cas de rupture d'approvisionnement.

L'objectif américain est clair : diversifier les sources d'approvisionnement et entraver la capacité de la Chine à contrôler entièrement des chaînes critiques.



presidence.cd

II. L'OFFENSIVE AMÉRICAINE : DERRIÈRE LA PAIX, LA GÉOPOLITIQUE DES RESSOURCES

2.1 La Déclaration de Washington(2025): un accord sécuritaire qui cache un pacte minier

Le 25 avril 2025, Washington orchestre la signature d'un accord trilatéral entre la RDC et le Rwanda. Officiellement, cet accord vise à stabiliser la région des Grands Lacs et à établir des mécanismes de coopération pour mettre fin aux violences et faciliter la pacification.

Mais en creux, la Déclaration de Washington sert un objectif à la fois géopolitique et géostratégique plus large : sécuriser l'accès américain aux minerais critiques congolais.

Les éléments évoqués dans les discussions et les propositions d'acteurs influents tels que l'Africa Business Council incluent :

- un accès privilégié pour des entreprises américaines aux sites miniers stratégiques ;
- la constitution et la gestion d'un stock stratégique de minerais pouvant alimenter des industries critiques ;
- la sécurisation de corridors d'exportation et d'accès portuaires ;
- un soutien en formation et en équipement aux forces de sécurité congolaises en échange d'un accès prioritaire aux ressources.

Cette logique — sécurité contre ressources — n'est pas nouvelle en politique internationale, mais elle prend aujourd'hui une ampleur inédite en Afrique centrale.

2.2 L'ombre de la Chine : Washington veut freiner l'hégémonie minérale de Pékin

Depuis le début des années 2000, la Chine a tissé une présence dense et continue en RDC : investissements massifs, partenariats publics-privés, prise de participations, infrastructures, prêts conditionnés, construction d'usines de raffinage et intégration verticale avec ses industries. Les entreprises chinoises sont présentes à toutes les étapes : extraction, transformation, transport et raffinage.

Pour Washington, laisser Pékin consolider son contrôle, reviendrait à accepter une dépendance stratégique dont les conséquences dépassent le simple cadre économique. L'objectif américain est clair : diversifier les sources d'approvisionnement et entraver la capacité de la Chine à contrôler entièrement des chaînes critiques.



2.3 Le retour de Donald TRUMP : un réalisme transactionnel

Le 25 avril 2025, Washington orchestre la signature d'un accord trilatéral entre la RDC et le Rwanda. Officiellement, cet accord vise à stabiliser la région des Grands Lacs et à établir des mécanismes de coopération pour mettre fin aux violences et faciliter la pacification.

La doctrine de l'administration Trump — marquée par le slogan «America First» et une vision transactionnelle des relations internationales — trouve en Afrique, une application pragmatique. Les alliances se négocient, les engagements se calculent, et la sécurité devient un levier d'obtention de ressources.

Dans cette approche, la RDC est un partenaire stratégique : en sécurisant des contrats d'accès, Washington vise à protéger ses industries et à réduire des vulnérabilités critiques.



III. LA RDC ENTRE DEUX MONDES : COMMENT TSHISEKEDI TENTE DE RENÉGOCIER LA DONNE GÉOPOLITIQUE

3.1 Un pays longtemps coincé entre dépendances et conflits

Depuis son indépendance, la RDC a été le théâtre d'ingérences, de conflits régionaux et d'intérêts externes contradictoires. Les guerres du Congo, la présence de groupes armés dans l'Est, et la faiblesse structurelle des institutions ont fragilisé la capacité de l'État à contrôler l'exploitation de ses ressources.

L'exploitation minière a souvent été synonyme de pillage, d'exportation de matières premières sans transformation locale, et de bénéfices concentrés. Pour inverser cette dynamique, la RDC doit à la fois sécuriser son territoire et valoriser localement ses ressources.

L'exploitation minière a souvent été synonyme de pillage, d'exportation de matières premières sans transformation locale, et de bénéfices concentrés. Pour inverser cette dynamique, la RDC doit à la fois sécuriser son territoire et valoriser localement ses ressources.



3.2 TSHISEKEDI : stabiliser pour développer, développer pour stabiliser

Depuis sa prise de fonction en 2019, M. Félix TSHISEKEDI a cherché à imposer une vision basée sur la pacification et la transformation économique. Son programme inscrit la sécurisation et la modernisation du secteur minier au cœur des priorités nationales.

Le partenariat avec Washington représente pour Kinshasa une opportunité stratégique : diversifier ses partenaires, attirer des investissements ciblés, moderniser les capacités de sécurisation et de transformation, et renforcer sa position de négociation face à des acteurs comme la Chine.

3.3 Vers une diplomatie minière multi-partenariale

La stratégie congolaise consiste à ne pas se lier exclusivement à une seule puissance. Kinshasa vise à jouer la concurrence entre puissances pour obtenir de meilleures conditions : transfert de technologies, montée en valeur locale, augmentation des redevances, et renforcement des capacités institutionnelles.





IV. LA CHINE : L'AUTRE GÉANT QUI NE COMPTE PAS CÉDER LE TERRAIN

4.1 Vingt années d'ancrage profond

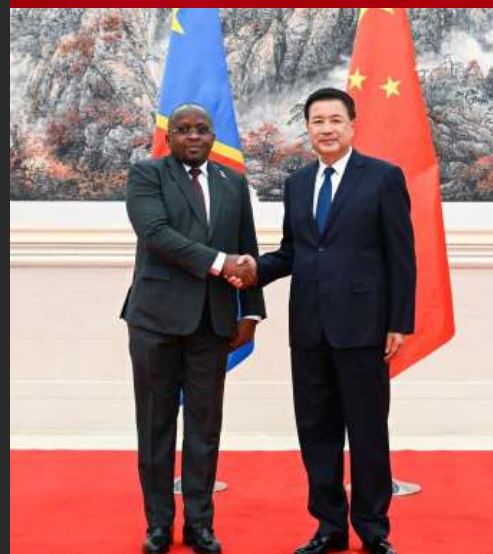
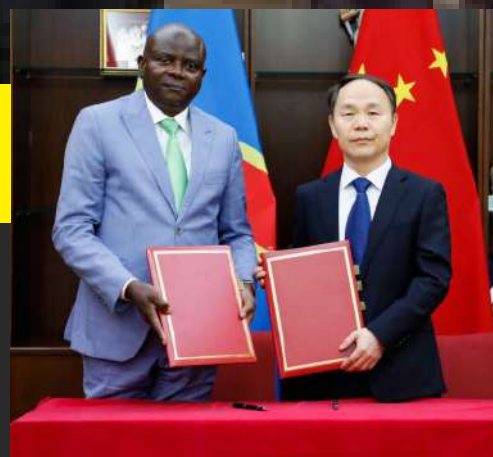
La présence chinoise en RDC est le fruit de deux décennies d'investissements constants. Pékin a offert des infrastructures, des financements, et a sécurisé des partenariats industriels majeurs. Les entreprises chinoises ont acquis une expertise dans l'exploitation et la logistique minière, souvent avec des contrats à long terme et des revenus prévisibles pour les partenaires politiques locaux.

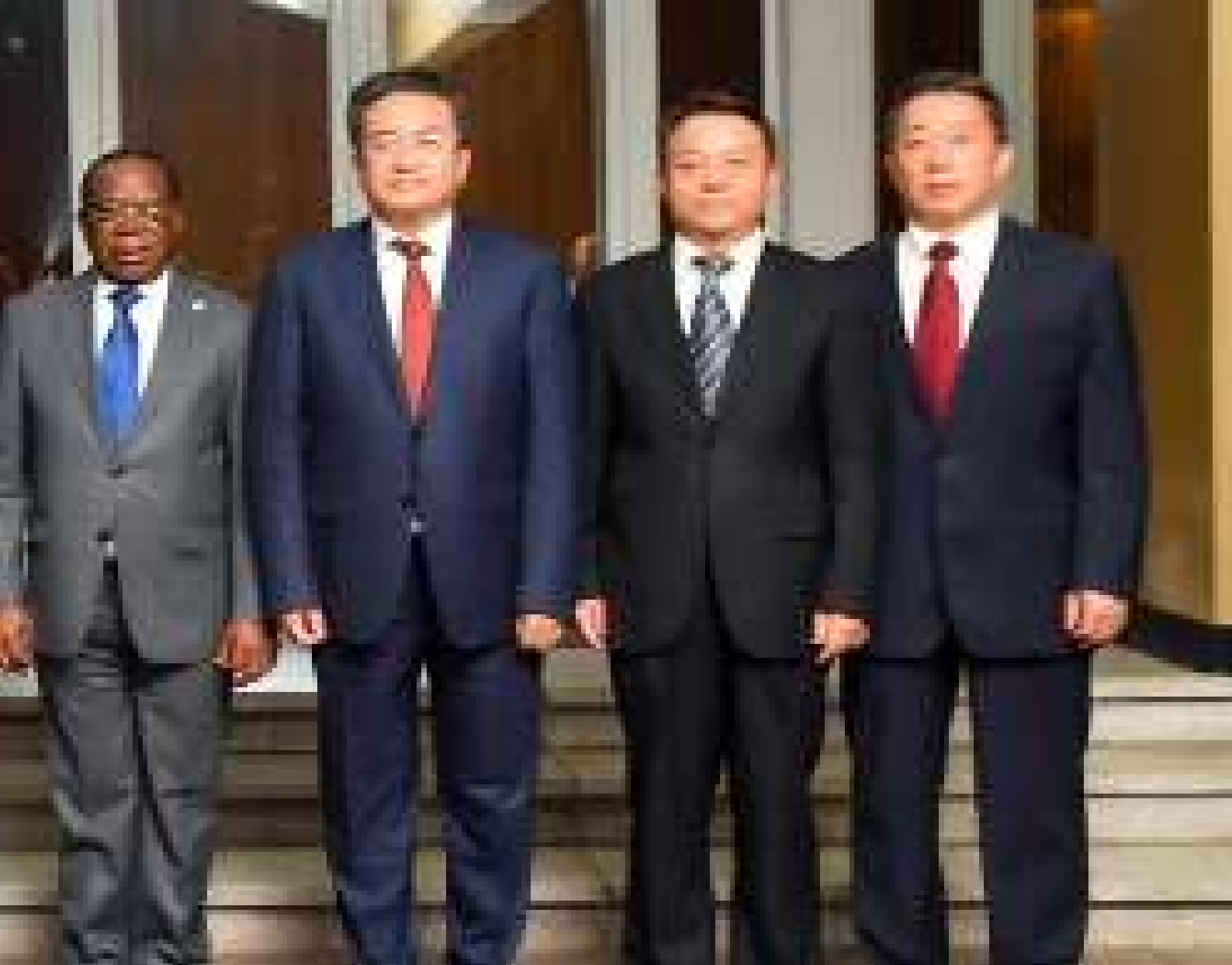
4.3 Réactions et contre-mesures : Pékin ne restera pas les bras croisés

Face au retour américain, Pékin est en train d'adapter ses stratégies : renforcement des accords bilatéraux, renégociation de contrats, soutien aux acteurs locaux, et tentatives d'augmenter sa présence dans les infrastructures critiques.

4.2 La chaîne intégrée chinoise : extraction, raffinage, industrie

La stratégie chinoise repose sur l'intégration verticale : contrôler non seulement l'extraction des minerais, mais aussi leur raffinage et leur transformation en composants utilisables. Cela confère à la Chine une position dominante dans les chaînes de valeur mondiales pour des technologies clefs.





V. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LA RDC : COMMENT TRANSFORMER LA CONCURRENCE EN PUISSANCE

5.1 Les risques : dépendance, militarisation, fragmentation

La compétition sino-américaine expose la RDC à plusieurs risques : – Une dépendance accrue envers le partenaire qui apporte le soutien sécuritaire le plus efficace ;

– La militarisation de la compétition pour le contrôle des ressources ;

– L'escalade des tensions régionales, notamment avec des États voisins concernés par des activités transfrontalières ;

– La fragmentation interne si la gouvernance minière ne s'améliore pas.

5.2 Les opportunités : industrialisation, souveraineté, valeur ajoutée locale

La fenêtre stratégique que traverse la RDC permet plusieurs gains potentiels si le pays parvient à articuler vision et gouvernance :

– Demander et obtenir des investissements pour le raffinage local et la transformation ;

– Exiger des clauses de transfert technologique et de montée en compétence des entreprises locales ;

– Utiliser la compétition entre grandes puissances pour obtenir meilleures infrastructures ;

– Développer une diplomatie régionale pour sécuriser corridors et ports.





5.3 Gouvernance et transparence : les clés d'une transformation réussie

Pour convertir ses ressources en puissance, la RDC doit renforcer :

- La transparence des contrats ;
- La gestion des revenus miniers ;
- Les institutions de régulation ;
- La lutte contre les exploitations illicites et la corruption ;
- Les capacités locales de transformation et de recherche géoscientifique.

VI. SCÉNARIOS PROSPECTIFS : QUEL AVENIR POUR LA RDC DANS CE JEU DE PUISSANCES ?

6.1 Scénario 1 — Réussite stratégique : la RDC industrialisée

Si Kinshasa parvient à sécuriser son territoire, à imposer des règles contractuelles favorables et à attirer des investissements ciblés pour le raffinage local, le pays pourrait devenir un hub de production de composants pour batteries et technologies propres, avec des retombées économiques majeures.

6.2 Scénario 2 — Fragmentation et dépendance

Si la gouvernance échoue, la RDC risque de tomber dans une nouvelle forme de dépendance sécuritaire, où le partenaire dominant impose ses conditions, et où l'exploitation minière se poursuit sans transformation locale significative.

6.3 Scénario 3 — Conflit régional accru

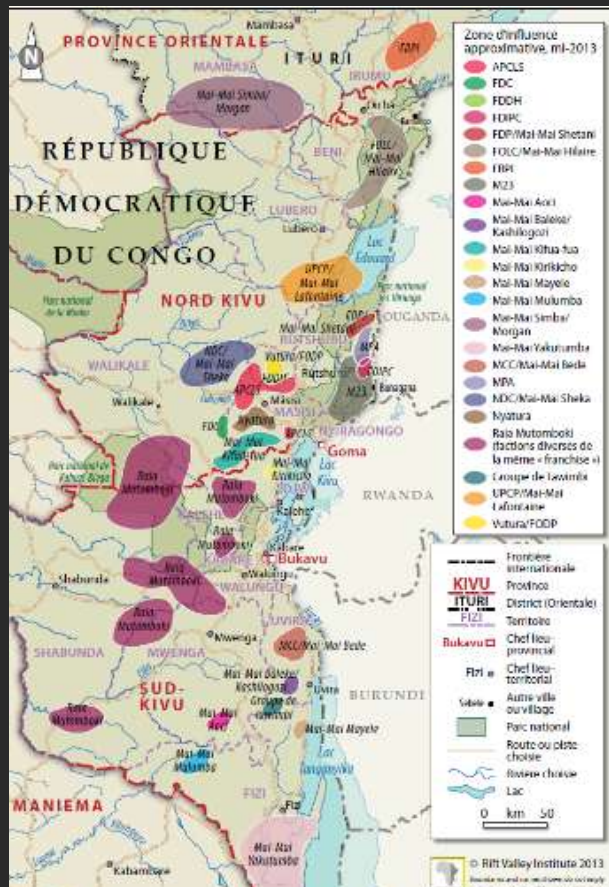
La compétition pourrait dégénérer en escalade régionale, alimentée par des milices locales et des ingérences externes, menaçant la stabilité et la possibilité même d'un développement coordonné.

CONCLUSION – LA RDC, PIVOT GÉOSTRATÉGIQUE DU XXI^{ÈME} SIÈCLE

La compétition sino-américaine en RDC reflète une transformation fondamentale : les ressources naturelles ne sont plus de simples marchandises ; elles sont des instruments de puissance stratégique. La Déclaration de Washington, loin d'être un simple accord de pacification, incarne cette logique : sécurité et géopolitique au service d'un accès maîtrisé aux minerais critiques.

La RDC, pour sa part, détient une opportunité inédite. Mais pour en tirer profit, le pays doit faire preuve d'une gouvernance rigoureuse, d'une diplomatie active et d'une vision industrielle ambitieuse. Si Kinshasa réussit, elle pourra remodeler son rôle sur la scène internationale et devenir un acteur clé dans la définition des chaînes de valeur du futur.

Dans le nouvel ordre mondial, la RDC n'est plus périphérique : elle est centrale. Elle est un enjeu politique, économique et stratégique. Elle est, potentiellement, une puissance émergente à partir de son sous-sol.



BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

[1] : ZIEGLER, Jean , La Victoire des vaincus. Oppression et résistance culturelle, Paris, Édition du Seuil,1988, p.34

[2] : STALON, Jean-Luc, « L'africanisation de la diplomatie de la paix », Revue internationale et stratégique, vol. 66, no. 2, 2007, pp. 47-58. Jean-Luc STALON dans son analyse sur les causes des conflits armés en Afrique, soutient que, « ces crises s'enracinent cumulativement ou alternativement dans les processus d'édification ou de consolidation des Etats-nations, dans les revendications en faveur de l'Etat de droit, dans les luttes internes pour le pouvoir politique, dans le processus de démocratisation, et dans la recherche d'un meilleur partage des richesses nationales ».

[3] : SINDJOUN, Luc, « L'Afrique dans la Science des Relations Internationales : Notes Introductives et Provisoires pour une Sociologie de la Connaissance Internationale », Revue Africaine de Sociologie, 3(2) 1999, pp.142-167

[4] : BAGAYOKO, Niagalé, « Comprendre la relation Etats-Unis/Afrique à l'ère de Donald Trump », Institut « Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques » (FME), 30 mai 2025, p.18

[5] : BALZACQ, Thierry, « Les Etudes de Sécurité » in T Balzacq et F. Ramel (Dir.), Traité des Relations Internationales, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p.685-715.

[6] : MACHIAVEL, Nicolas, (1469-1527), Histoire de Florence, traduction nouvelle par Frank Têtard, 1694. Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=mN425No69K4>

[7] : Machiavel, Nicolas, Le Prince,1532

[8] : Institut FMES, « Rivalités des grandes puissances : 2+1...+1 ? », 28 Octobre 2025.

[9] : BADIE, Bertrand, et VIDAL, Dominique (Dir.) La Cassure, l'état du monde 2013, Paris, Éd. La Découverte, 2012, p.6-8



Urbain BAMA

Diplômé de la Faculté de Droit et de l'Unité de formation et de recherche en Sciences juridiques et politiques des Universités de Nantes (France) et de Ouagadougou (Burkina Faso), juriste spécialiste en droit public, en droit minier et des hydrocarbures en Afrique, et Contrôleur des impôts. Je travaille depuis le 02 septembre 2024 à la Direction du Centre des Impôts OUAGA V, à Ouagadougou. Je suis aujourd'hui à la recherche de nouvelles opportunités.



ENERGIE DIGITALE SURE ET OPTIMALE



Construire l'avenir avec la nouvelle technologie

Je suis là !
KIM BOX
une logette intelligente
Je gère, je sécurise.

Désormais, vos maisons
et vos appareils sont
protégés.

PRIX
645\$

+243 849 378 536, 905 057 618

www.kimengineering.net

INNOVATION YA BANA MBOKA

Publicité

DOSSIER SPÉCIAL RÉFORME DU RÉGIME GÉNÉRAL DES HYDROCARBURES EN RDC

Analyse stratégique – Interview exclusive – Perspectives du secteur



Cérémonie de remise et reprise entre le Ministre sortant Aimé Molendo Sakombi et l'entrant Madame Acacias Bandobola aux hydrocarbures

ÉDITORIAL

La République Démocratique du Congo s'engage dans une réforme d'envergure de son régime général des hydrocarbures. Ce dossier spécial, rédigé dans un format magazine, offre une lecture approfondie, structurée et analytique de cette transformation majeure. À travers un entretien exclusif avec le ministre des Hydrocarbures, nous abordons les enjeux, innovations, défis institutionnels et perspectives d'avenir d'un secteur en pleine mutation. Cette réforme marque le début d'une nouvelle ère pour l'industrie pétrolière et gazière congolaise.

1. Contexte global et dynamique du marché énergétique

La réforme intervient dans un environnement international profondément marqué par la transition énergétique, la décarbonation progressive, la montée du gaz naturel comme énergie-pont, et l'évolution des standards de gouvernance extractive.

La RDC, riche en ressources pétrolières et gazières sous-exploitées, doit s'adapter à ces transformations mondiales tout en répondant à ses besoins internes de souveraineté énergétique.

ENCADRÉ – Les tendances mondiales ayant influencé la réforme

- Pression mondiale pour réduire le torchage et valoriser le gaz associé. - Réforme des fiscalités pétrolières en Afrique. - Compétition accrue entre juridictions extractives. - Exigence de transparence, traçabilité et bonne gouvernance. - Importance stratégique du gaz dans la transition énergétique

2. Vision stratégique du Gouvernement et motivations de la réforme

Selon le ministère des Hydrocarbures, la vision gouvernementale repose sur quatre piliers majeurs :

- renforcer la souveraineté énergétique ;
- moderniser et digitaliser le cadre institutionnel ;
- attirer des investissements de qualité ;
- garantir une gestion transparente et responsable des ressources.



“

Cette réforme marque un tournant historique pour notre secteur énergétique.

Aimé Molendo Sakombi

Ancien Ministre des Hydrocarbures

3. Une architecture juridique et institutionnelle entièrement repensée

La réforme introduit une structure juridique modernisée articulée autour de nouveaux régimes contractuels, d'un encadrement technique renforcé, d'obligations environnementales strictes, et d'une refonte du partage de production visant l'équité entre l'État et les investisseurs.

Pilier	Description	Objectif stratégique
Modernisation juridique	Nouvelle classification des contrats, contrôle accru des obligations	Aligner la RDC aux standards internationaux
Transparence	Publication systématique des paiements, audits indépendants	Renforcer la gouvernance et la confiance des investisseurs
Valorisation du gaz	Capture obligatoire, incitations pour traitement	Réduire le torchage et promouvoir l'énergie locale
Développement local	Contenu local renforcé, PDC obligatoires	Redistribuer équitablement les retombées économiques

4. Transition énergétique : le gaz comme pivot central

La valorisation du gaz associé et non-associé constitue l'innovation majeure de la réforme. Désormais, le torchage systématique est interdit, et les opérateurs sont tenus d'investir dans des unités de capture, traitement, réinjection ou production électrique à partir du gaz. Le gouvernement vise une réduction drastique du torchage d'ici 2030.

Encadré technique : Le pipeline gazier stratégique 2025-2035

Le plan directeur gazier prévoit : construction d'unités de traitement dans le Kongo Central ; - réseaux de distribution urbains pour ménages ; - mini-GNL pour zones industrielles ; - centrales thermiques hybrides gaz/solaire.

5. Impacts socio-économiques et développement territorial

La réforme crée un mécanisme amélioré de redistribution des revenus aux provinces productrices, avec des fonds locaux dédiés au développement d'infrastructures. Elle impose également aux entreprises pétrolières des plans de développement communautaire obligatoires (PDC) et renforce les exigences en contenu local.

6. Mise en œuvre, défis structurants et perspectives à long terme

Bien que prometteuse, la réforme doit surmonter plusieurs défis : insuffisance d'infrastructures, besoin de renforcement institutionnel, digitalisation progressive, financement des projets gaziers, et lutte contre les circuits parallèles d'importation. À long terme, la stratégie 2040 vise une autonomie énergétique partielle et une intégration régionale accrue.

La réforme du régime général des hydrocarbures en RDC marque une étape décisive dans la transformation du pays en un acteur énergétique moderne, transparent et industriellement

compétitif. Elle constitue un levier majeur pour la souveraineté énergétique, la croissance inclusive et la transition vers un modèle énergétique durable et diversifié.





AFRINVEST est une société spécialisée dans le développement des affaires à travers des opérations de participation, d'accompagnement et d'investissement des capitaux en Afrique.

Un partenaire de confiance pour vos travaux



+243 82 70 88 384

Appelez-nous



contact@afinvest.cd

Email

www.afinvest.cd

site



**756, Avenue Munua, Golf Faustin,
Lubumbashi - RDC**

Visitez-nous

DOSSIER SPÉCIAL – MINING REVIEW DRC GOUVERNANCE MINIÈRE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :

SÉCURITÉ, TRANSPARENCE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE

INTRODUCTION : 2025, une année charnière pour le secteur minier congolais

L'année 2025 s'impose d'ores et déjà comme un tournant majeur dans l'histoire récente du secteur minier de la République démocratique du Congo. À la faveur de la montée en puissance des minerais critiques – cobalt, cuivre, lithium – indispensables à la transition énergétique mondiale, le pays se trouve plus que jamais au centre des chaînes d'approvisionnement stratégiques internationales. Mais cette centralité géo-économique contraste brutalement avec la réalité sociale et sécuritaire du secteur. Le glissement de terrain survenu le 16 novembre 2025 dans la province du Lualaba, ayant causé la mort de plusieurs dizaines de creuseurs artisanaux, a agi comme un électrochoc national. Ce drame a mis en lumière la vulnérabilité persistante d'un secteur artisanal qui fait vivre près de trois millions de Congolais, souvent dans des conditions précaires et dangereuses.

Dans ce contexte, le présent dossier spécial analyse en profondeur la feuille de route portée par le Ministre des Mines, articulée autour de trois axes structurants : sécurisation des activités minières, assainissement de la gouvernance et transformation structurelle du secteur.

I. CADRE LÉGAL ET GOUVERNANCE

Un arsenal juridique robuste, mais une application encore incomplète. Le Code minier révisé de 2018 et son règlement d'application constituent l'un des cadres juridiques les plus ambitieux du continent africain. Il est régulièrement cité comme une référence en matière de captation de la rente minière, de responsabilité sociale et de protection de l'environnement. Toutefois, la distance entre la norme et sa mise en œuvre demeure significative. Faiblesse des capacités administratives, chevauchements institutionnels, lourdeurs procédurales et persistance de l'informalité limitent encore l'impact réel des réformes engagées.

Le Ministre plaide ainsi pour une administration minière modernisée, digitalisée et mieux coordonnée entre l'échelon central et les provinces.

1.1. Les acquis structurants du Code minier de 2018

- Redistribution plus équitable des revenus miniers ;
- Encadrement renforcé des minerais stratégiques ;
- Exigences environnementales accrues ;
- Obligation de cahiers des charges sociaux ;
- Sécurisation juridique accrue pour les investisseurs.

1.2. Les faiblesses persistantes de l'exécution

- Insuffisance d'équipements techniques et logistiques ;
- Manque de laboratoires d'analyses au niveau provincial ;
- Délais administratifs excessifs ;
- Coordination interinstitutionnelle insuffisante ;
- Poids massif de l'EMAPE, estimée à près de trois millions d'acteurs.

II. SÉCURITÉ MINIÈRE ET EMAPE

Le tournant du 16 novembre 2025 : de la tolérance du risque à l'obligation de protection

Le glissement de terrain survenu le 16 novembre 2025 dans la province du Lualaba a marqué une rupture profonde dans l'approche congolaise de la sécurité minière artisanale. En causant la mort de plusieurs dizaines de creuseurs, ce drame a brutalement révélé l'ampleur d'un risque longtemps connu, mais insuffisamment traité : celui d'une exploitation artisanale reposant sur des pratiques empiriques, dépourvues de fondements géotechniques et opérant en marge des dispositifs de contrôle de l'État.

Au-delà de l'émotion nationale qu'il a suscitée, cet événement a mis en lumière une réalité structurelle : l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle (EMAPE) constitue à la fois un pilier social majeur – près de trois millions de Congolais en dépendent directement – et l'un des angles morts les plus dangereux de la gouvernance minière en République démocratique du Congo.

Pour le Ministre des Mines, ce drame n'est ni un accident isolé ni une fatalité. Il constitue un signal d'alarme imposant une révision profonde des politiques publiques en matière de sécurité, de formalisation et d'encadrement technique de l'artisanat minier.

2.1. Une insécurité systémique, fruit de défaillances structurelles

Les enquêtes administratives et les constats de terrain convergent vers une même conclusion : l'insécurité dans l'EMAPE est moins le produit d'un manque de volonté que celui d'un empilement de défaillances structurelles anciennes.

D'abord, la nature géologique des sites artisanaux constitue un facteur aggravant majeur. De nombreux gisements sont exploités dans des zones instables, sans aucune étude préalable des sols, des pentes ou des nappes phréatiques. Les galeries sont creusées de manière anarchique, sans étayage adéquat, augmentant considérablement le risque d'effondrement. Ensuite, l'absence d'encadrement technique permanent prive les creuseurs de compétences essentielles en matière de sécurité minière. La majorité des exploitants artisanaux opèrent sans formation formelle, sans équipements de protection individuelle et sans connaissance des normes élémentaires de soutènement ou de ventilation.

À ces facteurs s'ajoute la pression économique et sociale. Dans un contexte de pauvreté persistante et de rareté des alternatives économiques, les creuseurs sont incités à prolonger l'exploitation de puits manifestement dangereux, au détriment de leur propre sécurité. Cette dynamique est souvent renforcée par la présence d'intermédiaires informels et d'acheteurs illégaux, qui encouragent la production à tout prix. Enfin, l'infiltration d'acteurs non autorisés, parfois liés à des réseaux de contrebande, affaiblit le contrôle des coopératives et complique l'action de l'État sur le terrain.

2.2. Le 16 novembre 2025 : un choc politique et institutionnel

Le drame du Lualaba a provoqué une réaction immédiate au sommet de l'État. Pour la première fois, la sécurité des exploitants artisanaux a été explicitement qualifiée de priorité nationale, au même titre que la lutte contre la fraude ou l'augmentation des recettes publiques.

« L'artisanat minier n'est pas un problème à éradiquer, mais un secteur à structurer. Nous ne pouvons plus accepter que des Congolais meurent dans des puits instables faute de règles et de contrôle. »

2.3. Les mesures d'urgence post-drame : restaurer l'autorité et prévenir les récidives

Dans les semaines ayant suivi la tragédie, un ensemble de mesures d'urgence a été déployé afin de reprendre le contrôle des zones artisanales les plus à risque. Les autorités ont procédé à la fermeture temporaire de plusieurs sites jugés dangereux, accompagnée d'opérations de sécurisation menées conjointement par les services des mines, la protection civile et les autorités locales. Parallèlement, des missions de cartographie géotechnique rapide ont été lancées afin d'identifier les zones exploitables et celles devant être définitivement interdites.

La réforme des coopératives artisanales s'est également accélérée. L'objectif est double : assainir leur gouvernance interne et en faire de véritables relais de formation, de discipline et de contrôle technique sur le terrain. Les coopératives non conformes ou fictives sont progressivement radiées.

Enfin, le gouvernement a engagé la création de zones d'exploitation artisanale contrôlées, dotées de règles strictes en matière de profondeur des puits, d'étayage, de rotation des équipes et de surveillance permanente.

2.4. Vers une professionnalisation durable de l'EMAPE

Au-delà des réponses immédiates, la stratégie ministérielle vise une transformation structurelle de l'EMAPE sur le moyen terme. Celle-ci repose sur plusieurs leviers complémentaires. La formation technique des creuseurs constitue un axe prioritaire. Des modules de base en sécurité minière, géologie simplifiée et gestion des risques sont en cours d'élaboration, en partenariat avec des institutions techniques nationales et des acteurs internationaux. La traçabilité et la formalisation économique de l'EMAPE participent également à l'amélioration de la sécurité.

En intégrant les exploitants artisanaux dans des circuits officiels, bancarisés et traçables, l'État entend réduire l'emprise des réseaux informels qui favorisent l'exploitation incontrôlée. Enfin, la sécurisation de l'EMAPE s'inscrit dans une vision plus large de coexistence pacifiée entre exploitation industrielle et artisanale, fondée sur une meilleure planification de l'espace minier et une réduction des conflits d'usage.

Un changement de paradigme irréversible

Le 16 novembre 2025 restera comme le moment où la question de la sécurité minière artisanale a cessé d'être périphérique pour devenir centrale dans la gouvernance du secteur. La réussite de cette transformation dépendra toutefois de la capacité de l'État à maintenir l'effort dans la durée, à mobiliser les ressources nécessaires et à associer pleinement les communautés concernées.

L'enjeu est considérable : il s'agit non seulement de sauver des vies, mais aussi de réconcilier exploitation minière, dignité humaine et souveraineté économique.



III. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Entre répression ciblée et prévention systémique : reconstruire la crédibilité de l'État minier

La lutte contre la corruption constitue l'un des chantiers les plus sensibles – et les plus structurants – de la réforme du secteur minier en République démocratique du Congo. Longtemps perçue comme un phénomène endémique, elle a profondément affecté la capacité de l'État à capter la rente minière, à garantir l'équité entre opérateurs et à préserver la confiance des citoyens comme des investisseurs. Conscient de cet enjeu stratégique, le gouvernement a engagé une approche renouvelée reposant sur un double levier complémentaire : une répression ciblée et visible des pratiques frauduleuses les plus graves, et une prévention systémique visant à réduire durablement les opportunités de corruption au sein de l'administration minière.

3.1. Une corruption multiforme au cœur de la chaîne de valeur minière

La corruption dans le secteur minier congolais ne se limite pas à des pratiques isolées. Elle s'inscrit dans une logique systémique, touchant l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'octroi des titres jusqu'à l'exportation des minerais. Parmi les pratiques les plus récurrentes figurent la sous-déclaration des volumes et des teneurs, la manipulation des données géologiques, la contrebande transfrontalière, ainsi que l'octroi irrégulier de titres miniers. À ces dérives s'ajoutent des formes de racket administratif et de perception de frais illégaux, qui pénalisent particulièrement les acteurs de l'EMAPE et entretiennent l'informalité.

■ Encadré – Corruption & gouvernance minière : chiffres clés et typologies

Le secteur minier représente près de 30 % des recettes budgétaires nationales et plus de 95 % des exportations. Selon des estimations issues d'audits publics et d'organisations spécialisées, les pertes annuelles liées à la fraude, à la sous-déclaration et à la contrebande se chiffrent en centaines de millions de dollars, réduisant significativement l'impact macroéconomique de la rente minière.

Principales typologies identifiées :

- Corruption administrative : frais illégaux lors de l'octroi, du renouvellement ou du transfert des titres miniers ;
- Corruption fiscale et douanière : sous-déclaration des volumes, manipulation des teneurs, collusion lors des contrôles à l'export ;
- Corruption contractuelle : clauses non publiées, renégociations opaques, suivi insuffisant des obligations sociales et environnementales ;
- Corruption liée à la contrebande : réseaux transfrontaliers facilitant la sortie illicite de minerais.
- Facteurs structurels aggravants : complexité des procédures, faible traçabilité des flux artisanaux, multiplicité des acteurs institutionnels et faiblesse des sanctions effectives sur le terrain.
- Lecture stratégique : la corruption apparaît moins comme un problème individuel que comme un dysfonctionnement systémique de la gouvernance, que la réforme administrative et la digitalisation entendent corriger.

3.2. La répression ciblée : restaurer l'autorité de l'État

Face à ces dérives, le gouvernement a renforcé les mécanismes de contrôle afin de réaffirmer l'autorité de l'État dans les zones minières. Les audits menés par l'Inspection Générale des Finances, le renforcement des brigades minières et les contrôles croisés entre administrations fiscales et douanières visent à réduire les écarts entre production réelle et production déclarée. Cette stratégie répressive assume une fonction dissuasive claire : les pratiques frauduleuses ne relèvent plus d'une tolérance implicite, mais d'un risque juridique et financier réel, tant pour les opérateurs privés que pour les agents publics impliqués.

3.3. La prévention systémique : tarir la corruption à la source

La modernisation du CAMI, l'interconnexion des régies financières et la publication systématique des contrats miniers renforcent la redevabilité publique et limitent les marges de négociation informelle. En parallèle, l'amélioration du suivi géologique et de la traçabilité des minerais réduit les possibilités de manipulation des volumes et des teneurs.

3.4. Regard comparatif : la RDC face aux autres pays miniers africains

La stratégie congolaise s'inscrit dans une dynamique régionale où plusieurs pays ont engagé des réformes de gouvernance à des degrés divers.

- Le Botswana demeure la référence continentale, grâce à une gouvernance centralisée, des procédures simples et une tolérance institutionnelle quasi nulle à la corruption.
- Le Ghana a engagé une formalisation progressive de l'exploitation artisanale, avec des résultats contrastés face à l'exploitation illégale persistante.
- La Zambie a renforcé la transparence fiscale, mais demeure confrontée à des tensions liées à l'instabilité perçue du cadre réglementaire.
- La Guinée progresse en matière de publication des contrats, mais peine encore à contrôler efficacement leur exécution.

Dans ce paysage régional, la RDC se distingue par un cadre légal particulièrement avancé, mais fait face à des défis singuliers liés à l'ampleur de l'EMAPE, à la taille du territoire et à la porosité des frontières. L'efficacité de la lutte anticorruption dépendra donc avant tout de la capacité de mise en œuvre au niveau provincial.

En combinant répression ciblée et prévention systémique, la lutte contre la corruption devient un levier central de la transformation du secteur minier congolais. Au-delà de l'augmentation des recettes publiques, elle conditionne la crédibilité de l'État, l'attractivité du climat des affaires et l'acceptabilité sociale de l'activité minière. La corruption n'est plus traitée comme une fatalité, mais comme un risque gouvernable, au cœur de la modernisation de la gouvernance minière en RDC.

IV. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le défi majeur de l'EMAPE : concilier survie économique, protection des écosystèmes et responsabilité publique

La question environnementale constitue aujourd'hui l'un des angles les plus critiques – et les plus complexes – de la gouvernance minière en République démocratique du Congo. Si les grandes exploitations industrielles sont, dans l'ensemble, soumises à des normes environnementales relativement strictes et à des mécanismes de contrôle formalisés, l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle (EMAPE) demeure le principal facteur de dégradation écologique dans les zones minières. Ce paradoxe est au cœur du débat : l'EMAPE est à la fois un amortisseur social indispensable, faisant vivre des millions de Congolais, et une source majeure de pressions environnementales non maîtrisées, souvent irréversibles. Le défi du développement durable consiste donc moins à opposer artisanat et environnement qu'à repenser les conditions de coexistence entre activité extractive, protection des écosystèmes et santé publique.

4.1. L'empreinte environnementale de l'EMAPE : une menace diffuse mais profonde

Contrairement aux exploitations industrielles, l'EMAPE opère dans un cadre largement informel, sans études d'impact environnemental préalables, ni plans de gestion ou de réhabilitation des sites. Cette situation engendre une série de dommages cumulés.

La pollution des cours d'eau constitue l'impact le plus visible. Le lavage des minerais dans les rivières, l'utilisation incontrôlée de produits chimiques et le rejet de boues chargées de métaux lourds affectent durablement les écosystèmes aquatiques, avec des conséquences directes sur l'approvisionnement en eau potable et la pêche locale.

La déforestation est un autre effet majeur. L'ouverture de sites artisanaux entraîne la destruction de vastes superficies forestières, souvent sans autorisation ni compensation environnementale. Cette dynamique contribue à l'érosion des sols, à la perte de biodiversité et à l'aggravation des phénomènes climatiques locaux.

S'y ajoute la question des résidus miniers non gérés. Les stériles et rejets issus de l'exploitation artisanale sont abandonnés à l'air libre, créant des zones contaminées qui mettent en danger les populations riveraines, en particulier les femmes et les enfants.

4.2. Environnement et EMAPE : un enjeu de santé publique et de cohésion sociale

Les impacts environnementaux de l'EMAPE dépassent largement le cadre écologique. Ils constituent un problème de santé publique et un facteur de tensions sociales croissantes.

La contamination des eaux et des sols expose les populations locales à des pathologies chroniques, tandis que la dégradation des terres agricoles réduit les moyens de subsistance alternatifs, renforçant la dépendance à l'activité minière. Ce cercle vicieux alimente l'extension anarchique de l'EMAPE et complique toute tentative de régulation.

Par ailleurs, l'absence de mécanismes de réparation environnementale nourrit un sentiment d'injustice parmi les communautés locales, qui supportent les externalités négatives sans bénéficier pleinement des retombées économiques de l'exploitation minière.

4.3. Les mesures d'urgence post-drame : restaurer l'autorité et prévenir les récidives

Le cadre réglementaire environnemental congolais impose aux entreprises industrielles des obligations relativement claires : études d'impact, audits périodiques, plans de réhabilitation et sanctions en cas de non-conformité. En revanche, ces exigences restent largement inopérantes dans le secteur artisanal, faute de moyens de contrôle, de formalisation et de structures adaptées.

Ce déséquilibre réglementaire crée une double distorsion. D'une part, il fragilise la crédibilité globale de la politique environnementale minière. D'autre part, il alimente un sentiment d'iniquité entre opérateurs industriels soumis à des coûts de conformité élevés et acteurs artisanaux opérant sans contraintes effectives.

4.4. Les réformes environnementales engagées : vers un encadrement progressif de l'EMAPE

Conscient de ces limites, le gouvernement a engagé une série de réformes visant à intégrer progressivement l'EMAPE dans une logique de développement durable.

Parmi les mesures clés figurent le renforcement des audits environnementaux, y compris dans certaines zones artisanales pilotes, et la digitalisation du suivi environnemental, destinée à améliorer la traçabilité des sites et des impacts. Les sanctions pour atteintes graves à l'environnement ont été durcies, avec la volonté affichée de passer d'une logique déclarative à une logique de contrôle effectif.

La réhabilitation obligatoire des sites constitue également un axe structurant. À terme, l'objectif est d'imposer des mécanismes simplifiés mais contraignants de remise en état des zones exploitées, en s'appuyant sur les coopératives artisanales comme relais opérationnels.

Intégrer progressivement l'EMAPE dans une logique de développement durable.

Parmi les mesures clés figurent le renforcement des audits environnementaux, y compris dans certaines

zones artisanales pilotes, et la digitalisation du suivi environnemental, destinée à améliorer la traçabilité des sites et des impacts. Les sanctions pour atteintes graves à l'environnement ont été durcies, avec la volonté affichée de passer d'une logique déclarative à une logique de contrôle effectif.

La réhabilitation obligatoire des sites constitue également un axe structurant. À terme, l'objectif est d'imposer des mécanismes simplifiés mais contraignants de remise en état des zones exploitées, en s'appuyant sur les coopératives artisanales comme relais opérationnels. S'appuyant sur les coopératives artisanales comme relais opérationnels.

4.5. Vers un modèle d'EMAPE durable : pragmatisme et progressivité

La transition vers une EMAPE durable ne peut être brutale. Elle suppose une approche pragmatique, fondée sur la progressivité des normes, la formation environnementale des exploitants et l'implication active des communautés locales. Des programmes pilotes de sensibilisation à la gestion des déchets, à la protection des cours d'eau et à la restauration des sols sont en cours d'élaboration, souvent avec l'appui de partenaires techniques et financiers. L'objectif est de transformer progressivement les pratiques, sans mettre en péril les moyens de subsistance des populations concernées.

Cette approche reconnaît une réalité centrale : le développement durable dans les zones minières artisanales est indissociable du développement humain. Sans alternatives économiques crédibles, sans accès à l'éducation et aux services de base, aucune politique environnementale ne peut produire d'effets durables.

Un défi environnemental au cœur de la réforme minière

Le défi environnemental posé par l'EMAPE constitue l'un des tests les plus exigeants de la réforme du secteur minier congolais. Il oblige l'État à dépasser une logique purement répressive pour construire un modèle d'encadrement équilibré, conciliant protection des écosystèmes, justice sociale et viabilité économique. La réussite de cette transition conditionnera non seulement la durabilité environnementale du secteur, mais aussi sa légitimité sociale et politique à long terme. En ce sens, l'EMAPE n'est pas un problème périphérique, mais l'un des cœurs battants de la transformation structurelle du secteur minier en RDC.

V. PERSPECTIVES 2025–2028

Trois priorités structurantes pour réussir la transformation du secteur minier

À l'horizon 2025–2028, le secteur minier de la République démocratique du Congo se trouve à la croisée des chemins. La demande mondiale en minerais critiques offre une opportunité historique d'accélérer la transformation économique du pays. Toutefois, cette opportunité ne pourra

se concrétiser durablement qu'au prix d'une modernisation profonde de la gouvernance, des outils administratifs et des pratiques opérationnelles.

Le Ministre des Mines identifie trois priorités structurantes, indissociables les unes des autres : la digitalisation intégrale, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, et la lutte systémique contre la contrebande. Ensemble, elles constituent l'ossature de la réforme à moyen terme.

En combinant répression ciblée et prévention systémique, la lutte contre la corruption devient un levier central de la transformation du secteur minier congolais. Au-delà de l'augmentation des recettes publiques, elle conditionne la crédibilité de l'État, l'attractivité du climat des affaires et l'acceptabilité sociale de l'activité minière. La corruption n'est plus traitée comme une fatalité, mais comme un risque gouvernable, au cœur de la modernisation de la gouvernance minière en RDC.

5.1. Digitalisation intégrale : socle de la transparence et de l'efficacité

La digitalisation totale de la chaîne de valeur minière constitue le pilier central de la transformation engagée. À l'horizon 2028, l'objectif est de disposer d'un écosystème numérique unifié, couvrant l'octroi des titres, la production, la fiscalité, l'exportation et le suivi environnemental.

La modernisation du CAMI doit permettre une gestion en temps réel des titres miniers, réduisant les conflits de droits, les délais administratifs et les marges de discrétion. L'interconnexion complète avec les régies financières – DGI, DGDA et DGRAD – vise à sécuriser les flux financiers et à améliorer la prévisibilité des recettes publiques. Dans le secteur artisanal, la digitalisation de la traçabilité permettra de mieux encadrer l'EMAPE, de réduire la fraude et d'intégrer progressivement les exploitants dans des circuits formels et bancarisés. Cette transition numérique constitue également un levier puissant de lutte contre la corruption, en réduisant les interactions physiques et en fiabilisant les données.

5.2. Renforcement des capacités : l'humain au cœur de la réforme

La modernisation du secteur minier ne peut reposer uniquement sur des outils technologiques. Elle exige un renforcement massif des capacités humaines et institutionnelles, tant au niveau central que provincial. Les services techniques du ministère, les administrations déconcentrées et les structures de contrôle souffrent encore d'un déficit de compétences spécialisées, notamment en géologie, en fiscalité minière, en environnement et en technologies numériques. Le plan 2025–2028 prévoit ainsi des programmes de formation continue, le recrutement ciblé de profils techniques et la valorisation des carrières administratives dans le secteur minier.

Le renforcement des capacités concerne également les acteurs non étatiques. La professionnalisation des coopératives artisanales, la formation des creuseurs en sécurité et en environnement, ainsi que l'accompagnement des communautés locales dans la gestion des retombées minières sont indispensables pour assurer l'appropriation sociale de la réforme.

5.3. Lutte systémique contre la contrebande : un enjeu de souveraineté économique

La contrebande demeure l'un des principaux freins à la captation de la rente minière par l'État congolais. Elle prive le Trésor public de ressources considérables et fragilise la crédibilité du pays sur les marchés internationaux. À l'horizon 2025–2028, la stratégie vise à passer d'une approche ponctuelle et réactive à une lutte systémique, articulée autour de trois leviers : la traçabilité numérique des minerais, le renforcement du contrôle aux frontières et la coopération régionale.

La digitalisation des flux, couplée à des mécanismes de certification et de suivi géologique, doit permettre d'identifier les écarts entre production réelle et exportations déclarées. En parallèle, le renforcement des capacités des services douaniers et la coordination avec les pays voisins constituent des conditions essentielles pour réduire les flux illicites transfrontaliers.

Au-delà de la dimension sécuritaire, la lutte contre la contrebande participe directement à la souveraineté économique de la RDC. Elle conditionne la capacité du pays à valoriser pleinement ses ressources et à financer son développement. Une feuille de route cohérente mais exigeante. Les perspectives 2025–2028 dessinent une trajectoire ambitieuse pour le secteur minier congolais. La réussite de cette transformation dépendra de la cohérence entre les réformes, de la continuité politique et de la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires.

Plus qu'un simple programme sectoriel, cette feuille de route constitue une réforme de l'État minier, visant à inscrire l'exploitation des ressources naturelles dans une logique de transparence, de responsabilité et de développement durable. À ce prix, la RDC pourra convertir son avantage géologique en véritable levier de prospérité partagée.

CONCLUSION :

Vers une filière minière plus sûre, transparente et humaine

L'année 2025 marque un point de bascule pour le secteur minier de la République démocratique du Congo. À la croisée des enjeux géopolitiques liés aux minerais critiques et des réalités sociales vécues dans les zones d'exploitation, le pays est confronté à une exigence claire : transformer en profondeur son modèle minier pour le rendre à la fois économiquement performant, socialement juste et institutionnellement crédible.

Le drame du 16 novembre 2025 au Lualaba a agi comme un révélateur brutal. Il a mis fin à une forme de tolérance implicite vis-à-vis des risques humains et environnementaux de l'exploitation artisanale.

Désormais, la sécurité des exploitants, la protection des communautés et la préservation des écosystèmes ne peuvent plus être traitées comme des variables secondaires de la politique minière. Elles s'imposent comme des impératifs de gouvernance.

Les développements de ce dossier montrent que la réforme engagée ne se limite pas à un ajustement réglementaire.

Elle traduit une volonté de refondation de l'État minier, articulée autour de plusieurs piliers complémentaires :

- sécurisation et la professionnalisation de l'EMAPE, afin de sauver des vies tout en préservant un pilier social majeur ;
- la lutte contre la corruption, désormais pensée comme un combat systémique combinant sanctions ciblées et transformation des procédures ;
- la digitalisation intégrale de la chaîne minière, conçue comme le socle de la transparence, de l'efficacité administrative et de la confiance ;
- l'intégration progressive des enjeux environnementaux et de développement durable, en particulier dans les zones artisanales longtemps marginalisées par les politiques publiques.

À l'horizon 2025–2028, les perspectives dessinées par le ministère des Mines sont ambitieuses mais exigeantes. Elles supposent une continuité politique, un renforcement durable des capacités humaines et une coordination étroite entre l'État central, les provinces, les opérateurs privés et les communautés locales. La comparaison régionale montre que la RDC ne souffre pas d'un déficit normatif, mais d'un défi de mise en œuvre, amplifié par la taille du territoire et le poids exceptionnel de l'EMAPE.

L'enjeu dépasse largement le seul secteur minier. Il touche à la crédibilité de l'État, à la souveraineté économique et à la capacité du pays à convertir son avantage géologique en développement humain tangible. Faire du secteur minier un moteur de prospérité partagée implique d'assumer un choix stratégique clair : placer l'humain, la transparence et la durabilité au cœur de la gouvernance des ressources naturelles.

La trajectoire est désormais tracée. Sa réussite dépendra moins des textes que de leur application, moins des intentions que de leur traduction concrète sur le terrain. À ce prix, la RDC pourra faire émerger une filière minière plus sûre, plus transparente et véritablement humaine, à la hauteur de son potentiel et des attentes de sa population.

Par **Cléophas Konzi Mbenguia**

*Politologue – Analyste certifié des politiques publiques
Expert certifié en juridiction minière, droit minier et hydrocarbures en Afrique*



FINANCEMENT DES DÉTENTEURS CONGOLAIS DE PERMIS DE RECHERCHE MINIÈRE :

CONSTATS, COMPARAISONS AFRICAINES ET PISTES DE RÉFORME

En République démocratique du Congo (RDC), de nombreux opérateurs locaux ont obtenu des permis de recherches mais peinent à mobiliser les capitaux nécessaires pour mener les travaux exigés par le Code minier. Faute de financement et, souvent, sans recours à un mandataire en mines et carrières pour assurer le suivi administratif, ces détenteurs se voient retirer leurs titres pour non paiement des droits superficiaires ou non-démarrage des travaux, les périmètres revenant alors au domaine de l'État.

Cet article : (i) décrit le cadre juridique et la problématique spécifique des détenteurs congolais de permis de recherche ; (ii) met en perspective l'expérience d'autres pays africains qui ont mis en place des outils de financement au bénéfice des acteurs nationaux ; (iii) explicite, à partir d'un modèle graphique, la dynamique risque-financement-valorisation d'un projet minier ; (iv) propose des recommandations opérationnelles pour améliorer l'accès au financement ; enfin (v) expose, de manière pratique, comment des détenteurs de concessions peuvent accéder à des rapports de type JORC ou NI 43-101.

1. Cadre juridique congolais et difficultés spécifiques des détenteurs locaux

1.1. Durée et exigences du permis de recherches

Depuis la révision du Code minier en 2018, le permis de recherches (PR) est accordé pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois pour la même durée pour toutes les substances minérales.

Le maintien en validité du PR est conditionné notamment à :

- le paiement annuel des droits superficiaires par carré ;
- le démarrage des travaux dans un délai d'un an à compter de la délivrance du titre, puis la poursuite effective d'un programme de travaux ;
- le dépôt régulier des rapports d'activités et des documents environnementaux prévus par le règlement minier.

En cas de défaut de paiement des droits superficiaires ou de non-démarrage des travaux dans les délais, le titre peut être révoqué et le périmètre réintègre alors le patrimoine minier de l'État. Dans la pratique récente, plusieurs campagnes de « remise en ordre » du domaine minier ont conduit au retrait de nombreux permis pour ces motifs, touchant en premier lieu les sociétés sous-capitalisées.

1.2. Le rôle crucial – mais souvent ignoré – du mandataire en mines et carrières

Le Code minier congolais reconnaît la profession de mandataire en mines et carrières. Ces mandataires, préalablement agréés par le Ministre, ont pour mission « de représenter, conseiller et/ou assister toute personne intéressée dans l'octroi et l'exercice des droits miniers et de carrières ainsi que dans le contentieux y afférent ».

Le Code minier congolais reconnaît la profession de mandataire en mines et carrières. Ces mandataires, préalablement agréés par le Ministre, ont pour mission « de représenter, conseiller et/ou assister toute personne intéressée dans l'octroi et l'exercice des droits miniers et de carrières ainsi que dans le contentieux y afférent ».

Les entreprises étrangères ayant pour objet social des activités minières sont obligées d'élire domicile auprès d'un mandataire en mines et carrières établi en RDC et d'agir par son intermédiaire. En théorie, ce dispositif permet :

- d'assurer le respect des délais de paiement des droits superficiaires
- de suivre les formalités auprès du Cadastre minier (CAMI) ;
- d'anticiper les risques de déchéance du titre.

En pratique, de nombreux détenteurs congolais de permis n'ont pas recours à un mandataire, soit par souci d'économie, soit par méconnaissance du dispositif. Ils gèrent eux-mêmes des obligations juridiques et techniques complexes, parfois sans expertise comptable ni appui juridique, ce qui augmente la probabilité de non-conformité et donc de retrait du titre.

1.3. Un goulot d'étranglement financier et institutionnel

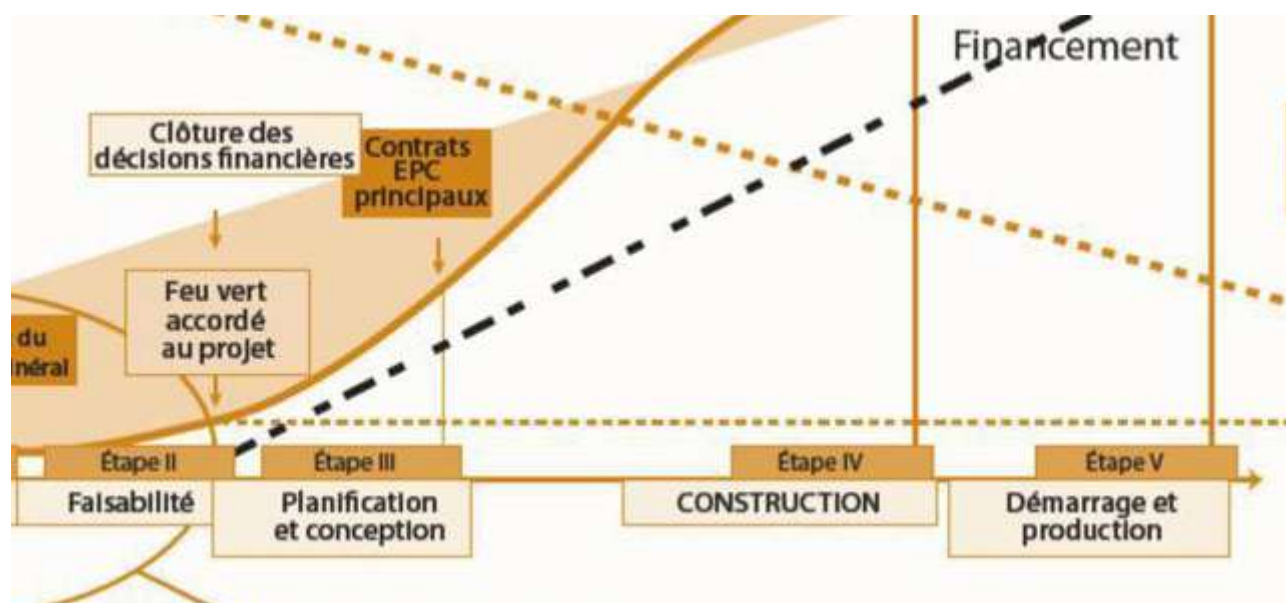
Au-delà de la dimension administrative, le cœur du problème reste financier :

- Les banques locales considèrent les projets d'exploration comme trop risqués et ne les financent qu'exceptionnellement, faute de garanties tangibles et de flux de trésorerie prévisibles.
- Les investisseurs institutionnels étrangers exigent généralement un certain niveau de travaux (géophysique, forages, ressources conformes à un code international) avant de s'engager, ce que les détenteurs locaux n'ont pas les moyens de réaliser.

- La qualité de l'information géologique pré-compétitive reste perfectible : cartes à faible résolution, données historiques peu disponibles, ce qui renforce la perception de risque géologique.

Cette combinaison – obligations réglementaires élevées, difficulté d'accès au financement, faible accompagnement – explique pourquoi de nombreux permis obtenus par des acteurs locaux n'aboutissent pas à la phase de découverte et sont finalement récupérés par l'État.

2. Le modèle de financement d'un projet minier : lecture de la courbe risque-financementvalorisation



La figure jointe (Figure 1 – « Modèle de financement d'un projet minier ») illustre, sur l'axe horizontal, les cinq grandes étapes d'un projet minier :

1. Exploration
2. Faisabilité
3. Planification et conception
4. Construction
5. Démarrage et production (pleine exploitation)

Sur l'axe vertical figurent trois courbes : le risque, la facilité de financement et la valorisation du projet.

2.1. La phase d'exploration : risque maximal, valeur minimale, financement rare

Pendant l'EXPLORATION et la FALSABILITÉ (Étapes I et II), le risque géologique est maximal et la valeur économique du projet faible et très incertaine.

Les sources de financement typiques sont :

- fonds propres des fondateurs ;
- capital-risque ou « seed capital » ;
- bourses spécialisées pour « juniors » (TSX-V, ASX, AIM, VFEX, etc.) ;
- parfois des subventions ou fonds publics d'exploration.

C'est précisément à ce stade que se situent la plupart des détenteurs congolais de permis locaux... là où les financements sont les plus difficiles d'accès.

2.2. La phase d'études (pré-faisabilité / faisabilité) : montée en puissance de la valorisation

Après la découverte d'un gisement et la confirmation de ressources, la courbe de valorisation commence à croître fortement. Le risque diminue, ouvrant l'accès à :

- des partenariats stratégiques avec des sociétés minières plus grandes (earn-in/earn-out, joint-ventures) ;
- des fonds de private equity minier ;
- des mécanismes de streaming ou royalties.

La clôture des décisions financières et la signature des contrats EPC (Engineering – Procurement – Construction) se situent dans cette zone

2.3. La phase de construction et d'exploitation : prédominance de la dette

Une fois la faisabilité démontrée et les autorisations obtenues, le projet se finance principalement par :

- financement de projet (project finance) structuré, souvent adossé à des contrats d'achat à long terme ;

- prêts bancaires syndiqués, parfois garantis par des agences de crédit à l'exportation ou des institutions de développement ;
- émission d'obligations ou de titres hybrides.

À l'étape V (démarrage et production), la valorisation atteint un maximum ; le risque est principalement opérationnel et de marché (prix des métaux).

Enjeux pour la RDC : les détenteurs locaux ne franchissent généralement pas le « mur de la valeur » qui sépare l'exploration précoce de la phase où les projets deviennent bancables. L'objectif des politiques publiques doit être d'aider ces acteurs à franchir ce seuil, ou à structurer des partenariats équilibrés au bon moment.

3. Enseignements d'autres pays africains

3.1. Ghana : fonds souverain minier et soutien ciblé aux petit producteurs

Le Ghana a créé le Minerals Income Investment Fund (MIIF), un fonds souverain minier chargé de valoriser les redevances et dividendes miniers et d'investir dans la chaîne de valeur.

Parmi ses instruments :

- le Small-Scale Mining Incubation Program (SSMIP), qui offre des financements compris entre 200 000 et 5 millions de dollars par mine à des opérateurs ghanéens jugés viables, combinant prêts, prises de participation et financement d'équipements.
- le Small-Scale Mining Incubation Program (SSMIP), qui offre des financements compris entre 200 000 et 5 millions de dollars par mine à des opérateurs ghanéens jugés viables, combinant prêts, prises de participation et financement d'équipements.

3.2. Burkina Faso et autres pays : fonds miniers de développement local

Plusieurs pays (Burkina Faso, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo) ont mis en place des fonds miniers de développement local alimentés soit par un pourcentage du chiffre d'affaires des sociétés minières, soit par une portion des recettes fiscales transférée aux collectivités locales.

Au Burkina Faso, par exemple, le FMDL est financé à hauteur de 1 % du chiffre d'affaires des sociétés minières et 20 % des redevances et taxes spécifiques, et finance des projets socio-économiques dans les communes minières.

Même si ces fonds sont orientés principalement vers le développement local plutôt que vers l'exploration, ils illustrent l'utilisation d'une partie des rentes minières pour des objectifs ciblés. Une adaptation pourrait consister, en RDC, à réserver un compartiment de ce type de fonds au cofinancement de projets d'exploration portés par des acteurs locaux.

3.3. Afrique Finance Corporation : fonds de développement de projets miniers

L'Africa Finance Corporation (AFC) a lancé, avec le SMDF, un fonds de développement de projets miniers (AFC-SMDF) destiné à réduire les risques liés à l'exploration, au forage, à la confirmation des gisements et aux études techniques.





Ce fonds intervient principalement via :

- la prise de participation dans des projets à un stade précoce ;
- le financement d'études techniques, environnementales et de structuration.

3.4. Bourses spécialisées et véhicules de cotation

Un mécanisme analogue, adossé à des ressources congolaises (fonds souverain, partenariats avec institutions régionales), pourrait cibler spécifiquement les détenteurs nationaux de permis.

3.4. Bourses spécialisées et véhicules de cotation

Des études menées, par exemple en République centrafricaine, ont proposé d'utiliser le nantissement des actifs miniers (hydrocarbures, gisements aurifères, minerais stratégiques) comme garantie pour lever des fonds destinés à la sécurité et au développement, en s'appuyant sur la structuration d'une société nationale minière et sur une gouvernance transparente.

4. Recommandations pour améliorer l'accès au financement des détenteurs locaux de concessions en RDC

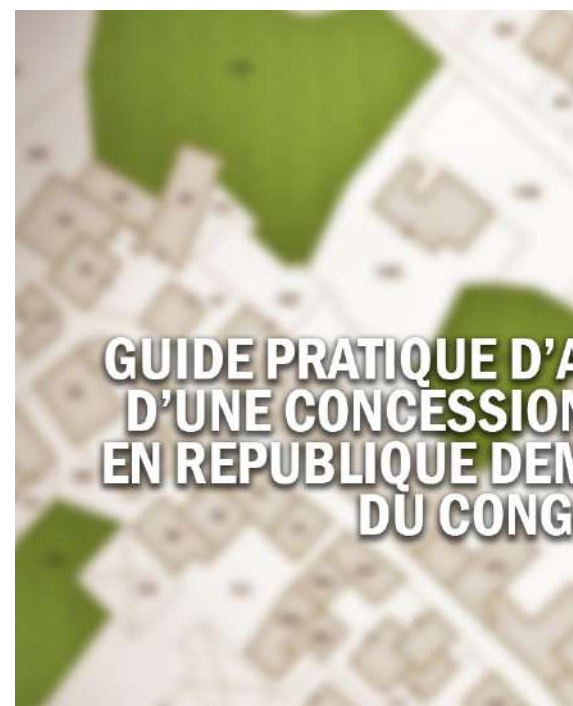
4.1. Structurer un Fonds congolais de développement des projets miniers

1. Sources d'alimentation

- une quote-part des redevances minières existantes ;
- des contributions volontaires ou obligatoires de grandes sociétés minières présentes en RDC (mécanisme de contenu local) ;
- des lignes concessionnelles d'institutions régionales (AFC, BAD, Afreximbank).

Des pays comme le Zimbabwe ont mis en place la Victoria Falls Stock Exchange (VFEX), une plateforme en devises étrangères destinée à attirer des capitaux pour les projets miniers et réduire le risque de change.

Sans être une solution immédiate pour de très petites sociétés congolaises, ces expériences montrent l'intérêt de plateformes de financement régionales ou spécialisées, permettant à des « juniors » africaines de lever du capital-risque en phase d'exploration.



2. Mandat

- co-financer les travaux d'exploration avancée (géophysique, forages, études de pré faisabilité) pour des titres détenus majoritairement par des Congolais ;
- financer les rapports techniques indépendants (JORC / NI 43-101 ou équivalent) ;
- offrir des mécanismes de partage de risque avec les banques commerciales (garanties partielles de crédit).

3. Gouvernance

- conseil d'administration incluant État, secteur privé, organisations de la société civile et experts indépendants;
- transparence totale des interventions (publication des projets financés, critères, résultats).

4.2. Professionnaliser et rendre accessible l'appui des mandataires en mines et carrières

Plusieurs actions concrètes peuvent être envisagées :

- mettre en place un barème indicatif d'honoraires pour les mandataires, afin de limiter l'asymétrie d'information et de rendre leurs services plus prévisibles pour les petits détenteurs ;
- développer, avec le Corps des Mandataires en Mines et Carrières, un programme de cliniques juridiques minières où des mandataires agréés offrent un accompagnement de base à coût réduit (ou financé par le FCDPM) pour :

- le suivi des délais de paiement des droits superficiaires ;
- la préparation des rapports obligatoires ;
- la structuration de joint-ventures ;
- encourager les mandataires à se former également à la structuration financière (farm-out, royalties, streams, options d'achat).
- encourager les mandataires à se former également à la structuration financière (farm-out, royalties, streams, options d'achat).



ACQUISITION
N FONCIERE
MOCRATIQUE
0

L'administration minière (ministère, CAMI, mandataires) peut diffuser des modèles de contrats standard (type FIDIC minier) pour sécuriser ces opérations et protéger les intérêts des détenteurs locaux.

Pour réduire le risque perçu, il est essentiel de :

- moderniser le service géologique national, numériser et publier les données historiques ;
- agréer davantage de laboratoires d'analyses en RDC, afin de garantir la qualité des données utilisées dans les estimations de ressources ;

- développer des programmes de cartographie systématique cofinancés par le budget de l'État et les bailleurs.

4.5. Créer un vivier de « personnes compétentes » congolaises

Les codes JORC et NI 43-101 reposent sur la notion de Competent Person (JORC) ou Qualified Person (NI 43-101) – des géologues ou ingénieurs expérimentés, membres d'un ordre professionnel habilité à les sanctionner disciplinaires.

4.3. Faciliter les partenariats équilibrés entre détenteurs locaux et investisseurs

Les détenteurs locaux n'ont pas vocation à financer seuls l'intégralité de l'exploration. Dans la pratique internationale, il est courant qu'ils :

- cèdent progressivement une partie de leur participation en échange d'un programme de travaux financé par un partenaire (« earn-in agreements ») ;
- conservent une royalty ou une participation « carried interest » jusqu'à la production ;
- s'associent dans un véhicule boursier (junior listée) qui lève les fonds sur un marché international.

La RDC gagnerait à :

- soutenir la création ou le renforcement d'ordres professionnels nationaux reconnus au niveau international ;
- financer des programmes de certification de géologues et ingénieurs congolais selon ces standards ;
- nouer des partenariats universitaires pour former à l'estimation de ressources, à la géostatistique et à la préparation de rapports techniques.

5. Accéder à des rapports JORC ou NI 43-101 : guide pratique pour les détenteurs de concessions

5.1. Nature des codes JORC et NI 43-101

Les codes JORC et NI 43-101 reposent sur la notion de Competent Person (JORC) ou Qualified Person (NI 43-101) – des géologues ou ingénieurs expérimentés, membres d'un ordre professionnel habilité à les sanctionner disciplinairement.

- Le JORC Code (2012) est un code de pratique australasien qui fixe les standards minimaux de rapport public pour les résultats d'exploration, les ressources minérales et les réserves de minerai.

- Le National Instrument 43-101 (NI 43-101) est une norme canadienne qui encadre la divulgation d'informations scientifiques et techniques sur les projets miniers par les émetteurs cotés. Il exige que ces informations soient basées sur un rapport technique établi par une « qualified person ».

Ces codes ne créent pas la ressource : ils encadrent la manière dont les résultats des travaux d'exploration et d'évaluation sont collectés, validés et présentés.

4.1. Structurer un Fonds congolais de développement des projets miniers

1. Mettre à niveau le programme d'exploration

- Concevoir, idéalement avec un consultant, un programme de travaux répondant aux exigences de QA/QC (plan d'échantillonnage, forages, contrôles, duplicatas, utilisation de standards et blancs, etc.).

4.2. Professionnaliser et rendre accessible l'appui des mandataires en mines et carrières

Plusieurs actions concrètes peuvent être envisagées :

- mettre en place un barème indicatif d'honoraires pour les mandataires, afin de limiter l'asymétrie d'information et de rendre leurs services plus prévisibles pour les petits détenteurs ;



- développer, avec le Corps des Mandataires en Mines et Carrières, un programme de cliniques juridiques minières où des mandataires agréés offrent un accompagnement de base à coût réduit (ou financé par le FCDPM) pour :
- le suivi des délais de paiement des droits superficiaires ;
- la préparation des rapports obligatoires ;
- la structuration de joint-ventures.
- encourager les mandataires à se former également à la structuration financière (farm-out, royalties, streams, options d'achat).

4.3. Faciliter les partenariats équilibrés entre détenteurs locaux et investisseurs

Les détenteurs locaux n'ont pas vocation à financer seuls l'intégralité de l'exploration. Dans la pratique internationale, il est courant qu'ils :

- cèdent progressivement une partie de leur participation en échange d'un programme de travaux financé par un partenaire (« earn-in agreements ») ;
- conservent une royalty ou une participation « carried interest » jusqu'à la production ;
- s'associent dans un véhicule boursier (junior listée) qui lève les fonds sur un marché international.

L'administration minière (ministère, CAMI, mandataires) peut diffuser des modèles de contrats standard (type FIDIC minier) pour sécuriser ces opérations et protéger les intérêts des détenteurs locaux.

4.4. Renforcer l'infrastructure géologique et analytique nationale

Pour réduire le risque perçu, il est essentiel de :

- moderniser le service géologique national, numériser et publier les données historiques ;
- agréer davantage de laboratoires d'analyses en RDC, afin de garantir la qualité des données utilisées dans les estimations de ressources ;
- développer des programmes de cartographie systématique cofinancés par le budget de l'État et les bailleurs.

4.5. Créer un vivier de « personnes compétentes » congolaises

Les codes JORC et NI 43-101 reposent sur la notion de Competent Person (JORC) ou Qualified Person (NI 43-101) – des géologues ou ingénieurs expérimentés, membres d'un ordre professionnel habilité à les sanctionner disciplinairement.

La RDC gagnerait à :

- soutenir la création ou le renforcement d'ordres professionnels nationaux reconnus au niveau international ;
- financer des programmes de certification de géologues et ingénieurs congolais selon ces standards ;
- nouer des partenariats universitaires pour former à l'estimation de ressources, à la géostatistique et à la préparation de rapports techniques.

5. Accéder à des rapports JORC ou NI 43-101 : guide pratique pour les détenteurs de concessions

5.1. Nature des codes JORC et NI 43-101

- Le JORC Code (2012) est un code de pratique australasien qui fixe les standards minimaux de rapport public pour les résultats d'exploration, les ressources minérales et les réserves de minerai.

Le National Instrument 43-101 (NI 43-101) est une norme canadienne qui encadre la divulgation d'informations scientifiques et techniques sur les projets miniers par les émetteurs cotés. Il exige que ces informations soient basées sur un rapport technique établi par une « qualified person ».



Ces codes ne créent pas la ressource : ils encadrent la manière dont les résultats des travaux d'exploration et d'évaluation sont collectés, validés et présentés.

5.2. Étapes pour un détenteur congolais de permis

1. Mettre à niveau le programme d'exploration

- Concevoir, idéalement avec un consultant, un programme de travaux répondant aux exigences de QA/QC (plan d'échantillonnage, forages, contrôles, duplicatas, utilisation de standards et blancs, etc.).
- S'assurer que les analyses sont réalisées dans un laboratoire accrédité (idéalement ISO/IEC 17025) agréé par le ministère des Mines.

2. Sélectionner une « personne compétente » « qualified person »

- Identifier un bureau d'études ou un consultant individuel reconnu, membre d'un organisme professionnel (AusIMM, AIG, Ordre des géologues ou ingénieurs au Canada, etc.) et disposant d'au moins cinq années d'expérience pertinente sur le type de gisement considéré.
- Négocier un mandat d'indépendance si l'objectif est une cotation en bourse ou un financement par des investisseurs institutionnels.

3. Rassembler et structurer les données

- remettre au consultant l'ensemble des données historiques et récentes (logs de forage, données topographiques, analyses, cartes géologiques, études métallurgiques, informations environnementales) ;
- documenter de manière exhaustive la chaîne de traçabilité des échantillons.

4. Estimation des ressources et préparation du modèle géologique

- le consultant procède à l'interprétation géologique, au modélisation 3D du gisement et à l'estimation des ressources (méthodes géostatistiques, krigeage, etc.) ;
- les ressources sont classées (Inferred, Indicated, Measured) selon le niveau de confiance des données.

5. Rédaction et validation du rapport

- pour JORC : élaboration d'un rapport JORC qui peut être intégré dans un prospectus, une circulaire ou un communiqué de presse ;
- pour NI 43-101 : préparation d'un Technical Report (Form 43-101F1) structuré

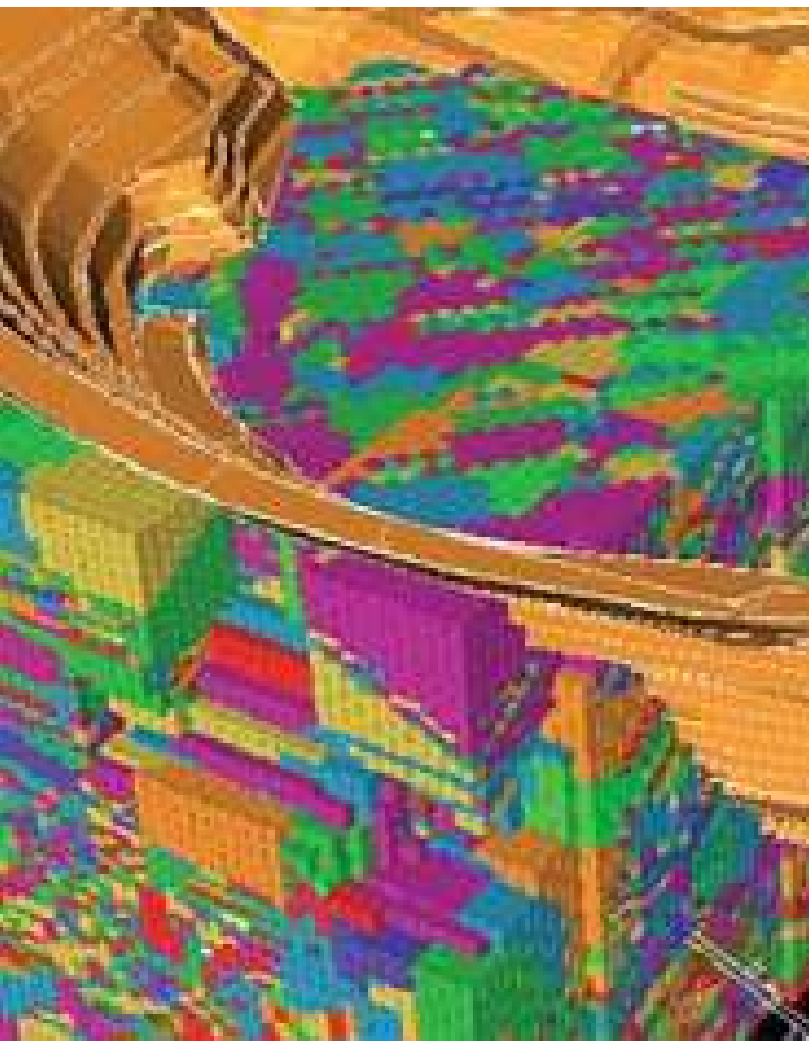
(Résumé, Propriété, Exploitation, Géologie, Exploration, Forages, Échantillonnage, Estimation des ressources, Risques, etc.).

6. Utilisation stratégique du rapport

- recherche de partenaires stratégiques (majors, traders, fonds de private equity) ;
- préparation d'une introduction en bourse (TSX-V, ASX, AIM, VFEX, voire une bourse régionale africaine) ;
- négociation de financement de projet ou de préfinancement via contrats d'off-take.

5.3. Comment financer un rapport JORC / NI 43-101 ?

Le coût d'un tel rapport (qui inclut généralement une campagne d'exploration ciblée) peut aller de quelques centaines de milliers à plusieurs millions de dollars selon la taille du projet.



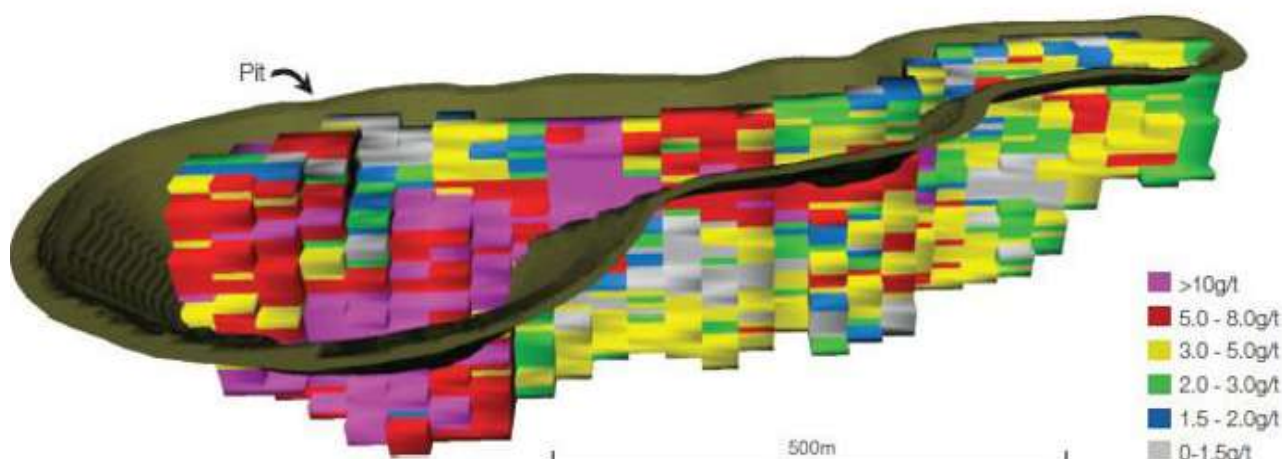
Les solutions possibles pour un détenteur congolais :

- solliciter le FCDPM (ou un mécanisme équivalent) évoqué plus haut, pour un co-financement ;
- conclure un accord d'earn-in par lequel un investisseur finance le rapport contre une participation accrue dans le projet ;
- regrouper plusieurs petits permis voisins dans un véhicule commun afin de mutualiser les coûts des études.

6. Autres recommandations pratiques

1. Calendrier de conformité réglementaire

Les détenteurs devraient, idéalement avec leur mandataire, établir un calendrier annuel reprenant toutes les obligations (paiement des droits, dépôt de rapports, obligations environnementales, consultations communautaires) avec des alertes automatiques.



2. Transparence et gouvernance

L'adhésion de la RDC à l'ITIE et la publication détaillée des flux financiers du secteur devraient être utilisées comme levier pour rassurer les investisseurs et justifier la mise en place de mécanismes comme le FCDPM.

3. Intégration du contenu local

Toute politique de soutien aux détenteurs locaux doit s'accompagner d'objectifs clairs en matière de création de valeur locale (sous-traitance, services miniers, transformation locale des minerais), à l'image des réformes en cours dans certains pays d'Afrique australe.

4. Sensibilisation aux risques ESG

Les futurs investisseurs internationaux accordent une importance croissante aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Une assistance technique ciblée (appuyée par les bailleurs) peut aider les détenteurs locaux à intégrer, dès l'exploration, les meilleures pratiques en matière de consultation communautaire, de gestion de l'eau et de remise en état.

Conclusion

La RDC dispose d'un potentiel minier sans équivalent, mais la capacité de ses ressortissants à transformer des permis de recherches en projets miniers bancables reste limitée par un triple verrou : insuffisance des financements à haut risque, faible recours à l'expertise des mandataires en mines et carrières, et absence de rapports techniques conformes aux standards internationaux (JORC, NI 43-101).

En s'inspirant d'expériences africaines récentes – fonds miniers de développement local, fonds souverains miniers, mécanismes de développement de projets – et en renforçant ses institutions techniques et professionnelles, la RDC peut créer un environnement où les détenteurs locaux de concessions deviennent de véritables acteurs de la chaîne de valeur, capables soit de porter des projets jusqu'à la faisabilité, soit de négocier, en connaissance de cause, des partenariats équilibrés avec des investisseurs stratégiques.

- République démocratique du Congo, Code minier (Loi n°007/2002 modifiée par la Loi n°18/001 du 9 mars 2018) et Règlement minier (Décret du 8 juin 2018). [droitcongolais.info+3ICNL+3cami.cd+3](#)
- Articles et notes juridiques sur les mandataires en mines et carrières et les obligations des titulaires de titres miniers. [legalrdc.com+3ScoopRDC+3sgnc.cd+3](#)
- Africa Finance Corporation, Fonds de développement de projets AFC-SMDF. [africafc.org](#)
- Minerals Income Investment Fund (MIIF), Ghana, y compris le Small-Scale Mining Incubation Program. World Bank+3miif.gov.gh+3miif.gov.gh+3
- Burkina Faso, Fonds minier de développement local (FMDL) et textes d'application. [minesactu.info+4Investir au Burkina Faso+4minesactu.info+4](#)
- Joint Ore Reserves Committee, Australasian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves (JORC Code, 2012 Edition).
- [ejournals.epublishing.ekt.gr+3jorc.org+3ausimm.com+3](#)
- Canadian Securities Regulators, National Instrument 43-101 – Standards of Disclosure for Mineral Projects et Companion Policy. [Cassels+4mrmr.cim.org+4osc.ca+4](#)
- planetGOLD, Unlocking Finance for Artisanal and Small-Scale Gold Mining. [planetgold.org](#)
- Banque mondiale, études sur l'impact du secteur minier et le développement local en Afrique. World Bank+1
- I-Lôndô, Les ressources minières, la sécurité et le développement durable de la République centrafricaine, 2013.



LOUNGOULAH GOMBE

- CEO GIRA, Cabinet d'exécution Spécialiste des financements structurés, innovants et de minerais stratégiques
- Conseil aux gouvernements et aux organisations publiques et privées

PERENCO RDC SOUS AUDIT :
**ENTRE IMPÉRATIFS DE SOUVERAINETÉ
PÉTROLIÈRE ET NÉCESSITÉ DE VÉRITÉ
COMPTABLE**



Unique producteur de pétrole en République démocratique du Congo, Perenco RDC fait désormais l'objet de deux audits commandés par le gouvernement : l'un sur la réalité de sa production, l'autre sur son impact environnemental. Derrière cette démarche se jouent à la fois la souveraineté pétrolière de l'État, la crédibilité du Code des hydrocarbures de 2015 et la capacité du pays à imposer une véritable transparence à un opérateur réputé pour son opacité.

1. Un acteur discret au cœur de la rente pétrolière congolaise

Perenco est une compagnie pétrolière indépendante franco-britannique, contrôlée par la famille Perrodo, spécialisée dans l'exploitation de champs dits « matures » ou en fin de vie. En RDC, Perenco opère à Muanda, dans la province du Kongo Central, sur des champs onshore et offshore, près de l'embouchure du fleuve Congo et à proximité de la seule aire marine protégée du pays.

Depuis le retrait progressif des autres opérateurs, la société est devenue le seul producteur de pétrole du pays, avec des volumes déclarés oscillant autour de 15 000 à 25 000 barils par jour ces dernières années.

Cette position dominante lui confère un rôle central dans :

- les recettes en devises de l'État ;
- la sécurité énergétique
- (projets gaziers associés) ;
- et l'image internationale de la RDC en matière de gouvernance des hydrocarbures.

Mais elle concentre aussi les critiques :

ONG, organisations communautaires et médias pointent depuis plus d'une décennie les risques de pollution, l'opacité financière et l'insuffisante prise en compte des impacts sociaux à Muanda.

2. Deux audits pour une même question : que gagne réellement l'État congolais ?

Fin 2024, Kinshasa mandate deux cabinets internationaux :

- Alex Stewart International (ASI) pour un audit technique et opérationnel de la production réelle de Perenco, avec un focus sur la fiabilité des volumes déclarés ;
- Environmental Resources Management (ERM) pour un audit de l'impact environnemental des activités de la société.



Ces audits, prévus pour une durée d'un an, visent à :

- vérifier la cohérence entre volumes produits, stockés et exportés ;
- documenter les incidents environnementaux (fuites, torchage, gestion des déchets) et les réponses apportées ;
- analyser la qualité du système de comptage (métrologie, SCADA, points de mesure) ;

- confronter la pratique de l'opérateur aux exigences du Code des hydrocarbures et de la réglementation environnementale congolaise.

Selon des révélations de la presse spécialisée Africa Intelligence, l'État soupçonne notamment Perenco d'avoir minimisé ses exportations d'hydrocarbures, d'où la volonté de recouper les chiffres via un regard externe.

Perenco, de son côté, affirme coopérer avec les autorités, défend la fiabilité de ses systèmes de comptage et soutient que sa production moyenne se situe autour de 19500 barils/jour sur les cinq dernières années, les variations étant liées aux investissements et au déclin naturel des réservoirs matures selon Nouvelles de l'environnement.

3. Souveraineté pétrolière : ce qu'exige le Code des hydrocarbures

La Loi n°15/012 du 1er août 2015 portant régime général des hydrocarbures a profondément redéfini le cadre juridique du secteur en RDC. Le texte poursuit plusieurs objectifs structurants :

- Renforcer le contrôle de l'État sur la prospection, l'exploration et l'exploitation ;
- Instaurer un régime fiscal et douanier unifié pour tous les contractants du secteur ;
- Créer un fonds pour les générations futures, destiné à capter une partie de la rente pétrolière ;
- Imposer un contenu local plus ambitieux (entreprises congolaises, emplois locaux, transfert de compétences) ;
- Encadrer la responsabilité sociétale et l'obligation de réparation des dommages environnementaux.



La logique est claire : faire du pétrole un levier de développement durable et non une simple rente financière. L'audit de Perenco est ainsi un test grandeur nature de la capacité de l'État à appliquer ce Code face à un opérateur puissant, doté de moyens juridiques et de réseaux internationaux.

4. La question brûlante du « cost oil » : au cœur de la vérité comptable

Même si les contrats restent en grande partie confidentiels, Perenco RDC opère dans un schéma proche des contrats de partage de production (CPP/PSC) :

- une part de la production sert à recouvrer les coûts pétroliers (cost oil) ;
- le solde, le profit oil, est ensuite partagé entre l'État et l'opérateur, selon des clés définies contractuellement.

Un gonflement des coûts d'investissement (CAPEX) ou d'exploitation (OPEX), une surfacturation via des sous-traitants liés, la capitalisation abusive de dépenses administratives ou des amortissements accélérés peuvent mécaniquement réduire le profit oil revenant à l'État, sans que la production physique ne baisse.

L'audit d'ASI devrait donc :

- analyser les contrats de sous-traitance et leurs prix unitaires ;
- benchmarker les coûts de Perenco avec ceux observés dans d'autres bassins africains comparables ;
- retracer la chaîne de facturation jusqu'aux éventuelles entités affiliées ou holdings selon Investigate Europe ;
- vérifier la cohérence entre coûts déclarés, investissements visibles sur le terrain et performances réelles des champs matures.

Pour la RDC, il s'agit moins de faire un procès d'intention que d'asseoir un droit de regard effectif sur les paramètres qui déterminent la rente publique.

5. Muanda, laboratoire des tensions environnementales

De leur côté, plusieurs ONG – Sherpa, Les Amis de la Terre, Greenpeace Afrique, Investigate Europe, entre autres – ont recensé plus de 150 incidents de pollution (fuites d'huile, torchage, enfouissement de déchets dans des fosses

non aménagées...) attribués aux activités de Perenco à Muanda sur une quinzaine d'années.

En 2022, Sherpa et Les Amis de la Terre France ont franchi une étape symbolique en assignant Perenco S.A. devant la justice française pour préjudice écologique en RDC, une première sur ce fondement pour des dommages survenus à l'étranger.

Les ONG reprochent notamment au groupe :

- la dégradation des terres agricoles et des mangroves ;
- l'impact sur la pêche artisanale ;
- des atteintes à la santé des populations locales ;
- le manque de transparence sur la surveillance des incidents et les programmes de réparation.

Perenco, pour sa part, reconnaît l'existence d'incidents liés à ses activités mais les qualifie de « localisés, mineurs et peu nombreux », mettant aussi en avant des « actes de malveillance » contre ses pipelines, et affirme respecter la réglementation congolaise.

Les audits demandés à ERM devront donc clarifier :

- le nombre, la gravité et la localisation des incidents ;
- l'adéquation des mesures de réponse et de dépollution ;
- la conformité des installations (pipelines, torchères, bassins de rétention) aux standards internationaux ;
- et la réalité des indemnisations et projets sociaux promis aux communautés affectées.
- et la réalité des indemnisations et projets sociaux promis aux communautés affectées.

6. Souveraineté vs sécurité juridique : la ligne de crête de Kinshasa

En auditant son unique opérateur pétrolier, la RDC prend un risque calculé. Trop de fermeté, mal calibrée, pourrait être lue comme une remise en cause de la sécurité juridique et refroidir des investisseurs déjà prudents.



Trop de complaisance, à l'inverse, alimenterait l'idée d'une capture de l'État par un acteur privé et fragiliserait la crédibilité du Code des hydrocarbures.

La ligne de crête repose sur quelques principes clés :

1. Prédicibilité juridique

- S'en tenir strictement aux contrats signés et à la loi ;
- Encadrer les redressements éventuels par une procédure transparente et contestable.

2. Transparence et redevabilité

- Publier (au moins partiellement) les principales conclusions des audits ;
- Associer, lorsque possible, la société civile et les instances de contrôle parlementaire.

3. Renforcement des capacités nationales

- Capitaliser sur l'expertise d'ASI et d'ERM pour former des cadres congolais en audit technique, fiscal et environnemental ;
- Investir dans des systèmes de comptage sous contrôle public (compteurs scellés, métrologie indépendante). Capitaliser sur l'expertise d'ASI et d'ERM pour former des cadres congolais en audit technique, fiscal et environnemental ;
- Investir dans des systèmes de comptage sous contrôle public (compteurs scellés, métrologie indépendante).

4. Dialogue structuré avec l'opérateur

- Installer un mécanisme permanent de revue conjointe des données de production et des incidents ;
- Définir un plan d'action pluriannuel sur l'environnement, la réhabilitation des sites et le contenu local.

7. Vers un nouveau contrat social pétrolier ?

Au-delà du cas Perenco, l'audit engagé par la RDC pose les bases d'un nouveau contrat social autour du pétrole :



- un État qui n'accepte plus de s'en remettre uniquement aux déclarations des opérateurs ;
- des communautés locales qui exigent d'être consultées, indemnisées et associées aux bénéfices ;
- des investisseurs qui scrutent la conformité ESG des projets.

Pour Perenco, la séquence est à la fois un défi et une opportunité :

- défi, car elle peut déboucher sur des redressements fiscaux, des obligations de réparation environnementale et une exposition médiatique renforcée ;

- opportunité, si l'entreprise accepte d'entrer dans une logique de co-construction avec l'État et les communautés, en alignant ses pratiques sur les standards internationaux les plus exigeants.

Pour la RDC, la réussite de ces audits sera jugée à l'aune de trois questions simples :

1. La part de la rente publique est-elle mieux sécurisée ?

2. Les dommages environnementaux sont-ils mieux prévenus et réparés ?

3. La crédibilité du cadre légal congolais en sort-elle renforcée, aux yeux des citoyens comme des investisseurs ?

C'est à ce prix que la formule « souveraineté pétrolière et vérité comptable » cessera d'être un slogan pour devenir une réalité, champ par champ, baril par baril.

EXÉCUTION DES CAHIERS DES CHARGES
PAR LES ENTREPRISES MINIÈRES EN RDC :

LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL OU OUTIL DE COMMUNICATION ?



Depuis plus d'une décennie, la République démocratique du Congo s'impose comme un acteur incontournable du marché mondial des minerais stratégiques. Pourtant, dans les territoires où s'extraie cette richesse, le développement local peine encore à suivre le rythme de la croissance minière. La réforme du Code minier de 2018 a tenté de corriger ce paradoxe en institutionnalisant les Cahiers des charges communautaires. Six ans plus tard, cet outil cristallise espoirs, frustrations et controverses. Ce dossier spécial propose une lecture critique, chiffrée et comparative de ce mécanisme devenu central dans la gouvernance minière congolaise.

I. Introduction générale : les Cahiers des charges, pierre angulaire contestée de la gouvernance minière congolaise

Depuis la révision du Code minier en 2018, la République démocratique du Congo a profondément redéfini les termes du pacte entre l'État, les entreprises minières et les communautés locales. Au cœur de cette réforme figure l'instauration des Cahiers des charges (CdC), conçus comme un instrument obligatoire de redistribution directe de la rente minière au profit des territoires affectés par l'exploitation des ressources naturelles. Par cette innovation juridique, le législateur congolais a cherché à répondre à une critique ancienne et persistante : le paradoxe d'un pays immensément riche en minerais, mais dont les zones d'extraction demeurent parmi les plus pauvres et les plus fragilisées socialement. Les Cahiers des charges traduisent ainsi une ambition politique forte. En imposant aux entreprises minières de consacrer 0,3 % de leur chiffre d'affaires annuel à des projets communautaires formalisés, l'État a voulu dépasser les approches volontaires et souvent

opportunistes de la responsabilité sociétale des entreprises. L'objectif était double : d'une part, instaurer un mécanisme contraignant de financement du développement local ; d'autre part, structurer le dialogue entre opérateurs miniers et communautés autour d'engagements clairs, négociés et opposables.

Cette réforme s'inscrit dans un contexte plus large de recomposition de la gouvernance minière congolaise, marqué par une affirmation accrue de la souveraineté de l'État sur ses ressources, une volonté de captation plus équitable de la rente extractive et une recherche de stabilité sociale dans les zones minières. Les Cahiers des charges ont ainsi été présentés comme un levier de pacification des relations sociales, un outil de prévention des conflits et un moyen de renforcer le « permis social d'opérer » des entreprises.

Toutefois, dès leur mise en œuvre, les CdC ont révélé des tensions structurelles. Entre un cadre légal ambitieux et des capacités institutionnelles limitées, entre des attentes communautaires élevées et des pratiques de négociation parfois déséquilibrées, le dispositif a rapidement suscité débats et controverses. Dans certaines zones, il a permis l'émergence de projets structurants et visibles ; dans d'autres, il a donné lieu à des réalisations symboliques, à des conflits de représentation ou à des soupçons de captation politique et de communication opportuniste.

Six ans après l'entrée en vigueur du Code minier révisé, le constat est donc nuancé. Les Cahiers des charges apparaissent simultanément comme un outil porteur d'un potentiel transformateur réel et comme un mécanisme encore fragile, inégalement appliqué et souvent détourné de son esprit initial.

Leur efficacité varie fortement selon les contextes provinciaux, la qualité du dialogue communautaire, la gouvernance locale et la stratégie des entreprises minières. C'est précisément cette ambivalence qui justifie le présent dossier spécial. En interrogeant les Cahiers des charges sous l'angle de leur contribution effective au développement local, de leurs dérives communicationnelles, de leurs déclinaisons provinciales, de leur positionnement comparé aux expériences internationales et de leurs effets stratégiques pour les différents acteurs, ce dossier entend dépasser les lectures simplistes. Il s'agit moins de trancher de manière binaire entre succès et échec que de comprendre dans quelles conditions les Cahiers des charges peuvent devenir un véritable contrat social de développement, et dans quelles circonstances ils risquent de se réduire à un instrument de gestion des tensions et de légitimation sociale.

Encadré – Chiffres clés nationaux

- Contribution obligatoire : 0,3 % du chiffre d'affaires
- Nombre estimé d'entreprises concernées : plus de 120
- Provinces minières majeures : Lualaba, Haut-Katanga, Haut-Uélé, Ituri, Nord-Kivu

Encadré – Chiffres clés nationaux

- Contribution obligatoire : 0,3 % du chiffre d'affaires
- Nombre estimé d'entreprises concernées : plus de 120
- Provinces minières majeures : Lualaba, Haut-Katanga, Haut-Uélé, Ituri, Nord-Kivu



lisation de la rente

II. Cadre légal et institutionnel

Le dispositif repose sur les articles 258 bis à 258 quinquies du Code minier. Il prévoit un plan quinquennal, un comité local de suivi et une validation par les autorités provinciales et nationales.

III. Cahiers des charges comme levier de développement local : entre réalisations tangibles et conditions de succès

L'un des arguments centraux en faveur des Cahiers des charges (CdC) réside dans leur capacité théorique à transformer la rente minière en infrastructures sociales durables au bénéfice direct des communautés riveraines. Dans plusieurs zones minières de la République démocratique du Congo, ce mécanisme a effectivement permis de matérialiser des investissements longtemps attendus, en particulier dans des territoires historiquement marginalisés par l'action publique.

1. Des réalisations visibles dans les secteurs sociaux de base

Dans certaines provinces minières, notamment le Lualaba et le Haut-Katanga, les CdC ont contribué à la construction d'écoles primaires et secondaires, de centres de santé, de forages d'eau potable ainsi que de routes de desserte locale reliant les villages aux axes économiques. Ces infrastructures répondent à des besoins fondamentaux et ont, dans plusieurs cas, amélioré l'accès des populations aux services sociaux de base.

Les écoles financées via les CdC ont parfois permis de réduire les distances parcourues par les élèves, tandis que les centres de santé ont contribué à une meilleure prise en charge des pathologies souvent rencontrées dans des zones où l'offre sanitaire était quasiment inexistante. De même, certaines routes communautaires ont facilité l'accès aux produits agricoles vers les marchés locaux, renforçant ainsi les revenus des ménages.

Ces réalisations démontrent que, lorsqu'ils sont correctement conçus et exécutés, les Cahiers des charges peuvent jouer un rôle de levier de rattrapage territorial, en comblant partiellement les déficits d'infrastructures laissés par des décennies de sous-investissement public.

2. L'importance déterminante de la planification quinquennale

Toutefois, l'impact réel des CdC dépend étroitement de la qualité de la planification. Le Code minier prévoit un plan

quinquennal de développement communautaire, censé inscrire les projets dans une vision cohérente et progressive. Dans les zones où cette planification a été rigoureuse—diagnostic participatif des besoins, hiérarchisation des priorités, phasage des investissements—les résultats sont généralement plus durables.

À l'inverse, dans de nombreuses localités, la planification reste lacunaire. Les projets sont parfois choisis sous la pression sociale ou politique, sans étude de faisabilité technique ni analyse des coûts de fonctionnement futurs. Cette approche fragmentée conduit à une dispersion des ressources, avec une multiplication de microprojets peu structurants, incapables de générer un effet d'entraînement sur le développement local.

La planification constitue ainsi un facteur discriminant majeur entre les CdC qui produisent un impact socioéconomique mesurable et ceux qui se limitent à des interventions ponctuelles à faible valeur ajoutée.

3. Le suivi et la gouvernance locale : mail- lon faible du dispositif

Même lorsque les projets sont pertinents, leur durabilité reste conditionnée à la qualité du suivi et de la gouvernance locale. Or, dans de nombreuses zones minières, les comités de gestion des CdC souffrent d'un déficit de capacités techniques, financières et administratives. L'absence de mécanismes d'audit indépendants et de reporting public limite la redevabilité et favorise les dérives. Il n'est pas rare que des infrastructures nouvellement construites se dégradent rapidement faute de budget d'entretien, de personnel qualifié ou de transfert clair des responsabilités aux autorités locales sectorielles (éducation, santé, travaux publics). Dans ces conditions, l'investissement initial perd une grande partie de son efficacité sociale.

Le suivi constitue donc un enjeu central : sans indicateurs de performance, sans contrôle citoyen et sans articulation avec les services publics, les CdC peinent à dépasser le stade de la réalisation matérielle pour s'inscrire dans une logique de développement durable et inclusif.

Encadré – Lualaba : ordres de grandeur

- Estimation annuelle cumulée des budgets CdC : 40 à 60 millions USD
- Secteurs prioritaires : éducation, santé, routes de desserte
- Défis : entretien des ouvrages, dépendance aux opérateurs



IV. Cahiers des charges comme outil de communication : dérives, instrumentalisation et perte d'impact

Si les Cahiers des charges (CdC) ont été conçus comme un instrument de transformation socio-économique des territoires miniers, leur mise en œuvre révèle, dans de nombreux cas, une dérive préoccupante vers des logiques de communication institutionnelle et de gestion de l'image sociale des entreprises. Cette évolution, largement dénoncée par la société civile, certains élus locaux et des observateurs indépendants, interroge la sincérité et l'efficacité réelle du dispositif.

1. La montée en puissance des “projets vitrines”

Dans plusieurs zones minières, les CdC ont donné lieu à la multiplication de projets à forte visibilité médiatique mais à faible portée structurelle. Il s'agit le plus souvent d'infrastructures symboliques—bâtiments scolaires ou sanitaires inaugurés en grande pompe, dons ponctuels de matériaux ou d'équipements—dont la conception privilégie l'effet d'annonce au détriment de l'utilité à long terme.

Ces projets, souvent concentrés autour des sites miniers ou des centres urbains facilement accessibles, répondent davantage aux impératifs de visibilité des entreprises qu'aux besoins réels des communautés rurales les plus enclavées. Leur faible intégration dans une planification territoriale cohérente limite leur capacité à produire un impact durable sur les conditions de vie des populations.

2. Communication excessive et dissociation entre l'infrastructure et le service

Un phénomène récurrent réside dans le décalage entre la construction de l'infrastructure et la fourniture effective du service public associé.

Des écoles sont érigées sans enseignants affectés, des centres de santé sont inaugurés sans personnel qualifié, sans équipements adéquats ni médicaments, et des forages d'eau deviennent rapidement inutilisables faute de maintenance.

Malgré ces lacunes, ces réalisations font l'objet d'une communication abondante : campagnes médiatiques, rapports RSE valorisants, visites officielles et cérémonies d'inauguration. Cette dissociation entre visibilité communicationnelle et fonctionnalité réelle alimente un sentiment de désillusion au sein des communautés, qui perçoivent les CdC comme des outils de marketing social plutôt que comme de véritables leviers de développement.



légitimité ou leur capital politique. Les entreprises, soucieuses de préserver leur stabilité opérationnelle, acceptent parfois de négocier avec des interlocuteurs non représentatifs des communautés, au détriment de la participation citoyenne prévue par la loi.

Cette capture politique se traduit par :

- la sélection de projets répondant à des intérêts individuels ou électoralistes ;
- la marginalisation des structures communautaires légitimes ;
- l'opacité dans la gestion des budgets alloués.

Dans ce contexte, le CdC cesse d'être un contrat social équilibré pour devenir un instrument de négociation informelle entre entreprises et élites locales.

4. Un risque systémique pour la crédibilité du dispositif

À moyen terme, l'utilisation des Cahiers des charges comme outils de communication comporte un risque systémique majeur : l'érosion de leur crédibilité. Lorsque les communautés constatent que les projets réalisés ne répondent ni à leurs priorités ni à leurs besoins durables, la confiance se dégrade, les tensions sociales réapparaissent et le « permis social d'opérer » des entreprises s'affaiblit.

Paradoxalement, la logique de communication, censée réduire les conflits et améliorer l'acceptabilité sociale des projets miniers, produit alors l'effet inverse. Elle nourrit le scepticisme, renforce les accusations de greenwashing ou de social washing et fragilise la relation entre opérateurs miniers, autorités et populations locales.

5. De l'image à l'impact : un impératif de réorientation

La critique des CdC comme outils de communication ne remet pas en cause le principe même du dispositif, mais souligne l'urgence d'une réorientation vers une logique d'impact mesurable. Cela suppose de substituer à la culture de l'inauguration et du reporting narratif une approche fondée sur des indicateurs de résultats, des audits indépendants et une redevabilité renforcée.

Sans cette évolution, les Cahiers des charges risquent de rester des instruments de légitimation sociale à court terme. Avec une gouvernance plus exigeante et un contrôle effectif de leur exécution, ils peuvent au contraire retrouver leur vocation initiale : être un outil de développement local réel, et non un simple support de communication institutionnelle.

Encadré – Haut-Katanga : tensions et controverses

- Multiplication des conflits communautaires
- Projets parfois imposés sans consultation effective
- Interférences politiques fréquentes

PROVINCE DE LUALABA :

COMMENT LA RENTE MINIÈRE FAÇONNE ET FRAGILISE UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



Dans le sud de la RDC, la province de Lualaba vit à un rythme dicté par les mines. Cuivre, cobalt, germanium : les métaux critiques du 21ème siècle sortent du sol de Kolwezi comme nulle part ailleurs en Afrique. La province se présente volontiers comme un modèle de développement alimenté par la manne extractive. Malgré les difficultés de rétrocessions aux provinces productrices qui est pourtant prévue par la législation budgétaire et les mécanismes de partage des recettes minières (Code minier, LOFIP, textes d'application) d'une part, mais d'autre part, de l'inexécution du Code minier révisé en 2018 en son article 285, consacrant l'affectation d'au moins 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières au financement des projets de développement communautaire par plus de 60% des entreprises minières selon le rapport de l'OSC AFREWACH, la province de Lualaba s'est tout de même distingué par sa gouvernance depuis mi-2022 avec la Gouverneure Fifi Musuka Saini, Vice-gouverneure de 2019 à 2021 et Gouverneure Ad Intérim de 2021 à 2023 puis élue Gouverneure lors des dernières élections provinciales du 29 avril 2024.

Mais derrière cette vitrine, une réalité plus complexe apparaît : dépendance budgétaire, conflits socio-économiques, tensions environnementales et gouvernance fragile. Les infrastructures de développement notamment les routes, rails, centres de santé, écoles... sont orientées vers l'Est de la province où se situe les bassins miniers de Lubudi, Mutshatsha, Dilolo-Kolwezi et vers Sandoa.

La majorité des projets réalisés ou en cours de réalisation suit le même schéma d'investissement tourné vers les zones d'exploitation minière et la capitale provinciale Kolwezi.

1. La puissance financière d'une province minière devenue stratégique

Lualaba concentre une part massive de la production cuivro-cobaltière mondiale. Le budget provincial a explosé, mais reste dépendant des cours internationaux. Une économie monosectorielle, vulnérable aux fluctuations.

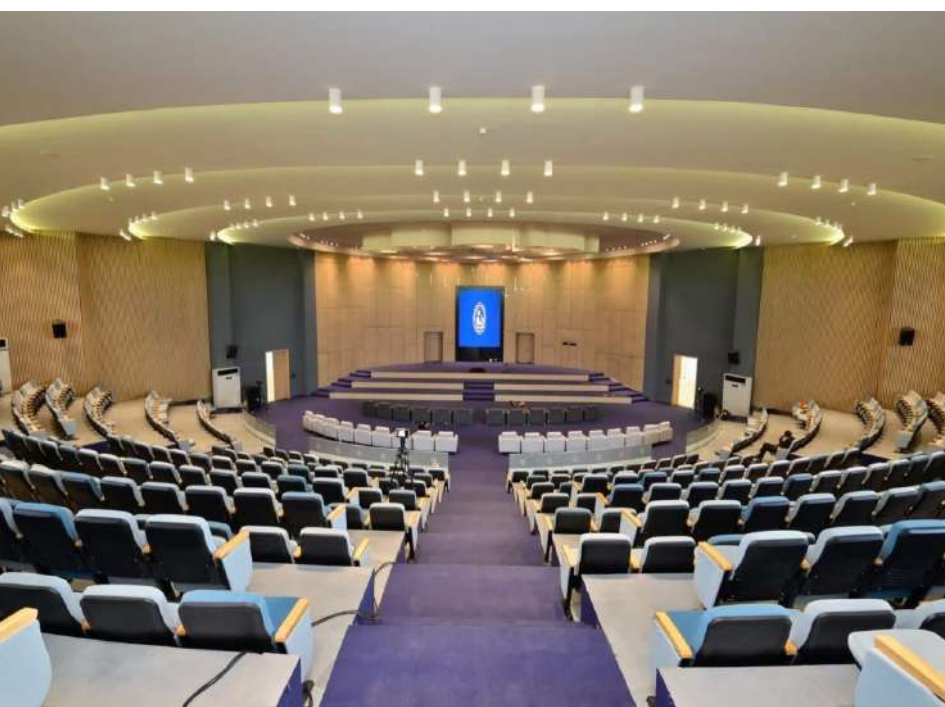
Les principales ressources financières de la province proviennent de la rétrocession de l'Etat des parts de revenus aux provinces productrices et de la dotation de 0,3% des entreprises minières en exploitation dans la province.

La rétrocession

La rétrocession aux provinces productrices est prévue par la législation budgétaire et les mécanismes de partage des recettes minières (Code minier, LOFIP, textes d'application).

Mais l'application pratique montre des écarts, contestations et lacunes de transparence. Il n'existe pas (au moins publiquement) une table consolidée, accessible et claire qui donne année par année — 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 où la part exacte de rétrocession (en montant ou % des recettes minières nationales) spécifiquement versée à la province du Lualaba dans un seul document public que notre rédaction a pu trouver.

Les informations pertinentes sont fragmentées entre : rapports du Ministère des Mines (recettes totales), tableaux d'exécution du Ministère du Budget (transferts provinciaux) et enquêtes/rapports d'ONG/journalisme d'investigation.



Transferts (paiements) reçus par la province du Lualaba — montants officiels (CDF)

Année	Montant paiements/transferts vers Lualaba (CDF)	Source (ESB / exécution)
2019	8 252 616 440	ESB – Exécution au 31/12/2019. Ministère du Budget
2020	4 973 957 488	ESB – Exécution au 31/12/2020 (rectificatif). Ministère du Budget
2021	40 239 229 043	ESB – Exécution au 31/12/2021. Ministère du Budget
2022	48 494 109 317	ESB – Exécution au 31/12/2022 (ventilation par rubrique/province). Ministère du Budget
2023	59 087 430 777	ESB – Exécution au 31/12/2023. Ministère du Budget
2024	54 648 657 039	ESB – Exécution au 31/12/2024 (situation provisoire publiée). Ministère du Budget
2025	13 573 095 994 (exercice 2024, exécution au 30/06/2025)	ESB – Exécution au 30/06/2025 (situation provisoire publiée). Ministère du Budget

En dépit des difficultés relatives à l'application de la loi, des conflits administratifs entre la province et l'Etat, la question de transparence et de gestion des revenus rétrocédés également niveau provincial entre la province et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

La dotation de 0,3% des entreprises minières en exploitation dans la province

Malgré la résistance de la majorité des entreprises minières en exploitations tel que repris dans les rapports des récents audits de la Cour des comptes (rapports 2024–2025) indiquant qu'un grand nombre d'entreprises n'ont pas payé ou ont payé partiellement entre 2018 et 2023 ; la Cour des comptes signale des entreprises qui n'ont jamais effectué les versements 0,3 % sur la période auditée.

La province grâce aux efforts conjugués du gouvernement a pu lever environ 280 millions de dollars américains auprès de 42 entreprises minières selon la Ministre provinciale des Mines.

Si au niveau national, le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPS) fait état à ce jour de 485 projets prioritaires de développement communautaire approuvés par le comité de supervision, 222 sont achevés, 169 en cours d'exécution, 41 en phase de passation de marchés publics et 53 non encore exécutés. Dans ce bilan des réalisations issues de la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires pour contribution

aux projets de développement communautaire dans le secteur minier, la province de Lualaba compte d'après la Ministre des affaires sociales 19 dotations opérationnelles lors de l'inauguration de quelques projets communautaires financés par la dotation minimum. de l'inauguration de quelques projets communautaires financés par la dotation minimum.

2. Cahiers des charges : levier de développement ou outil de communication ?

Depuis l'entrée en vigueur du Code minier révisé de 2018, les entreprises minières opérant en RDC sont tenues de financer et d'exécuter des Cahiers des charges de responsabilité sociale (CSR/Community Development), destinés à soutenir le développement communautaire dans leurs zones d'exploitation. Mais plus de cinq ans après, une question centrale persiste :

Ce que l'on sait : quelques réalisations concrètes

- Parmi les entreprises minières de Lualaba, la SICOMINES a déclaré avoir achevé 11 projets "clés" dans sa zone d'exploitation, conformément à son cahier des charges quinquennal signé en 2021.
- Une autre société active dans la province, Boss Mining, a signé en août 2023 un cahier des charges avec les communautés locales — touchant environ 84 000 personnes — qui prévoit des investissements dans plusieurs secteurs : santé, eau potable, éducation, agriculture, infrastructures rurales.
- Depuis l'entrée en vigueur du Code minier révisé (2018), certaines entreprises minières de Lualaba ont versé des redevances et leurs contributions à l'État — un indicateur fiscal de l'exploitation — ce qui témoigne d'une activité minière significative, même si cela ne garantit pas l'exécution effective des projets communautaires.

Ces investissements constituent-ils un réel levier de développement local, ou sont ils devenus principalement un outil de communication corporate ?

ce qui témoigne d'une activité minière significative, même si cela ne garantit pas l'exécution effective des projets communautaires.

Ce que les rapports d'audit et la société civile dénoncent — des lacunes sérieuses

- D'après un rapport d'observation sociétale publié par le Centre Carter dans son Livre blanc sur les cahiers des charges des entreprises minières en RDC, le mécanisme des Cahiers des charges en RDC — incluant Lualaba — n'a pas permis un "véritable engagement sociétal ni une contribution substantielle" au développement durable des communautés riveraines.
- Le taux de mise en œuvre global reste très faible au niveau national : entre 2018 et 2024, sur les 402 cahiers des charges prévus, seuls 71 ont été signés, ce qui soulève des doutes sur la généralisation de l'exécution correcte dans des provinces minières comme Lualaba selon l'Agence Congolaise de Presse (ACP).
- Parmi les critiques relevées selon le Livre blanc du Centre Carter : budgets souvent faibles par rapport aux chiffres d'affaires, retards ou non-respect des engagements, lenteurs dans l'approbation des CdC par les autorités provinciales, manque de transparence et d'implication réelle des communautés dans le suivi.

Le cas de Lualaba montre que le mécanisme des Cahiers des charges peut aboutir à des résultats concrets quand l'entreprise, les autorités et les communautés s'engagent sérieusement — comme avec SICOMINES ou Boss Mining.

3. Infrastructures : progrès visibles et zones oubliées

La province du Lualaba est souvent présentée comme le vitrine du développement minier en RDC, notamment grâce aux investissements visibles réalisés autour des grands sites industriels. Des progrès substantiels sont observés dans certaines zones stratégiques :

Des axes routiers modernisés mais surtout ceux utiles à l'industrie

Les routes les mieux entretenues sont principalement celles qui :

- relient les concessions à Kolwezi, Fungurume ou Kasumbalesa ;
- servent au transport du cuivre et du cobalt vers les corridors d'exportation ;
- facilitent l'accès des entreprises minières à leurs sites, camps et usines.

Ces corridors économiques ont bénéficié d'investissements directs des sociétés minières (TFM, Kamoanga, Sicominex) ou de partenariats État-entreprises.

Impact positif : baisse des coûts logistiques, circulation facilitée, émergence de petites activités économiques le long de ces axes.

Des infrastructures sociales en hausse autour des zones minières Les Cahiers des charges et la RSE minière ont permis :

- la construction d'écoles primaires et secondaires modernes ;
- l'équipement de centres hospitaliers de référence ;
- la création de puits et de systèmes d'adduction d'eau ;
- la modernisation de certains villages proches des concessions.

Ces infrastructures améliorent la qualité de vie des communautés directement impactées par l'activité minière.

Mais les zones rurales restent massivement oubliées

À quelques kilomètres seulement des sites industriels :

- les villages dépourvus de routes carrossables restent isolés ;
- les écoles traditionnelles en terre battue subsistent ;
- l'accès à l'eau potable et aux soins est extrêmement limité.

Ce paradoxe illustre un modèle de développement polarisé :

le développement suit les corridors miniers, pas les besoins des populations.

Pourquoi cet écart persiste ?

- Les entreprises priorisent des zones où leurs activités sont visibles.
- Le contrôle de l'État est faible dans les zones reculées.
- Le budget du 0,3 % est limité comparé aux besoins réels des populations.
- Les projets sont concentrés là où les communautés "négocient fort", souvent les plus organisées.

4. Environnement : la menace silencieuse

Derrière les performances économiques du Lualaba se cache une réalité moins reluisante : Pollutions des rivières, poussières toxiques, absence de sanctions. Les externalités environnementales non gérées.

Pollution des rivières : un phénomène récurrent

De nombreux travaux montrent la présence :

- de métaux lourds (cobalt, cuivre, manganèse) dans les cours d'eau,
- d'effluents industriels mal traités rejetés dans les rivières,
- de contamination des nappes phréatiques.

Les populations rurales se plaignent de :

- mortalité du bétail,
- baisse de rendement agricole,
- maladies cutanées et digestives,
- absence de compensation.

Les poussières toxiques : un fléau quotidien à Kolwezi

Autour des carrières et des routes minières, la poussière rouge riche en métaux lourds :

- s'infiltre dans les habitations et inhalée quotidiennement par les enfants ;
- recouvre les plantations ;
- accélère les maladies respiratoires.

L'absence de normes strictes de filtrage et d'arrosage régulier amplifie la situation.

Un système de sanctions quasi inexistant

Malgré les obligations environnementales :

- les audits sont rares ;
- les amendes sont faibles ou non appliquées ;
- les inspections sont souvent influencées politiquement ;
- les informations environnementales ne sont pas publiées ;
- Conséquence : l'environnement est sacrifié au profit de la rente minière ;
- Un paradoxe majeur Le Lualaba génère des milliards de dollars chaque année, mais : très peu de fonds sont alloués à la restauration écologique ;
- les villages riverains subissent les impacts sans réparation ;
- la province manque d'un fonds écologique provincial fonctionnel.

5. Artisanat minier : un acteur social marginalisé

Le Lualaba abrite l'une des plus importantes populations de creuseurs artisanaux du pays : entre 60 000 et 120 000 personnes selon les années. L'artisanat minier : un filet social pour des milliers de familles

Dans une province où :

- le chômage reste élevé ;
- l'agriculture rurale est en déclin ;
- les activités industrielles sont concentrées dans peu de mains, l'exploitation artisanale représente un moyen de survie indispensable.

Une marginalisation accélérée par les concessions industrielles L'extension des concessions industrielles a conduit à :

- la fermeture ou l'interdiction de plusieurs sites artisanaux ;
- la réduction des espaces disponibles pour les creuseurs ;
- des tensions récurrentes entre FARDC, coopératives et industriels.

Conséquence : des milliers de creuseurs se retrouvent sans alternatives économiques. Les zones réservées aux artisanaux sont souvent pauvres et non productives Même lorsque la province crée des zones d'exploitation artisanale (ZEA) :

- elles manquent d'équipements,
- l'accès est difficile,
- les gisements sont très pauvres ou épuisés,
- les coopératives sont mal encadrées.

Cela entretient :

- l'informalisation,
- l'insécurité,
- la contrebande,
- l'exploitation par des réseaux parallèles.

Les risques sociaux :

- montée du banditisme dans certaines zones urbaines de Kolwezi, travail des enfants facilité par la pauvreté ;
- conflits entre creuseurs et forces de l'ordre ;
- exploitation par des "négociants" et intermédiaires puissants.

Un acteur social, pas un partenaire économique

Malgré leur importance, les artisanaux miniers :

- ne participent pas aux négociations des Cahiers des charges,
- n'ont pas accès à la rente minière,
- ne bénéficient pas de formations,
- ne sont pas considérés dans les stratégies de développement provincial.

Cela crée une économie duale :

- une économie industrielle extrêmement lucrative, une économie artisanale marginalisée mais essentielle pour la cohésion sociale.

1. Le Lualaba fonctionne comme un "État minier"

La province du Lualaba concentre plus de la moitié de la production cuprifère et cobaltifère du pays.

Cette dépendance extrême fait que son économie, ses infrastructures, son développement social et même une partie de sa gouvernance sont modelés par le secteur extractif.



Caractéristiques du “modèle État minier” :

- plus de 80 % des recettes provinciales proviennent directement ou indirectement de la production minière ;
- les entreprises minières financent des routes, des écoles, des commissariats, des centres de santé, parfois à la place de l'État ;
- les priorités de développement suivent davantage les corridors miniers que les besoins territoriaux équitables ;
- les opérateurs industriels deviennent de facto des acteurs politiques, influençant les décisions publiques.

Ce modèle crée de l'efficacité (les mines paient, la province construit), mais aussi une fragilité structurelle : l'État provincial ne maîtrise pas totalement son développement, car il dépend d'acteurs privés internationaux.

2. Une gouvernance fragile et exposée

La gouvernance minière au Lualaba repose encore sur des systèmes administratifs peu robustes, des mécanismes de contrôle insuffisants et une faible transparence.

Faiblesses observées :

- opacité des flux financiers : manque de publication régulière des recettes minières, des rétrocessions et de leur exécution ;
- faible contrôle des obligations minières (0,3 %, cahiers des charges, contenus locaux) ;
- audits très limités des projets sociaux financés par les entreprises ;
- capture institutionnelle possible dans certaines zones où l'entreprise “gère” plus que l'État ;
- faible capacité technique de l'administration provinciale (suivi environnemental, cadastre artisanal, ingénierie des travaux publics).

Cette fragilité rend la province dépendante des entreprises, vulnérable aux variations de prix des métaux et exposée aux conflits sociaux avec les communautés riveraines.

3. Vers un nouveau modèle : transparence, artisanat, environnement

Pour stabiliser son économie et renforcer son autorité publique, le Lualaba doit évoluer vers un modèle où la province :

- **comprend mieux les flux financiers,**
- **diversifie ses sources de recettes,**
- **intègre l'artisanat minier comme un secteur économique formel,**
- **et impose un cadre environnemental strict.**

Ce changement structurel est indispensable pour éviter que le développement soit à la fois inégal, volatile et dépendant de décisions privées.

Recommandations clés

1. Publier les flux financiers et renforcer la transparence

La transparence des flux miniers est le fondement d'un modèle durable. Ce que cela implique :

- publication trimestrielle des recettes provinciales liées aux mines (taxes, redevances, 0,3 %, contributions diverses) ;
- transparence sur les montants réellement reçus du gouvernement central (rétrocessions) ;
- publication des projets financés par les entreprises (cahiers des charges), avec coûts, taux d'avancement, identité des prestataires et date de réception ;
- obligation pour chaque entreprise de publier localement les montants versés.



Impact attendu :

Meilleure redevabilité, réduction de la corruption, légitimation de l'action publique et capacité pour les citoyens d'exiger des comptes.

2. Créer un Fonds minier provincial anticyclique

Le Lualaba doit se protéger des cycles des prix des métaux.

Pourquoi :

Le cobalt et le cuivre connaissent des fluctuations extrêmes. Quand les prix chutent, les recettes provinciales s'effondrent, gelant les projets.

Solution :

Un Fonds minier anticyclique permettrait :

- dépargner une partie des recettes lorsque les prix sont élevés ;
- d'investir cette épargne dans des projets structurants ;
- d'assurer la continuité budgétaire en période de baisse des prix.

Modèle inspirant :

- Botswana (diamants),
- Ghana (pétrole),
- Chili (cuivre).

3. Instituer des audits indépendants des projets communautaires

Les cahiers des charges (0,3 % du chiffre d'affaires) sont une opportunité majeure, mais leur gestion manque de contrôle.

Actions proposées :

- confier les audits à des institutions indépendantes (Cour des comptes, ONG spécialisées, universités locales) ;
- auditer chaque année les projets financés par les entreprises : cohérence, coûts, exécution, qualité ;
- imposer une réception technique par un organisme neutre avant publication des rapports d'exécution ;
- mettre en place un mécanisme de sanctions en cas de non-respect des engagements.

Impact attendu :

projets mieux réalisés, réduction des détournements, plus-value réelle pour les communautés.

4. Intégrer l'artisanat minier dans la planification provinciale

L'artisanat minier reste un pilier social mais fonctionne aujourd'hui dans la précarité et la marginalisation.

Trois piliers d'une politique artisanale efficace :**a) Zones d'exploitation artisanale (ZEA) réellement opérationnelles**

- localisation confirmée, accès sécurisé, supervision technique ;
- installation de points d'achat formels pour éviter la contrebande.

b) Transformation des coopératives en acteurs économiques

- professionnalisation, formation, accès au crédit ;
- contrats officiels entre coopératives et entreprises industrielles (modèle de sous-traitance artisanale).

c) Intégration de l'artisanat dans la stratégie provinciale

- collecte de données, cartographie, quotas de production artisanale.

Impact :

réduction des conflits, augmentation des revenus locaux, formalisation fiscale.

5. Renforcer les mécanismes environnementaux contraignants

Le coût environnemental du modèle minier du Lualaba menace sa durabilité. Mesures concrètes :

- système de surveillance environnementale digitalisé (stations de mesure des eaux, poussières, sols) ;
- audits environnementaux indépendants obligatoires chaque année ;
- sanctions financières automatiques en cas de non-conformité (pollueur-payeur) ;
- obligation de dédommagement des communautés en cas de dommages ;
- publication des études d'impact environnemental (EIE) et des plans de gestion.

Impact :

Amélioration de la santé publique, réduction des risques écologiques, crédibilité internationale renforcée.

SYNTHÈSE

Le Lualaba est à un tournant : il peut rester un État minier dépendant, ou devenir une province modèle fondée sur la transparence, l'inclusion et la protection environnementale.

CONTRAT DE COLLABORATION SINO-CONGOLAIS :

BILAN D'UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE ET PERSPECTIVES DE TRANSFORMATION

Près de vingt ans après sa signature, le contrat de collaboration sino-congolais—souvent présenté comme le partenariat « infrastructures contre minerais » le plus emblématique d'Afrique—revient au centre des débats. Renégocié à plusieurs reprises, revisité sous pression politique et institutionnelle, il cristallise aujourd'hui les enjeux de souveraineté économique, de transparence minière et de financement du développement. Quels résultats concrets ? Quels défis persistent ? Et surtout, quelles perspectives pour un modèle qui doit désormais concilier impératifs nationaux et intérêts de grands groupes chinois ?

Un contrat fondateur à la croisée des ambitions

Signé en 2008, le contrat de collaboration sino-congolais promettait un changement de paradigme : échanger une partie des revenus miniers du cuivre et du cobalt contre des investissements massifs dans les infrastructures publiques (routes, hôpitaux, écoles). Ce modèle devait résoudre un double défi : monétiser les ressources naturelles autrement que par des concessions classiques et combler le déficit d'infrastructures, évalué à plus de 20 milliards de dollars.

L'originalité du partenariat reposait sur un mécanisme hybride :

- Un volet minier opéré par Sicominex, la joint-venture sino-congolaise ;
- Un volet infrastructures financé par les recettes anticipées des activités minières ;
- Une gouvernance binationale, pilotée aujourd'hui par l'Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration (APCSC).

Pour la RDC, ce modèle devait constituer un levier de transformation structurelle. Pour la Chine, un accès stratégique aux métaux critiques de la transition énergétique.



Renégociations successives : recentrer – corriger - rééquilibrer
Avec les années, plusieurs limites structurelles sont apparues : retard dans les décaissements, infrastructures livrées au compte-gouttes, manque de transparence contractuelle, et perception d'un déséquilibre entre les avantages obtenus par les partenaires chinois et ceux revenant à la RDC. Les renégociations récentes ont visé à rectifier ces déséquilibres.

Parmi les ajustements les plus marquants :

1. Un rééquilibrage de la gouvernance

La RDC a renforcé son poids au sein des organes de pilotage, notamment grâce au rôle élargi de l'APCSC et à l'intégration des mécanismes de contrôle nationaux (IGE, Cour des comptes, Parlement).

2. Une redéfinition des engagements financiers

Les nouvelles dispositions portent sur :

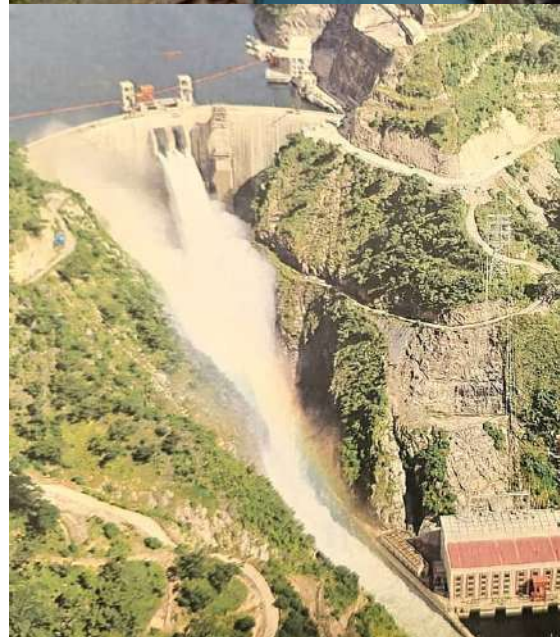
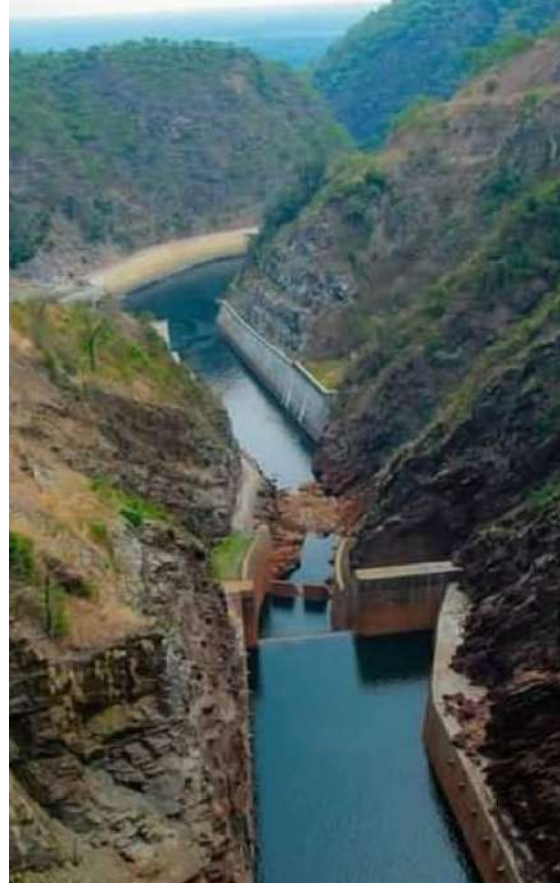
- la clarification du montant total des infrastructures à financer ;
- la responsabilité des entreprises chinoises dans l'exécution ;
- la transparence sur les coûts miniers et les prix de transfert.

La formule initiale, jugée trop favorable aux investisseurs, a été revue pour accroître la part de revenus nets destinés à l'État congolais.

3. Une mise à jour des obligations de contenu local

La version revisitée s'aligne davantage avec les ambitions de la RDC en matière de local content, d'emploi national, de sous-traitance locale et de montée en compétences des cadres congolais.

Bilan : réalisations tangibles, promesses partiellement tenues sur les infrastructures. Les infrastructures livrées représentent une avancée notable mais en deçà des ambitions initiales. Routes stratégiques, ponts et quelques bâtiments publics ont été mis en service, mais le rythme d'exécution reste jugé insuffisant au regard de l'enveloppe promise.



Voici quelques exemples des chantiers effectivement menés :

- SICOMINES a déclaré avoir livré 43 infrastructures sur l'ensemble du pays, conformément au cahier des charges de la convention.
- On parle d'environ 480 kilomètres de routes réalisés.
- À Kinshasa — la capitale — des axes urbains importants : notamment le Boulevard du 30 Juin, l'Avenue du Tourisme et le Boulevard Triomphal.
- Réhabilitation de la voirie dans certaines villes minières comme Kolwezi.
- Construction de bâtiments publics : parmi eux, un établissement de santé — l'Hôpital du Cinquantenaire à Kinshasa — ainsi que des ouvrages dans le secteur public.
- Plus récemment, des travaux routiers majeurs entamés dans plusieurs provinces (et dans la capitale) : par exemple la route dite KalambaMbuji (province du Kasai / Grand-Kasai) — un tronçon de ~230 km — financée dans le cadre de la coopération.
- La centrale hydroélectrique de Busanga dans la province du Lualaba en République Démocratique du Congo (RDC), mise en service en 2022, produisant 240 MW pour la région minière, mais le projet a suscité des controverses concernant l'indemnisation des communautés riveraines impactées par le déplacement et la submersion de terres agricoles et habitations.
- Un projet d'infrastructures urbaines dans la capitale : les rocade de Kinshasa (Sud-Est et Sud-Ouest) sont en cours, financées par SICOMINES dans le cadre d'un avenant récent au contrat.

Ce qu'il faut nuancer / les limites

- Malgré ces réalisations, la liste initiale de la convention — qui prévoyait « une trentaine d'hôpitaux, 300 km de chemins de fer, la réhabilitation des aéroports de Goma et Kavumu, etc. » — n'a pas été entièrement honorée. Selon SICOMINES, « les projets réalisés ... ne sont pas forcément ceux de la liste initiale ».
- Dans les zones minières — en particulier à Kolwezi — les infrastructures remises sont décrites comme ponctuelles, limitées, parfois décrépies, ou insuffisantes par rapport aux besoins locaux.
- Les décalages entre promesses et réalisation, l'opacité sur le volume total investi, le suivi des coûts et la délivrance des infrastructures font l'objet de critiques. Par exemple, selon un rapport récent, les montants réellement engagés pour les infrastructures oscilleraient (jusqu'en 2022) entre 822 et 863 millions de dollars — ce qui pose la question du respect complet des engagements.
- Le rythme de réalisation reste jugé trop lent pour certains projets, voire suspendu dans des zones importantes, ce qui limite l'impact structurel attendu.

Sur le volet minier

Sicomines a atteint des niveaux de production significatifs, faisant de la RDC l'un des premiers producteurs mondiaux de cobalt et de cuivre.

Toutefois, les critiques portent sur :

- le faible retour fiscal direct,
- le manque de visibilité sur les flux financiers,
- l'endettement lié au financement des infrastructures.



Sur la gouvernance et la transparence

La mise en œuvre des audits et des révisions contractuelles constitue une avancée majeure. Pour la première fois, le pays assume un contrôle institutionnel affirmé face à des partenaires étrangers, portant l'exigence de transparence comme un pilier de souveraineté. Mais des défis persistent :

- meilleure traçabilité des coûts ;
- clarifications sur les amortissements et la dette ;
- outils de reporting harmonisés entre les acteurs.

Ce que change la montée en puissance de l'APCSC L'Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi (APCSC) occupe désormais une position stratégique.

Elle assure :

- un cadre unifié de supervision,
- un suivi technique et financier consolidé,
- une interface cohérente entre les ministères, les sociétés chinoises et les organes de contrôle.

Cette montée en puissance permet au gouvernement de mieux synchroniser les projets d'infrastructures, les exigences minières et la planification nationale.

Le contrat sino-congolais n'est plus un simple accord bilatéral : il devient un laboratoire de la gouvernance minière moderne au Congo.



Un partenariat à repenser dans le contexte géopolitique actuel

La transition énergétique mondiale a fait exploser la demande en cobalt, cuivre et lithium, positionnant la RDC au cœur des enjeux géostratégiques.

La Chine, quant à elle, consolide son réseau mondial d'approvisionnement.

Dans ce contexte, le contrat sino-congolais doit évoluer :

- vers une meilleure valorisation des minerais, notamment via la transformation locale,
- vers une diversification des partenaires, sans rompre avec les acquis chinois,
- vers une contractualisation basée sur les données réelles de production et des audits indépendants.

Le mot d'ordre : équilibre et souveraineté.

Perspectives : vers un nouveau modèle de partenariat gagnant-gagnant

Les perspectives dégagées par les nouvelles révisions se concentrent sur plusieurs axes clés :

1. Accélération des infrastructures prioritaires

Routes nationales, énergie, eau, hôpitaux : la RDC attend une matérialisation rapide des engagements.

2. Inscription du contrat dans une stratégie industrielle nationale

Le partenariat doit soutenir :

- la transformation locale du cuivre et du cobalt,
- la chaîne de valeur des batteries,
- la montée en gamme technologique congolaise.

3. Transparence intégrale et reporting modernisé

Les réformes introduites par l'APCSC pourraient servir de modèle à d'autres partenariats extractifs.

4. Renforcement de l'État comme négociateur

La RDC démontre, par ce processus de renégociation, sa capacité à défendre ses intérêts sans se retirer de l'économie mondiale. Un tournant stratégique pour la RDC

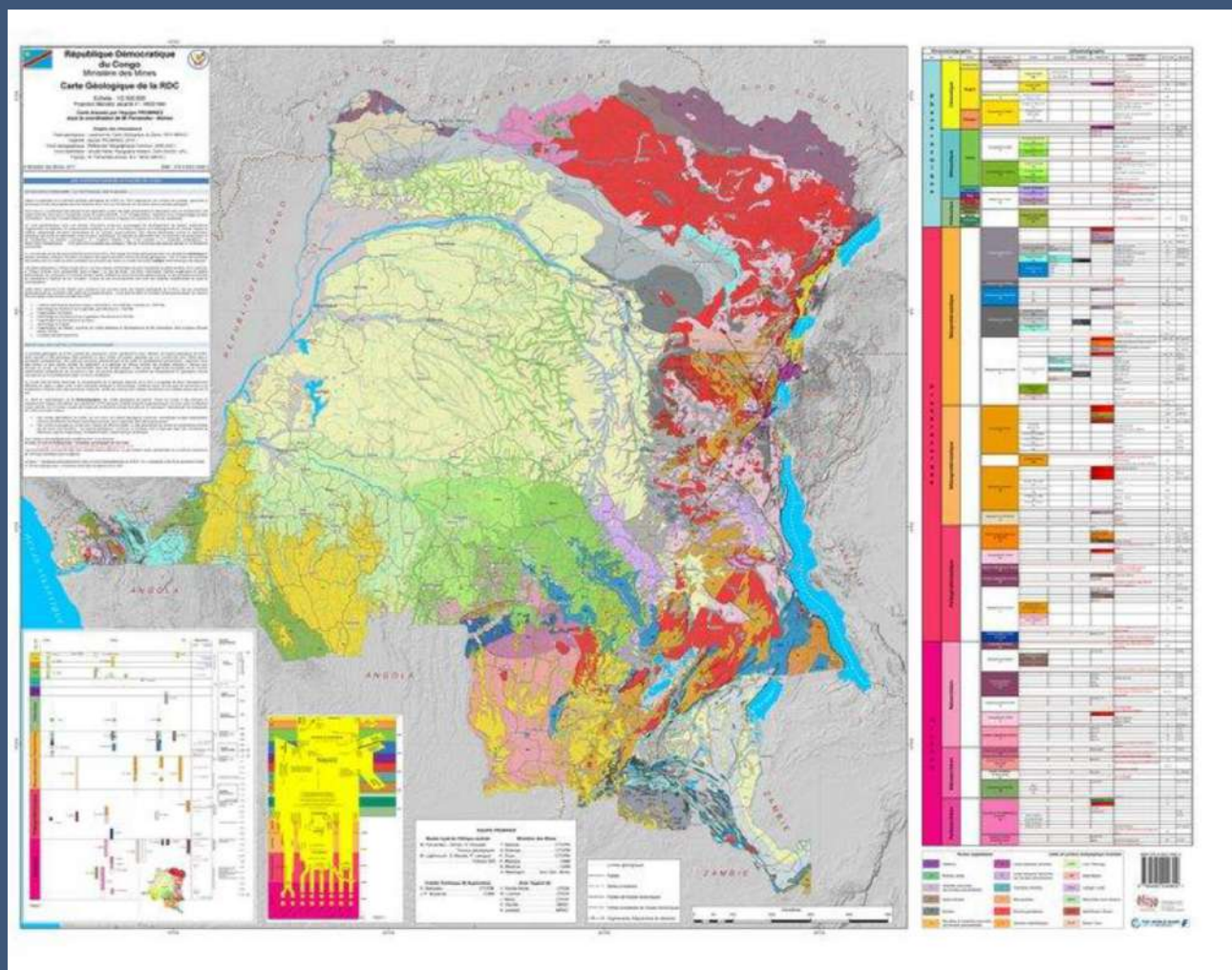
Le contrat de collaboration sino-congolais n'est ni un échec ni un succès absolu : c'est un processus en transformation continue.

Les renégociations récentes montrent la volonté de la RDC de reprendre l'initiative, de clarifier les règles du jeu et d'orienter le partenariat vers des gains tangibles pour les populations.

Le défi désormais est clair : faire de ce contrat un outil de développement accéléré, et non simplement un instrument d'exploitation minière.

À travers l'APCSC, l'État congolais semble avoir trouvé le bras technique capable de transformer les ressources naturelles en leviers de prospérité durable.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DU SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL DU CONGO(SGNC) : UN PILIER DE SOUVERAINETÉ SUR LES DONNÉES GÉOLOGIQUES ET MINÉRALOGIQUES DE LA RDC



La géologie a toujours représenté l'un des fondements de l'économie congolaise. Pourtant, pendant plusieurs décennies, la cartographie, la connaissance du sous-sol et la gestion des données minéralogiques du pays ont souffert d'un manque d'investissement, de coordination et de modernisation.

Face à cet enjeu stratégique, la montée en puissance du Service Géologique National du Congo (SGNC) marque une étape décisive : celle d'un État qui entend reprendre le contrôle de son information géoscientifique, consolider sa souveraineté, et mieux orienter le développement de son secteur minier.

I. La mission du SGNC : restaurer la souveraineté sur les géosciences nationales
Créé pour être le bras technique de l'État en matière de géologie, le SGNC s'est donné pour missions principales :

1. Cartographier et caractériser le sous-sol national

Le SGNC est chargé de produire, mettre à jour et publier la cartographie géologique nationale, indispensable pour planifier l'exploitation minière, évaluer le potentiel énergétique et orienter les investissements.

2. Collecter, centraliser et sécuriser les données géoscientifiques

Dans un contexte marqué par la prolifération de données détenues par des opérateurs privés, le SGNC se pose comme la banque centrale des données du sous-sol congolais. Cette mission de souveraineté est cruciale pour limiter les pertes d'informations stratégiques.

3. Appuyer l'État dans la gouvernance minière

Ses analyses géologiques permettent aux autorités d'affiner les politiques minières, de concevoir de nouveaux blocs d'exploration, et d'évaluer les stratégies d'industrialisation du pays.

4. Servir de plateforme scientifique

Le SGNC travaille aussi comme centre de recherche et d'expertise, offrant un appui aux universités, aux écoles de géologie et aux programmes d'innovation.

II. Réalisations récentes : un service modernisé et opérationnel

Malgré des ressources limitées, le SGNC a enregistré plusieurs avancées significatives qui témoignent de sa montée en capacité.

1. Reprise progressive de la cartographie nationale

- Mise à jour de plusieurs cartes géologiques provinciales.
- Inventaires minéralogiques en zones stratégiques (Lualaba, Haut-Katanga, Maniema).
- Campagnes géophysiques et géochimiques pilotes dans certaines régions peu explorées.

2. Création ou modernisation d'un centre de données géologiques

Le SGNC a entrepris la numérisation :

- des cartes historiques,
- des rapports de prospection,
- des données issues d'anciens opérateurs miniers,
- des relevés géophysiques.

Ce centre constitue une avancée dans la consolidation d'une mémoire géologique nationale.

3. Renforcement des capacités humaines

- Recrutement et formation de géologues, géomaticiens, géophysiciens.
- Ateliers sur SIG, télédétection, lithogéochimie.
- Partenariats académiques favorisant la montée en compétences des jeunes scientifiques congolais.

4. Déploiement d'outils numériques

Le SGNC travaille à la mise en place d'un Système d'Information Géologique National (SIG-N), destiné à :

- centraliser les données,
- offrir un accès réglementé aux opérateurs,
- favoriser la transparence et la planification minière.

5. Contribution à la gouvernance minière

Le SGNC intervient de plus en plus dans :

- l'évaluation des permis,
- la validation de données techniques déclarées par les entreprises,
- la définition de nouveaux périmètres d'exploration.

Le SGNC intervient de plus en plus dans :

- l'évaluation des permis,
- la validation de données techniques déclarées par les entreprises,
- la définition de nouveaux périmètres d'exploration.

III. Partenariats actuels : une ouverture maîtrisée pour accélérer la modernisation

Dans sa montée en puissance, le SGNC bénéficie aujourd'hui de partenariats stratégiques, à la fois nationaux et internationaux.

1. Coopérations institutionnelles nationales

Le SGNC collabore étroitement avec :

- le CAMI pour harmoniser les données de cadastre minier,
- le CEEC pour les analyses minéralogiques et gemmologiques,
- la SAEMAPE pour l'intégration des données liées à l'exploitation artisanale,
- les universités nationales pour la recherche et la formation.

Ces synergies renforcent la cohérence de la chaîne d'information minière.

2. Partenariats internationaux

Le SGNC entretient des collaborations avec :

- des services géologiques étrangers (BRGMUSGS, Geological Survey of Finland, etc.),
- des institutions multilatérales (Banque mondiale, BAD),
- des organismes de recherche africains.

Ces partenariats ciblent :

- la cartographie moderne,
- la numérisation des archives,
- l'amélioration des laboratoires géoscientifiques,
- la formation des experts congolais.

Principaux partenariats récents du SGNC

- Partenariat avec KoBold Metals

En juillet 2025, la RDC et KoBold Metals ont signé un accord-cadre visant à lancer une exploration minière massive sur plusieurs minerais critiques, dont le lithium, le coltan et les terres rares.

- KoBold a reçu sept permis d'exploration numérisés début septembre 2025, pour des zones couvrant environ 1 600 km², notamment autour du gisement de lithium de Manono (province de Tanganyika).
- Dans le cadre de l'accord, KoBold s'engage à numériser les archives géologiques nationales (cartes, rapports, données historiques) et à rendre ces données accessibles publiquement via le SGNC.
- L'accord inclut le lancement d'un programme d'exploration utilisant des technologies modernes, ce qui représente un tournant pour l'exploitation de minerais stratégiques en RDC.
- Coopération avec l'organisme français BRGM
- En 2023, un accord-cadre a été signé entre le SGNC et le BRGM en vue de renforcer la coopération géoscientifique entre la RDC et la France.
- En 2025, ce partenariat s'est concrétisé par le lancement d'un projet de Banque Nationale des Données Géoscientifiques (BNDG), destiné à structurer la gestion, l'archivage, et la diffusion des données géologiques congolaises, tout en formant le personnel du SGNC.
- Dans le cadre de ce projet, des formations en cartographie géologique et prospection géochimique ont été lancées à l'Université de Kolwezi (UNIKOL), montrant un renforcement notable des capacités internes du SGNC.

3. Coopération technologiques

Le SGNC explore des accords pour :

- l'utilisation de drones géophysiques,
- l'intégration d'outils de télédétection avancée,
- le déploiement de plateformes de gestion numérique des données.

IV. Perspectives et vision stratégique : un SGNC au cœur de la souveraineté minière

1. Construire un "Géoscience Hub" régional

Le SGNC ambitionne de devenir un centre géoscientifique de référence en Afrique centrale, capable de :

- fournir des données de haute précision,
- proposer des services d'analyse et de laboratoire,
- attirer des projets de recherche internationaux.

2. Finaliser la cartographie géologique complète du territoire Objectif majeur d'ici 2030 :

- couverture géologique modernisée à plus de 80 %,
- intégration des méthodes géophysiques et géochimiques avancées.

3. Sécuriser les données géologiques comme un actif stratégique

Le SGNC veut renforcer :

- les infrastructures numériques,
- la cybersécurité des données,
- les normes d'accès et d'utilisation des informations sensibles.

4. Soutenir une politique minière fondée sur la connaissance

Un SGNC renforcé permettra à l'État de :

- mieux définir les zones d'exploration,
- accroître la valeur des enchères minières,
- anticiper les filières émergentes (cuivre, cobalt, lithium, germanium, étain, terres rares).

5. Intégrer la transition énergétique mondiale Le Congo se repositionne comme un acteur essentiel de la transition énergétique.

Le SGNC compte :

- identifier les ressources critiques,
- développer des cartes stratégiques "minerais de transition",
- orienter les investissements industriels vers des filières d'avenir (batteries, magnétisme, photovoltaïque).

Un instrument de souveraineté minière en pleine renaissance

La montée en puissance du SGNC marque une rupture importante dans la gestion du patrimoine géologique congolais. Plus qu'un simple organe technique, il devient un outil de souveraineté, un acteur de la transformation minière, et un levier stratégique pour les décennies à venir.

Investir dans la connaissance du sous-sol, c'est investir dans le futur du pays.

Le SGNC incarne ce choix : celui d'un État qui reprend le contrôle de ses ressources, de ses données et de son destin géologique.

CENTRAFRIQUE :
**UN MÉGA-DEAL
HISTORIQUE AVEC
LA SOCIÉTÉ MINIÈRE
CANADIENNE CVMR**



Le 28 novembre 2025, à un mois de l'élection présidentielle en RCA, le gouvernement centrafricain a signé un accord stratégique avec la société canadienne CVMR. Cet accord, d'une durée de 25 ans, accorde à CVMR des droits exclusifs d'exploration, d'exploitation et de raffinage des minerais stratégiques : uranium, coltan, cuivre, or et nickel. Selon le communiqué de CVMR, l'objectif est de transformer de façon industrielle les ressources minières du pays — ce qui inclut la construction d'usines de raffinage sur le sol centrafricain, plutôt que l'exportation systématique de minerais bruts.

Ce que prévoit le partenariat

- Cartographie complète des ressources : via sa filiale spécialisée dans l'imagerie satellitaire, CVMR débute par une étude géologique à l'échelle nationale pour identifier de nouveaux gisements potentiels.
- Création d'emplois et transfert de compétences : le projet prévoit des milliers d'emplois (directs et indirects), de la formation pour les jeunes centrafricains et un transfert de technologies minières modernes.
- Raffinage local : le raffinage des minerais (et non simplement l'extraction) sera fait en RCA — ce qui pourrait accroître la valeur ajoutée pour le pays.
- Financement international et gestion transparente : l'accord s'accompagne d'une plateforme d'investissement internationale, destinée à mobiliser des fonds pour le développement minier et à garantir une certaine traçabilité des ressources.

Enjeux et ambitions : un pari pour l'avenir

Pour la RCA, ce partenariat représente une tentative audacieuse de transformer ses richesses minières en source de développement économique et d'industrialisation — plutôt que de demeurer un simple fournisseur de matières premières.

L'idée est de maximiser la valeur locale, de créer des emplois, et d'attirer des investissements.

Du côté de CVMR, l'accord apparaît comme un projet ambitieux : selon le fondateur de l'entreprise, il s'agit de "reconfigurer entièrement l'économie minière" du pays.

Politique aussi, ce deal s'inscrit dans un moment de réalignement pour la RCA : alors que des acteurs externes (groupes privés, investisseurs internationaux) remplacent — du moins en partie — l'influence de groupes armés ou d'intérêts opaques dans le secteur minier.

Défis, risques et questions ouvertes

Malgré le potentiel, plusieurs défis pourraient compromettre la réussite de ce projet :

- Stabilité politique et sécuritaire : la RCA reste vulnérable aux conflits, aux défis de gouvernance, ce qui pourrait compliquer l'exploitation et la protection des sites miniers.
- Transparence et bonne gouvernance : pour que les retombées bénéficient réellement à la population, il faudra des mécanismes de suivi, de traçabilité et de redistribution équitable des richesses.
- Infrastructures et logistique : le raffinage local nécessite des infrastructures lourdes (énergie, transport, route, sécurité), souvent déficientes en RCA.
- Impact environnemental et social : toute exploitation minière à grande échelle soulève des préoccupations écologiques, sanitaires et sociales — à surveiller.

Ce qui reste à suivre

- La cartographie géologique par satellite, annoncée par CVMR, qui déterminera l'ampleur réelle des ressources exploitables.
- La mise en place des usines de raffinage — un signe de matérialisation de l'accord.
- La création d'emplois effectifs et l'impact socio-économique sur les communautés locales : emplois, infrastructures, etc.
- La gestion et la transparence des revenus générés — pour s'assurer que le pays et ses populations tirent profit du contrat.

En conclusion, l'accord signé entre la République centrafricaine et CVMR ouvre des perspectives inédites : pour la première fois, le pays pourrait entamer une véritable industrialisation minière, profiter de ses ressources stratégiques de façon souveraine, et potentiellement améliorer les conditions économiques locales.

Mais le pari est ambitieux, et sa réussite dépendra largement de la bonne gouvernance, de la sécurité et de la capacité à transformer les promesses en réalités concrètes.

RCA – MINES SOUS TENSION : **ENJEUX, ACTEURS ET BATAILLE GÉOPOLITIQUE AUTOUR D'UN SOUS-SOL STRATÉGIQUE**

Comment la République centrafricaine tente de reprendre le contrôle d'un secteur minier devenu enjeu régional et international





Un secteur minier au cœur des dynamiques de puissance

Au cœur du continent africain, la République centrafricaine (RCA) repose sur l'un des sous-sols les plus prometteurs de la région. Diamants de qualité gemme, or alluvionnaire abondant, gisements d'uranium encore inexploités, indices de coltan et de métaux stratégiques : sur le papier, le pays dispose de ressources capables de transformer durablement son économie et d'en faire un acteur minier important d'Afrique centrale.

Pourtant, la réalité est tout autre. Le secteur minier centrafricain demeure largement informel, faiblement industrialisé et presque invisible dans les comptes officiels de l'économie nationale. Les recettes publiques issues de l'exploitation minière restent marginales, tandis que l'essentiel de la production échappe aux circuits formels. Ce paradoxe — un pays riche en ressources mais pauvre en revenus miniers — illustre les fragilités structurelles de l'État centrafricain.

Trois facteurs principaux expliquent cette situation : une gouvernance institutionnelle affaiblie, une insécurité persistante dans les régions minières et une géopolitique régionale où les ressources naturelles deviennent des instruments d'influence et de pouvoir.

Dans un pays où l'autorité de l'État reste inégalement répartie sur le territoire, les zones minières ont progressivement cessé d'être uniquement des espaces économiques pour devenir des espaces stratégiques. Les mines structurent aujourd'hui des rapports de force locaux et internationaux qui dépassent largement la simple exploitation des ressources.

La compétition autour des richesses du sous-sol centrafricain mobilise une diversité d'acteurs aux intérêts parfois convergents, souvent antagonistes. Sur le terrain, des groupes armés ont longtemps contrôlé — et contrôlent encore en partie — plusieurs sites aurifères et diamantifères, transformant ces ressources en sources de financement pour leurs activités militaires et politiques.

Dans le même temps, la République centrafricaine est devenue un espace de projection d'influence pour plusieurs puissances extérieures. La Russie s'y est imposée ces dernières années comme un acteur sécuritaire et économique central, en particulier dans certaines zones aurifères stratégiques. Le Rwanda, engagé à la fois dans le

cadre de la mission onusienne et par un accord militaire bilatéral avec Bangui, joue également un rôle stabilisateur mais aussi géopolitique croissant.

À cette configuration déjà complexe s'ajoutent les dynamiques régionales. Les frontières poreuses de la RCA facilitent l'émergence de circuits de contrebande reliant les zones minières aux marchés internationaux via le Cameroun, le Tchad ou le Soudan. Dans ces réseaux transfrontaliers, négociants, transporteurs, acteurs armés et intermédiaires économiques contribuent à structurer une économie parallèle qui échappe largement au contrôle de l'État.

Ainsi, dans la République centrafricaine contemporaine, la mine n'est plus seulement une ressource naturelle à exploiter. Elle est devenue un espace de confrontation stratégique où se croisent intérêts économiques, rivalités géopolitiques et enjeux de souveraineté.

Comprendre le secteur minier centrafricain exige donc de dépasser la simple lecture économique. Il faut l'analyser comme un système complexe où s'entremêlent sécurité, diplomatie, économie informelle et compétition d'influence. Car derrière chaque site aurifère ou diamantifère se dessine désormais une question centrale pour l'avenir du pays : celle de la capacité de l'État centrafricain à reprendre le contrôle de ses ressources et à transformer son sous-sol en levier de développement plutôt qu'en théâtre de rivalités.

Dans ce contexte, l'exploitation minière en République centrafricaine apparaît moins comme une opportunité immédiate que comme un test décisif pour la reconstruction de l'État, la stabilisation du territoire et la redéfinition des équilibres de puissance en Afrique centrale.

1. Le diamant centrafricain : une richesse sous sanctions et sous domination informelle

Avant 2013, le diamant représentait jusqu'à 50 % des exportations officielles. La crise politico-militaire et la prise de contrôle des zones minières par des groupes armés ont entraîné la suspension du pays du Processus de Kimberley.

Conséquences majeures :

- marginalisation du commerce officiel,
- explosion de la contrebande vers le Cameroun, le Tchad et le Soudan,
- perte de plusieurs dizaines de millions de dollars de recettes fiscales,
- renforcement de l'économie de guerre des groupes armés.

Malgré la réouverture partielle de certaines "zones conformes", 80 % du diamant centrafricain continue de sortir clandestinement.

2. Orpaillage artisanal : pilier de survie et moteur d'informalité

L'or est la principale ressource réellement active sur le terrain.

- 200 000 à 350 000 Centrafricains dépendent de l'orpaillage pour survivre.
- Production presque entièrement artisanale.
- Secteur infiltré par des réseaux criminels et groupes armés.
- Exportations officielles très inférieures à la production réelle.

Les impacts environnementaux (pollution des rivières, déforestation) et humains (enfants travailleurs, accidents) restent considérables.

3. Une géopolitique minière dominée par deux pôles : la Russie et le Rwanda

Au cours de la dernière décennie, la République centrafricaine s'est imposée comme un laboratoire singulier de recomposition géopolitique en Afrique centrale. Dans un contexte marqué par l'affaiblissement durable de l'État, l'instabilité sécuritaire et le retrait progressif de certains partenaires occidentaux, deux acteurs se sont progressivement affirmés comme les principaux piliers de la nouvelle architecture sécuritaire et stratégique du pays : la Russie et le Rwanda.

Ces deux puissances, aux profils très différents, occupent aujourd'hui une position centrale dans l'équilibre politico-sécuritaire centrafricain. Leur présence influence directement la sécurisation des zones minières, la stabilisation des régions productrices et, par extension, l'accès aux ressources naturelles. Si leurs objectifs ne sont pas identiques, leurs stratégies convergent autour d'un même enjeu : s'inscrire durablement dans l'espace stratégique centrafricain en échange d'un soutien sécuritaire au pouvoir en place.

3.1 La Russie : sécurisation militaire et accès privilégié aux ressources

Depuis 2018, la Russie est devenue l'un des partenaires sécuritaires les plus visibles et les plus influents de la

République centrafricaine. Cette présence s'est matérialisée par l'envoi de conseillers militaires, la formation des forces armées centrafricaines et le déploiement d'unités paramilitaires opérant aux côtés de l'armée nationale.

Dans un pays où les groupes armés contrôlaient historiquement plusieurs régions minières, cette assistance sécuritaire a permis au gouvernement centrafricain de reprendre le contrôle de certaines zones stratégiques. Plusieurs opérations militaires ont notamment contribué à rouvrir ou sécuriser des axes économiques essentiels reliant les régions aurifères et diamantifères à la capitale. Toutefois, l'engagement russe ne se limite pas à la dimension sécuritaire. Il s'inscrit dans une logique plus large où sécurité et accès aux ressources sont étroitement liés. Des sociétés associées à des intérêts russes se sont progressivement positionnées dans l'exploitation ou la sécurisation de certains sites miniers, notamment dans les régions aurifères du centre et de l'est du pays.

La mine d'or de Ndassima illustre particulièrement cette dynamique. Située dans la préfecture de la Ouaka, elle représente l'un des gisements aurifères les plus prometteurs du pays. Longtemps contrôlée par des groupes armés, elle est aujourd'hui sécurisée par des forces proches des intérêts russes, ce qui en fait un symbole de la nouvelle configuration géopolitique du secteur minier centrafricain.

Au-delà de l'exploitation directe, la présence russe contribue également à structurer un système d'influence plus large, incluant la formation militaire, la coopération sécuritaire et l'appui politique au gouvernement centrafricain. Cette approche a permis à Moscou de consolider sa position comme partenaire stratégique privilégié du pouvoir de Bangui.

3.2 Le Rwanda : un acteur sécuritaire africain au rôle croissant

Parallèlement à la montée en puissance de la Russie, le Rwanda s'est imposé comme un autre pilier majeur de la stabilisation centrafricaine. L'implication de Kigali repose sur un modèle original combinant deux cadres distincts : une participation importante à la mission de maintien de la paix des Nations unies et un déploiement militaire bilatéral direct auprès du gouvernement centrafricain.

Le contingent rwandais au sein de la mission onusienne joue un rôle essentiel dans la protection des civils, la sécurisation de Bangui et la stabilisation de certaines zones sensibles. La réputation de professionnalisme et de discipline des forces rwandaises en fait l'un des contingents les plus respectés de la mission.

Mais l'influence rwandaise ne se limite pas au cadre multilatéral. Depuis 2020, Kigali a également déployé un contingent militaire autonome dans le cadre d'un accord bilatéral avec Bangui. Cette présence a été déterminante lors de l'offensive lancée par la coalition rebelle contre la capitale à la veille des élections présidentielles. L'intervention rapide des forces rwandaises a contribué à empêcher la chute de Bangui et à consolider le pouvoir en place.

Ce rôle militaire confère au Rwanda une position stratégique particulière dans l'équilibre sécuritaire du pays. En sécurisant les institutions, certains axes routiers et des zones économiques sensibles, Kigali participe indirectement à la stabilisation de régions où l'activité minière constitue un enjeu central.

L'engagement rwandais s'inscrit également dans une stratégie plus large visant à affirmer le pays comme un fournisseur africain de sécurité. Déjà présent dans plusieurs opérations de stabilisation sur le continent, le Rwanda utilise ces engagements pour renforcer son influence diplomatique et consolider son image d'acteur fiable dans la gestion des crises africaines.

3.3 Une coexistence stratégique entre complémentarité et compétition

La présence simultanée de la Russie et du Rwanda en République centrafricaine crée une configuration géopolitique relativement inédite. Contrairement à d'autres contextes africains où les rivalités entre puissances étrangères se traduisent par des confrontations ouvertes, la situation centrafricaine repose pour l'instant sur une forme de coexistence pragmatique.

Les deux acteurs occupent des espaces d'influence relativement distincts. Les structures sécuritaires associées à la Russie sont davantage impliquées dans les opérations militaires offensives et dans la sécurisation de certains sites miniers stratégiques. Le Rwanda, quant à lui, joue un rôle plus institutionnel, centré sur la protection de la capitale, le soutien aux forces nationales et la stabilisation des axes économiques.

Cette répartition informelle contribue à limiter les frictions directes entre les deux partenaires. Elle permet également au gouvernement centrafricain de maintenir un certain équilibre diplomatique en s'appuyant simultanément sur un partenaire extra-africain et sur un allié régional.

Cependant, cette coexistence n'exclut pas l'existence d'une compétition plus discrète. L'accès aux ressources naturelles, l'influence politique auprès du pouvoir centrafricain et le positionnement dans les futurs projets économiques constituent autant d'enjeux susceptibles de redéfinir les rapports de force à moyen terme.

3.4 Une nouvelle architecture de puissance au cœur de l'Afrique centrale

La configuration actuelle du secteur minier centrafricain reflète une transformation plus large des équilibres géopolitiques sur le continent. Alors que l'influence traditionnelle de certaines puissances occidentales a reculé ces dernières années, de nouveaux acteurs — étatiques ou privés — se positionnent dans des espaces stratégiques autrefois dominés par des partenariats historiques.

Dans ce contexte, la République centrafricaine est devenue un point d'observation privilégié de ces mutations. La présence combinée de la Russie et du Rwanda illustre l'émergence d'un modèle hybride où sécurité, diplomatie et accès aux ressources naturelles s'articulent étroitement.

Pour Bangui, cette configuration représente à la fois une opportunité et un défi. Elle permet au gouvernement de diversifier ses partenariats et de renforcer sa capacité de stabilisation. Mais elle souligne également la nécessité de construire une gouvernance minière plus solide afin que les ressources naturelles du pays cessent d'être principalement un objet de rivalités externes et deviennent enfin un levier de développement national.

4. Une gouvernance minière encore fragile

Malgré l'importance stratégique de ses ressources naturelles, la République centrafricaine ne parvient

toujours pas à transformer son potentiel minier en levier de développement économique durable. La fragilité de la gouvernance du secteur constitue l'un des principaux obstacles à cette transformation. Elle se manifeste par une combinaison de faiblesses institutionnelles, de dysfonctionnements administratifs et de contraintes sécuritaires qui empêchent l'État d'exercer un contrôle effectif sur l'exploitation et la commercialisation des ressources.

Dans ce contexte, le secteur minier centrafricain fonctionne en grande partie selon des logiques informelles, où l'administration publique ne joue qu'un rôle limité. Plusieurs défis structurels expliquent cette situation.

4.1 Un cadastre minier incomplet et peu modernisé

Le cadastre minier constitue normalement l'outil fondamental de gestion des ressources naturelles dans un pays producteur. Il permet d'identifier les zones d'exploitation, de gérer l'attribution des permis et d'assurer la transparence dans la gestion des titres miniers.

En République centrafricaine, ce système demeure largement incomplet et insuffisamment modernisé. Une partie importante des données relatives aux permis d'exploitation et aux zones minières reste fragmentée, parfois conservée sous format papier ou dispersée entre différentes administrations. Cette situation favorise les chevauchements de permis, les conflits entre opérateurs et une absence de visibilité sur les droits d'exploitation réellement attribués.

L'absence d'un cadastre minier numérique fiable limite également la capacité de l'État à attirer des investisseurs internationaux. Les entreprises minières industrielles recherchent généralement des environnements réglementaires clairs et prévisibles. Or, l'incertitude qui entoure la cartographie des titres miniers centrafricains constitue un facteur dissuasif majeur.

4.2 Une corruption administrative persistante

La corruption reste l'un des défis les plus sensibles dans la gestion du secteur minier. Elle intervient à plusieurs niveaux de la chaîne administrative, notamment dans l'attribution des permis, la certification des minerais, le transport et le contrôle des exportations.

Dans certaines zones, les opérateurs artisanaux ou les négociants doivent composer avec une multiplicité de prélèvements informels imposés par des agents administratifs, des autorités locales ou des acteurs armés. Cette situation crée un environnement économique où les règles officielles sont souvent contournées au profit d'arrangements informels.

La faiblesse des mécanismes de contrôle interne et l'insuffisance des moyens institutionnels contribuent à maintenir ces pratiques. À terme, la corruption fragilise la crédibilité du cadre réglementaire et réduit la capacité de l'État à mobiliser les revenus issus de l'exploitation minière.

4.3 Une capacité d'inspection extrêmement limitée

Les services techniques chargés de superviser les activités minières disposent de moyens très limités. Les inspections sur le terrain sont rares en raison du manque de personnel qualifié, de moyens logistiques et de ressources financières.

Dans un pays où de nombreux sites miniers sont situés dans des zones reculées, parfois difficiles d'accès, l'absence de véhicules, d'équipements techniques et de financement pour les missions de terrain empêche les inspecteurs d'exercer un contrôle régulier sur les activités d'exploitation.

Cette situation ouvre la voie à de nombreuses pratiques irrégulières : sous-déclaration de la production, non-respect des normes environnementales, exploitation de sites non autorisés ou manipulation des circuits de commercialisation.

4.4 Une présence de l'État très limitée dans les régions minières

Dans plusieurs zones minières du pays, la présence effective de l'État demeure faible ou intermittente. Cette situation résulte en partie de l'insécurité persistante dans certaines régions, mais aussi du manque de moyens administratifs et logistiques.

Dans ces espaces, l'autorité publique est parfois remplacée par des structures informelles composées d'acteurs locaux, de groupes armés ou de réseaux commerciaux. Ces acteurs exercent des formes de contrôle sur l'accès aux sites miniers, la circulation des minerais et la perception de taxes parallèles.

L'absence d'une administration minière opérationnelle sur le terrain réduit considérablement la capacité de l'État à réguler les activités d'exploitation et à assurer la protection des ressources nationales.

4.5 Une évasion fiscale massive

L'une des conséquences directes de cette gouvernance fragile est l'ampleur de l'évasion fiscale dans le secteur minier. Une part très importante de la production aurifère et diamantifère échappe aux circuits officiels de commercialisation.

Les minerais quittent souvent le territoire par des routes informelles reliant les zones minières aux pays voisins, notamment le Cameroun, le Tchad ou le Soudan. Ces circuits de contrebande sont structurés par des réseaux transfrontaliers impliquant transporteurs, négociants et intermédiaires commerciaux.

Selon plusieurs estimations, seule une fraction de la production réelle est enregistrée dans les statistiques officielles. Cette situation prive l'État de recettes fiscales considérables qui pourraient être mobilisées pour financer les infrastructures, les services publics et les politiques de développement.

4.6 Une exploitation artisanale largement non formalisée

L'exploitation artisanale constitue la forme dominante d'activité minière en République centrafricaine. Des dizaines de milliers de personnes dépendent directement de cette activité pour leurs moyens de subsistance. Cependant, ce secteur reste largement informel. Les coopératives d'orpailleurs sont souvent peu structurées, les mécanismes d'enregistrement restent limités et les normes environnementales ou sociales sont rarement appliquées. Cette informalité complique la collecte des taxes, rend difficile le suivi de la production et limite les possibilités de développement d'une chaîne de valeur locale. Elle expose également les travailleurs à des conditions de travail précaires et favorise l'exploitation économique des communautés minières.

Une réforme indispensable pour préserver la souveraineté économique

L'ensemble de ces défis montre que la question de la gouvernance minière dépasse largement la simple gestion administrative du secteur. Elle touche directement à la capacité de l'État centrafricain à exercer sa souveraineté économique sur ses ressources naturelles.

Sans réforme profonde des institutions minières, sans modernisation du cadastre, sans renforcement des capacités d'inspection et sans formalisation progressive de l'exploitation artisanale, la République centrafricaine continuera à perdre l'essentiel de la valeur générée par son sous-sol.

Dans l'état actuel des choses, plusieurs estimations suggèrent que plus de 90 % des recettes potentielles du secteur minier échappent encore aux finances publiques. Réduire cet écart constitue l'un des enjeux majeurs pour l'avenir économique du pays et pour la consolidation de sa souveraineté sur ses ressources naturelles.

5. Ndassima : symbole des enjeux stratégiques modernes

Au cœur de la préfecture de la Ouaka, à environ soixante kilomètres au nord de Bambari, la mine d'or de Ndassima s'est progressivement imposée comme l'un des sites miniers les plus stratégiques de la République centrafricaine. Bien au-delà de sa valeur économique, ce gisement illustre de manière particulièrement claire l'imbrication entre ressources naturelles, dynamiques sécuritaires et rivalités d'influence qui structurent aujourd'hui la géopolitique du pays.

Ndassima n'est pas seulement un site aurifère prometteur : c'est un véritable point nodal où se rencontrent les logiques de guerre, les ambitions économiques et les stratégies diplomatiques.

5.1 Un gisement aurifère au potentiel exceptionnel

Découvert et exploité de manière artisanale depuis plusieurs décennies, le site de Ndassima est considéré comme l'un des gisements aurifères les plus riches identifiés en République centrafricaine. Situé dans une zone géologique favorable, il présente un potentiel de production susceptible de soutenir une exploitation semi-industrielle voire industrielle à moyen terme.

Pendant longtemps, l'extraction s'est faite selon des méthodes artisanales rudimentaires, mobilisant une main-d'œuvre locale importante et générant une production largement informelle. Des milliers d'orpailleurs travaillaient sur le site, utilisant des techniques traditionnelles de lavage du minerai et alimentant un commerce aurifère difficile à tracer.

Cependant, l'intérêt croissant pour Ndassima repose aujourd'hui sur la possibilité de transformer cette exploitation artisanale en un projet minier structuré, capable d'attirer des investissements technologiques et financiers. Si un développement industriel venait à se concrétiser, la mine pourrait devenir l'un des principaux pôles aurifères d'Afrique centrale.

5.2 Une mine longtemps capturée par les groupes armés

Le potentiel économique du site a rapidement attiré

■ LAT 6.184240
■ LON 20.708060

NDASSIMA GOLD MINE

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

FEBRUARY 9, 2023

Shovel and dump truck

Shovel at bottom of pit

Shovel and dump truck

Significantly expanded
new open pit mine

l'attention des groupes armés opérant dans la région. Après la crise politico-militaire de 2013 et l'effondrement partiel de l'autorité de l'État dans plusieurs régions du pays, Ndassima est tombée sous le contrôle de factions issues de la coalition rebelle Séléka.

Pendant plusieurs années, ces groupes ont exercé un contrôle direct sur le site, transformant la mine en source de financement pour leurs activités militaires et politiques. L'accès à la zone était soumis à des formes de taxation informelle, tandis que les revenus générés par l'or alimentaient les réseaux économiques et militaires de ces factions.

Cette situation a illustré de manière frappante la manière dont les ressources naturelles peuvent être intégrées dans les économies de conflit. L'or extrait à Ndassima ne représentait pas seulement une ressource commerciale : il constituait également un instrument de pouvoir permettant aux groupes armés de maintenir leur influence sur le territoire.

5.3 La reprise du site et la nouvelle configuration sécuritaire

La dynamique autour de Ndassima a profondément évolué à partir de la fin des années 2010, lorsque les autorités centrafricaines ont engagé, avec l'appui de partenaires sécuritaires étrangers, une série d'opérations visant à reprendre le contrôle de plusieurs zones stratégiques du pays.

Dans ce contexte, la région de Bambari et la zone de Ndassima ont fait l'objet d'efforts particuliers de stabilisation. Le site est aujourd'hui sécurisé par des forces associées à la coopération militaire entre Bangui et la Russie. Cette présence sécuritaire vise à empêcher le retour de groupes armés et à stabiliser un espace considéré comme essentiel pour les perspectives économiques du pays.

La sécurisation du site marque une étape importante dans la tentative de l'État centrafricain de rétablir son autorité sur des zones minières longtemps échappées à son contrôle. Elle s'inscrit également dans une stratégie plus large visant à restructurer l'exploitation aurifère nationale.

5.4 Un enjeu économique majeur pour l'avenir du secteur minier

Le développement futur de Ndassima représente l'une des principales opportunités pour la modernisation du secteur aurifère centrafricain. Si une exploitation industrielle venait à être mise en place, elle pourrait générer des revenus significatifs pour l'économie nationale et contribuer à structurer une nouvelle filière minière plus formalisée.

Un projet industriel autour de Ndassima pourrait également jouer un rôle catalyseur en matière d'infrastructures, en stimulant la construction de routes, d'installations énergétiques et de structures logistiques nécessaires à l'exploitation minière.

Toutefois, la concrétisation de ces perspectives dépendra de plusieurs facteurs déterminants : la stabilisation durable de la région, la mise en place d'un cadre réglementaire clair et la capacité de l'État à garantir la transparence dans l'attribution et la gestion des concessions minières.

5.5 Une bataille d'influence autour de l'or centrafricain

Au-delà de ses dimensions économiques et sécuritaires, Ndassima est devenue un symbole des nouvelles rivalités d'influence qui traversent la République centrafricaine. La sécurisation du site et les perspectives de développement industriel attirent l'attention de plusieurs acteurs internationaux intéressés par les ressources aurifères du pays.

Dans ce contexte, la mine incarne une dynamique plus large où les ressources naturelles se trouvent au croisement des stratégies économiques et diplomatiques. L'or centrafricain représente à la fois un enjeu financier et un levier d'influence pour les partenaires internationaux engagés dans la stabilisation du pays.

Ndassima illustre ainsi une transformation profonde du secteur minier centrafricain. Les sites d'exploitation ne sont plus seulement des espaces économiques : ils deviennent des points d'ancrage stratégiques dans les équilibres régionaux et internationaux.

Un symbole des enjeux contemporains du secteur minier centrafricain

À bien des égards, Ndassima résume les contradictions et les ambitions du secteur minier centrafricain. La mine témoigne du potentiel exceptionnel du sous-sol national, mais aussi des défis sécuritaires, institutionnels et géopolitiques qui accompagnent son exploitation.

Plus qu'un simple gisement aurifère, Ndassima est devenu un révélateur des rapports de force qui façonnent aujourd'hui la République centrafricaine. La bataille pour l'or du pays dépasse largement la seule question minière : elle s'inscrit dans une compétition plus large pour l'influence, la sécurité et le contrôle des ressources stratégiques au cœur de l'Afrique centrale.

6. Perspectives : le secteur minier peut-il sortir de la géopolitique ?

La question de l'avenir du secteur minier centrafricain dépasse la seule dimension économique. Dans un pays où les ressources naturelles ont longtemps alimenté les dynamiques de conflit, les rivalités d'influence et les circuits informels, la transformation du secteur représente un défi stratégique majeur.

Pour la République centrafricaine, l'enjeu consiste à faire évoluer l'exploitation des ressources minières d'un modèle dominé par l'informalité et les logiques de puissance vers un système plus structuré, capable de générer des revenus durables pour l'économie nationale.

Cette transformation ne pourra toutefois se faire que de manière progressive. Elle implique des réformes institutionnelles, une stabilisation sécuritaire et l'émergence d'un environnement économique suffisamment attractif pour les investisseurs. À cet égard, plusieurs trajectoires peuvent être envisagées à court, moyen et long terme.

6.1 À court terme : restaurer la crédibilité et la traçabilité du secteur

Dans l'immédiat, l'une des priorités pour les autorités centrafricaines consiste à renforcer la crédibilité internationale du secteur minier, en particulier dans la filière diamantifère.

Le renforcement du Processus de Kimberley constitue à cet égard un levier essentiel. Ce mécanisme international de certification vise à empêcher la commercialisation des « diamants de conflit » et à garantir que les pierres exportées proviennent de zones conformes. Pour la République centrafricaine, la consolidation de ce dispositif est indispensable afin de rétablir la confiance des marchés internationaux et d'augmenter les volumes d'exportation officiels.

Parallèlement, la formalisation progressive de l'orpaillage artisanal représente un autre enjeu majeur. Des dizaines de milliers de Centrafricains dépendent de cette activité pour leurs revenus, mais celle-ci reste largement informelle et échappe en grande partie à la fiscalité nationale. L'organisation des orpailleurs en coopératives, la simplification des procédures administratives et la création de comptoirs d'achat agréés pourraient contribuer à intégrer progressivement cette activité dans l'économie formelle.

Enfin, l'amélioration des mécanismes de traçabilité des minerais constitue un élément clé de cette stratégie.

L'utilisation de systèmes de certification, de registres numériques et de technologies de suivi de la production permettrait de limiter les exportations illégales et de renforcer la transparence dans la commercialisation des ressources.

6.2 À moyen terme : structurer le secteur et attirer de nouveaux partenaires

Une fois les bases de la régulation renforcées, la transformation du secteur passera par une modernisation plus profonde de ses structures administratives et économiques.

La modernisation du cadastre minier apparaît comme une priorité stratégique. La mise en place d'un système numérique centralisé permettrait d'améliorer la transparence dans l'attribution des permis, de réduire les conflits liés aux titres miniers et de renforcer la sécurité juridique pour les investisseurs.

Dans cette perspective, le développement d'une exploitation semi-industrielle de la mine de Ndassima pourrait constituer un projet pilote pour la modernisation du secteur aurifère centrafricain. Si ce projet se concrétise dans un cadre transparent et réglementé, il pourrait démontrer la capacité du pays à accueillir des projets miniers structurés tout en générant des revenus significatifs pour l'économie nationale.

La diversification des partenaires économiques représente également un enjeu important. Historiquement dépendante de quelques acteurs extérieurs, la République centrafricaine pourrait bénéficier d'une ouverture plus large vers d'autres partenaires régionaux et internationaux.

Des pays comme l'Afrique du Sud, certains membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Rwanda ou encore la Chine pourraient jouer un rôle dans le développement d'infrastructures minières, le transfert de technologies et la formation de compétences locales.

Une telle diversification permettrait de réduire la dépendance à l'égard d'un nombre limité d'acteurs et de renforcer la marge de manœuvre diplomatique du pays.

6.3 À long terme : transformer les ressources en levier de développement

À plus long terme, la véritable transformation du secteur minier centrafricain dépendra avant tout de la consolidation durable de la stabilité politique et sécuritaire du pays. Sans un environnement pacifié et prévisible, il sera difficile d'attirer les investissements à grande échelle nécessaires au développement d'une industrie minière structurée.

Si cette stabilisation se confirme, la République centrafricaine pourrait progressivement voir émerger une nouvelle génération d'investissements responsables, intégrant des normes environnementales, sociales et de gouvernance plus exigeantes. Ces investissements pourraient contribuer à structurer des projets miniers industriels capables de générer des emplois qualifiés, des infrastructures et des recettes fiscales significatives.

Parallèlement, la création de chaînes de valeur locales constituerait un levier important pour maximiser les retombées économiques des ressources naturelles.



Aujourd'hui, la plupart des minerais centrafricains sont exportés sous forme brute. Le développement d'activités de transformation locale — comme le tri et la taille des diamants ou certaines étapes du raffinage de l'or — pourrait permettre de capter une part plus importante de la valeur ajoutée.

Cette évolution nécessiterait toutefois des investissements importants dans la formation, l'énergie, les infrastructures et les capacités industrielles.

Vers une sortie progressive de la géopolitique minière ?

La question de savoir si le secteur minier centrafricain peut réellement sortir des logiques géopolitiques reste ouverte. Dans un pays où les ressources naturelles ont longtemps été au cœur des dynamiques de pouvoir, il est peu probable que la dimension stratégique de ces ressources disparaisse totalement.

Cependant, une gouvernance plus solide, une transparence accrue et une diversification des partenariats pourraient progressivement réduire le poids des rivalités d'influence dans la gestion du secteur.

À terme, l'objectif pour la République centrafricaine serait de transformer ses ressources minières d'un facteur de compétition géopolitique en un instrument de développement économique et de souveraineté nationale. Ce passage d'une économie de rente informelle à une économie minière structurée constitue l'un des défis les plus importants pour l'avenir du pays et pour la stabilité de l'ensemble de la région d'Afrique centrale.

Conclusion — Lesous-solcentrafricain, miroir des rivalités régionales et internationales

Au fil de ces dernières années, la République centrafricaine s'est imposée comme l'un des exemples les plus révélateurs de la manière dont les ressources naturelles peuvent façonner les dynamiques politiques, sécuritaires et géopolitiques d'un État. Derrière l'apparente richesse de son sous-sol se cache une réalité beaucoup plus complexe, où mines, conflits et influences extérieures s'entremêlent dans un système fragile.

Le diamant, l'or et les autres ressources stratégiques du pays ne constituent pas seulement des opportunités économiques. Ils sont devenus des instruments de pouvoir, des sources de financement et des leviers d'influence qui structurent les rapports de force à l'intérieur du pays comme dans son environnement régional. Dans ce contexte, le secteur minier centrafricain ne peut être analysé uniquement à travers le prisme de la production ou des investissements. Il doit être compris comme un espace stratégique où se rencontrent intérêts économiques, logiques de sécurité et ambitions géopolitiques.

L'histoire récente du pays montre à quel point les ressources



naturelles peuvent être capturées par des dynamiques de conflit lorsque les institutions sont fragiles et que l'autorité de l'État est contestée. Le contrôle de plusieurs zones minières par des groupes armés pendant de longues années a illustré cette réalité : l'or et les diamants ont alimenté des économies de guerre tout en affaiblissant les capacités financières de l'État.

Dans le même temps, l'implication croissante d'acteurs extérieurs, notamment la Russie et le Rwanda, a profondément transformé l'équilibre stratégique du pays. Leur présence illustre l'émergence d'un nouveau modèle d'influence en Afrique centrale, où coopération sécuritaire, partenariats politiques et accès aux ressources naturelles se combinent étroitement. La mine devient alors un espace où s'articulent diplomatie, sécurité et intérêts économiques.

À cela s'ajoutent les dynamiques régionales de contrebande et de commerce informel, qui relient les zones minières centrafricaines aux marchés internationaux via les pays voisins. Ces circuits transfrontaliers contribuent à maintenir une économie parallèle qui prive l'État de la majorité des revenus générés par son propre sous-sol.

Ainsi, le secteur minier centrafricain se trouve aujourd'hui à la croisée de plusieurs trajectoires possibles. Il peut continuer à fonctionner comme un espace dominé par l'informalité, les rivalités d'influence et les économies de conflit. Mais il peut également devenir un levier de reconstruction économique et institutionnelle si les réformes nécessaires sont engagées.

La modernisation du cadastre minier, la formalisation de l'exploitation artisanale, l'amélioration des mécanismes de traçabilité et la diversification des partenariats économiques constituent autant d'étapes indispensables pour transformer le potentiel minier du pays en véritable moteur de développement. Cette transformation exige cependant une condition fondamentale : le renforcement durable de l'autorité de l'État dans les régions minières et la consolidation d'une gouvernance transparente.

En définitive, la République centrafricaine illustre mieux que tout autre pays africain comment les ressources naturelles peuvent devenir à la fois une promesse de prospérité et un facteur de rivalité stratégique. La compétition entre groupes armés, puissances extérieures et réseaux économiques régionaux montre que l'enjeu minier dépasse largement la simple exploitation des ressources.

Il touche au cœur même de la souveraineté centrafricaine. Car au-delà de l'or et des diamants, la véritable question qui se pose aujourd'hui est celle de la capacité du pays à reprendre le contrôle de son sous-sol et à transformer ses richesses naturelles en fondements durables de stabilité, de développement et d'indépendance économique.

CONGO-BRAZZAVILLE : RENTE PÉTROLIÈRE ET SOUS-DÉVELOPPEMENT UN PARADOXE CONGOLAIS



Dans l'imaginaire collectif, la richesse en ressources naturelles est souvent perçue comme une promesse de prospérité. Au Congo-Brazzaville, cette promesse a longtemps porté les espoirs d'un développement rapide, capable d'élever les conditions de vie, d'industrialiser le pays et d'ancrer durablement sa place parmi les économies émergentes d'Afrique. Pourtant, un demi-siècle après l'essor pétrolier, le paradoxe demeure : la rente est abondante, mais la richesse reste fragile.

Ce numéro spécial s'ouvre sur une interrogation fondamentale : comment un pays doté d'atouts énergétiques immenses peut-il encore être prisonnier d'une dépendance économique qui fragilise ses institutions, limite sa souveraineté budgétaire et entrave son développement social ? La réponse se trouve sans doute dans la structure même du modèle rentier, qui fait du Congo l'un des exemples contemporains les plus parlants de la « malédiction des ressources ».

L'envolée et la chute cycliques du prix du baril ne sont pas seulement des variations de marché : elles dictent l'agenda politique, redessinent les priorités budgétaires et conditionnent la trajectoire économique du pays. Aux périodes d'euphorie succèdent des années de contraction douloureuse, rythmées par les ajustements imposés, les négociations avec les créanciers et les arbitrages budgétaires parfois sévères. Entre ces deux pulsations, l'État peine encore à construire une vision durable, résiliente et souveraine.

Pourtant, l'histoire du Congo-Brazzaville n'est pas condamnée à ce cycle. Une nouvelle génération de réformes, de projets et d'acteurs émerge. Du développement gazier aux initiatives de transparence, de l'agriculture intelligente aux filières forestières certifiées, de la montée en compétence énergétique aux ambitions de diversification industrielle, le pays explore les chemins d'une transformation structurelle.

Ce numéro spécial propose un voyage lucide à travers ce paradoxe, mais aussi une plongée dans les solutions et les perspectives. Car au-delà des constats, il existe un Congo qui se réinvente, qui observe les transitions énergétiques mondiales, qui cherche à maximiser la valeur locale et à consolider sa souveraineté économique. Un Congo conscient que l'avenir n'appartient pas à ceux qui possèdent les ressources, mais à ceux qui savent les transformer, les gouverner et les transmettre.

Nous espérons que cette édition nourrira le débat économique, éclairera les enjeux stratégiques du pays et stimulera la réflexion des décideurs, investisseurs, chercheurs et citoyens engagés.

Le Congo-Brazzaville n'est pas seulement une terre de pétrole : c'est un territoire de possibles. Encore faut-il que la rente cesse d'être un refuge, pour devenir un tremplin.

Bonne lecture, et bienvenue dans cet article explore les dynamiques économiques, les faiblesses structurelles et les opportunités de transformation qui caractérisent ce « paradoxe congolais ».

Analyse

Depuis plus de cinquante ans, la République du Congo fonde l'essentiel de sa stabilité économique et budgétaire sur la production pétrolière. Malgré un potentiel considérable et des décennies de recettes importantes, le pays demeure confronté à un paradoxe profond : l'abondance de ressources naturelles ne s'est pas traduite par un développement économique durable, une réduction significative de la pauvreté ou une diversification productive solide.

1. Une rente pétrolière dominante mais peu transformative

Le pétrole représente :

- 80 à 85 % des exportations,
- 60 à 70 % des recettes publiques,
- environ 30 % du PIB national.

Cette dépendance extrême limite la résilience économique face aux fluctuations du marché mondial. Malgré les recettes considérables générées durant les années fastes, la transformation structurelle de l'économie reste limitée.

1.1. Une dépendance excessive

Le Congo demeure l'un des pays les plus rentiers d'Afrique :

- secteur pétrolier hypertrophié,
- agriculture sous-développée,
- industrie quasi inexistante,
- dépendance massive aux importations alimentaires et manufacturières.

L'État congolais reste ainsi un État rentier : sa capacité d'action dépend plus de la rente pétrolière que de la performance de l'économie réelle.

2. Le paradoxe de l'abondance : les mécanismes de la malédiction des ressources

2.1. Syndrome hollandais

L'afflux de devises liées au pétrole tend à :

- apprécier la monnaie locale,
- renchérir les coûts de production,
- décourager les activités agricoles et industrielles. Résultat : il devient plus rentable d'importer que de produire localement.

2.2. Gouvernance extractive

Bien que le Congo soit membre de l'ITIE, plusieurs défis persistent :

- opacité dans les contrats,
- gouvernance budgétaire peu transparente,
- gestion discutable de la SNPC,
- faible capacité de contrôle des flux pétroliers.

2.3. Un État capturé par les dynamiques pétrolières

La rente façonne :

- les priorités politiques,
- les programmes d'investissement,
- la politique de recrutement,
- les relations diplomatiques.

Le secteur privé non pétrolier peine ainsi à émerger.

3. Inégalités territoriales et sociales persistantes

Malgré des indicateurs macroéconomiques parfois favorables, les populations ne ressentent que faiblement les bénéfices de la rente pétrolière.

3.1. Développement humain insuffisant

Le pays présente :

- un taux de pauvreté élevé,
- une qualité de santé publique insuffisante,
- des infrastructures limitées hors grandes villes,
- un chômage massif parmi les jeunes.

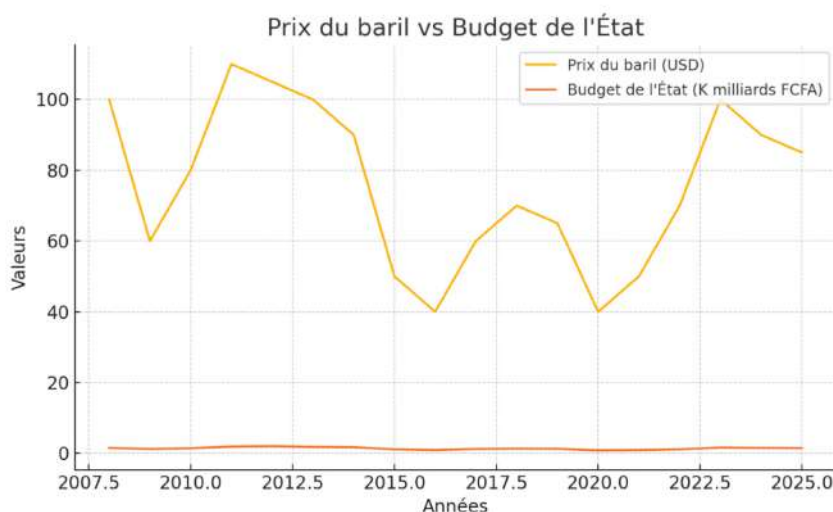
3.2. Polarisation géographique

Pointe-Noire et Brazzaville concentrent :

- les infrastructures modernes,
- les services,
- les emplois formels,
- les projets financés par la rente.

Le reste du territoire demeure peu intégré.

Graphique 1 : Prix du baril vs Budget de l'État



Graphique 2 : Ratio Dette/PIB



4. Le piège de la dette et de la volatilité des prix

La vulnérabilité du Congo aux fluctuations du marché mondial du pétrole constitue l'un des risques majeurs pour sa stabilité économique. Les cycles de hausse et de baisse du baril se traduisent directement dans les finances de l'État.

4.1. Une gestion budgétaire dépendante des cycles pétroliers

Lors des hausses du prix du baril : expansion budgétaire. Les périodes de hausse ont historiquement poussé l'État à augmenter ses dépenses, souvent sans stratégie durable. Quelques repères chiffrés :

- 2008 : baril à 147 USD → recettes publiques proches de 1 900 milliards FCFA (+25 %).
- 2011–2014 : baril entre 90 et 110 USD → croissance jusqu'à 8 % ; investissements = 30 % du budget.

Ces dépenses créent des charges permanentes : infrastructures, salaires, programmes sociaux... qui ne diminuent pas lorsque le baril baisse.

Lors des baisses : contraction brutale et crise

- 2015–2016 : chute du baril à 30–35 USD → recettes pétrolières –60 %, déficit de –10 % du PIB.
- Projets d'infrastructures suspendus, retards de paiement aux entreprises.
- 2020 : baril autour de 20–25 USD → recettes –40 %, révision du budget, arriérés aux fournisseurs.
- Plus de 10 000 agents publics recrutés entre 2012–2014.
- 2022–2023 : baril autour de 100 USD → recettes en hausse de +40 %.

La volatilité du marché empêche la prévisibilité budgétaire, obligeant l'État à des ajustements permanents et à un recours fréquent aux bailleurs internationaux.

4.2. Le poids croissant de la dette publique

Une explosion inquiétante

- 2019 : dette publique dépasse 120 % du PIB (FMI).
- Arriérés intérieurs : plus de 300 milliards FCFA.
- Une part importante des emprunts est adossée au pétrole, c'est-à-dire remboursée en barils livrés.

Aujourd'hui encore, malgré les restructurations :

- la dette se situe entre 75 % et 90 % du PIB,
- plus de 40 % du budget peut être absorbé par son service,
- limitant les investissements sociaux et productifs.

Le piège de la dette gagée sur le pétrole

Les accords de préfinancement pétrolier :

- réduisent les recettes budgétaires disponibles,
- amplifient la vulnérabilité lors des chocs pétroliers,
- engagent les ressources futures,
- diminuent la souveraineté budgétaire.

Le pétrole de demain rembourse les dettes d'hier : un cercle qui enferme l'État dans une dépendance structurelle.

5. Une gouvernance minière et énergétique encore fragile

Les défis structurels incluent :

- un cadastre incomplet,
- une corruption administrative persistante,
- une faible capacité d'inspection,
- l'absence de l'État dans plusieurs zones d'exploitation,
- une évasion fiscale massive,
- une production artisanale non formalisée.

Ces facteurs empêchent l'État de capter pleinement la rente extractive.

6. Les leviers d'une transformation structurelle

Pour sortir durablement du paradoxe pétrolier, plusieurs axes stratégiques s'imposent :

6.1. Diversification économique

- agro-industrie,
- transformation du bois,
- valorisation du gaz,
- industries légères,
- chaînes de valeur minières.

6.2. Gouvernance pétrolière réformée

- publication intégrale des contrats,
- audits indépendants de la SNPC,
- mécanismes anticorruption renforcés,
- fonds souverain opérationnel et transparent.

6.3. Développement du capital humain

- formation technique,
- centres d'excellence,
- entrepreneuriat local.

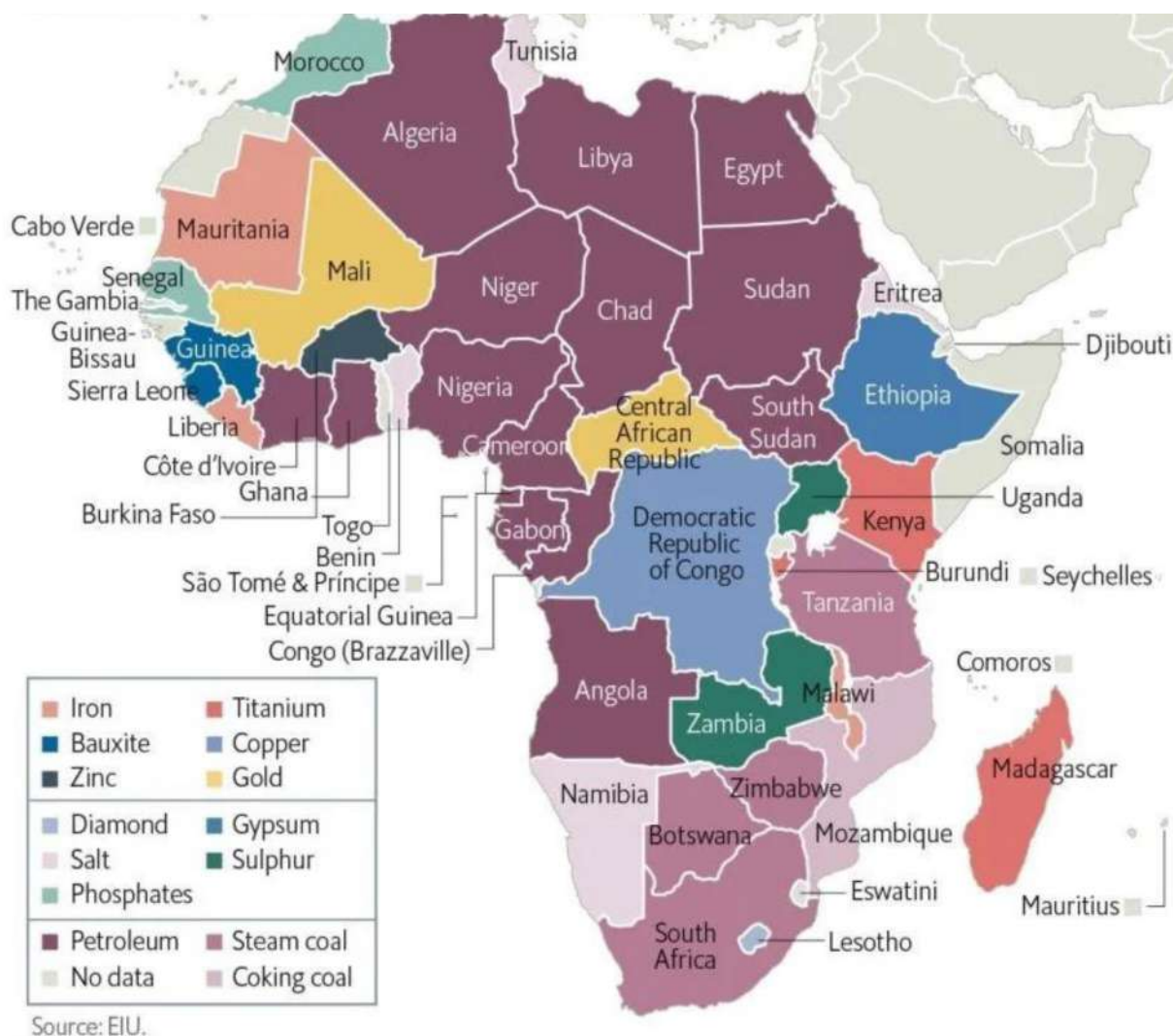
6.4. Décentralisation économique

Un partage plus équitable des revenus pour permettre aux territoires de financer leurs propres priorités.

Le Congo-Brazzaville dispose d'importantes richesses naturelles, mais le modèle économique hyper-rentier l'expose à une volatilité permanente et à un endettement chronique. Le véritable défi n'est pas la ressource, mais la gouvernance, la diversification et la capacité institutionnelle à transformer la rente en prospérité durable. Une rupture stratégique, fondée sur la transparence, la rationalité budgétaire et la valorisation des ressources nationales, demeure la condition indispensable pour sortir du paradoxe pétrolier.



AFRIQUE 2025 : QUAND LA GOUVERNANCE MINIÈRE DEVIENT UN TEST DE SOUVERAINETÉ



En 2025, l'Afrique est entrée dans une nouvelle ère minière. La demande mondiale explose pour les métaux critiques — cuivre, cobalt, lithium, terres rares — tandis que les pays africains réalisent que les sous-sols ne suffisent plus : la valeur réside désormais dans les institutions qui les régulent. Les Etats ne sont plus jugés sur la taille de leurs gisements, mais sur leur capacité à encadrer, fiscaliser et transformer leurs ressources. A l'heure où les investisseurs recherchent la prévisibilité et où les populations exigent davantage de retombées locales, un constat s'impose : la gouvernance minière est devenue une épreuve de souveraineté. Certains pays ont pris de l'avance, construisant des cadres réglementaires robustes, des partenariats équilibrés et une transparence crédible.

D'autres s'enfoncent encore dans la capture de rente, les renégociations incessantes ou la dépendance aux matières premières brutes. Cet article met en lumière les modèles africains de gouvernance minière en 2025, non pas comme des exemples parfaits — ils n'existent pas — mais comme des trajectoires inspirantes, où la volonté politique rencontre la rigueur et l'habileté institutionnelle. Car dans un monde où les minerais sont le nouveau cœur de la géopolitique, l'Afrique ne peut se permettre que ses richesses lui échappent encore.

Les modèles africains de gouvernance minière en 2025

Entre stabilité réglementaire, transparence et souveraineté économique

En Afrique, peu de secteurs concentrent autant d'enjeux que l'industrie minière. Pour certains pays, elle constitue plus de 40 % des recettes d'exportation ; pour d'autres, elle représente le levier stratégique d'une industrialisation encore embryonnaire. Dans cet environnement, cinq pays se distinguent en 2025 comme références du continent, chacun sur un segment particulier de la gouvernance : stabilité des règles, valeur locale, transparence, capacité technique ou gestion souveraine des revenus.

1. Botswana — Le champion institutionnel incontesté

Depuis trois décennies, le Botswana défie tous les paradoxes africains : pas de malédiction des ressources, pas de conflits miniers, pas de renégociations intempestives. Le succès repose sur trois piliers :

- Partenariat équilibré avec De Beers : De Beers, entreprise historique, garantit une répartition claire des revenus.

2025 marque un tournant avec la montée en puissance de la stratégie de transformation locale : le Botswana impose désormais que davantage de diamants soient taillés et polis sur son sol, renforçant sa souveraineté économique.

Pourquoi c'est un modèle ? Parce que le Botswana a démontré qu'un cadre stable crée plus de valeur que n'importe quel gisement géant.

2. Namibie — La prévisibilité réglementaire au service de l'investissement

La Namibie est souvent citée comme un « Canada africain » : institutions solides, administration technique compétente, tensions politiques limitées.

Ses forces :

- Code minier clair et stable, presque sans renégociation depuis plus d'une décennie.
- Capacité d'inspection élevée, grâce à des équipes formées et bien dotées.
- Gouvernance environnementale renforcée, notamment dans l'uranium et les diamants marins.
- Politiques de valeur ajoutée locale dans le diamant et le lithium.

La Namibie attire en 2025 plusieurs investissements majeurs dans les métaux de transition énergétique (lithium, terres rares), précisément grâce à cette prévisibilité réglementaire, devenue rare en Afrique.

Pourquoi c'est un modèle ? Parce que la Namibie prouve qu'un cadre stable vaut plus qu'un incitatif fiscal.

3. Ghana — La transparence comme pilier de gouvernance

Premier pays africain validé par l'EITI, le Ghana continue d'être la référence continentale en matière de transparence, que ce soit dans l'or ou dans l'exploitation pétrolière offshore.

Ses marqueurs de gouvernance :

- Publication systématique des contrats, revenus et redevances.
- Collèges locaux impliqués dans la gestion minière, notamment pour les retombées communautaires.
- Minerale Commission reconnue pour sa compétence technique.
- Réformes fiscales graduelles, évitant les chocs réglementaires.

En 2025, le Ghana lutte encore contre l'orpaillage illégal (galamsey), mais la qualité de ses institutions en fait un pilier de confiance pour les investisseurs.

Pourquoi c'est un modèle ? Parce que le Ghana montre qu'une gouvernance minière moderne commence par la transparence.

4. Afrique du Sud — Une expertise technique toujours dominante

Malgré ses défis internes (coûts énergétiques, tensions sociales, complexité du DMRE), l'Afrique du Sud demeure l'un des pays africains les plus avancés en matière de régulation et de capacité technique.

Points forts :

- Cadastre minier relativement structuré, même s'il doit être modernisé.
- Systèmes d'audit, de conformité et de reporting parmi les plus exigeants d'Afrique.
- Expertise géologique et minière inégalée sur le continent.
- Un secteur privé très structuré, habitué à une réglementation stricte.

Pourquoi c'est un modèle ? Parce que l'Afrique du Sud reste une école de référence pour l'ingénierie et la régulation minière africaine.

5. Rwanda — Le champion de la formalisation artisanale et de la traçabilité

Souvent sous-estimé, le Rwanda s'est imposé comme un modèle dans un segment crucial :

la formalisation et la traçabilité des minerais artisanaux, notamment les 3T (étain, tungstène, tantale). Ses avancées :

- **Systèmes de certification rigoureux, alignés sur les exigences internationales.**
- **Encadrement strict des coopératives artisanales.**
- **Numérisation complète des opérations de déclaration et d'exportation.**
- **Réduction substantielle de la contrebande, un défi majeur dans la région des Grands Lacs.**

Ce que ces pays ont en commun : les véritables fondations de la bonne gouvernance minière

Malgré leurs différences, les pays modèles africains partagent les mêmes facteurs de succès :

1. La stabilité réglementaire

Pas de renégociations constantes.
Pas de revirements politiques.
Des règles comprises par tous.

2. La capacité institutionnelle

Des fonctionnaires compétents, des inspections réelles, des agences autonomes.

3. La transparence et la redevabilité

Publication des contrats.
Rapports indépendants.
Suivi des revenus.

4. La vision souveraine de long terme

Transformation locale.
Fonds souverains.
Valorisation du contenu local.

Ces quatre éléments font davantage la valeur d'un secteur minier que la taille d'un gisement.

2025 : Un tournant stratégique pour l'Afrique minière

Alors que la course mondiale aux métaux critiques s'accélère, l'Afrique doit choisir entre deux chemins :

- être un fournisseur de minerais bruts, soumis aux fluctuations des marchés ;
- ou devenir un acteur souverain des chaînes de valeur, en s'appuyant sur une gouvernance solide.

Les pays cités plus haut montrent que la bonne gouvernance n'est pas un slogan : c'est une stratégie, une discipline, parfois même une culture d'Etat.

Et en 2025, cette gouvernance devient le véritable minerai stratégique du continent.

L'AFRIQUE : UN SECTEUR MINIER FLUORESCENT À L'ANTIPODE DE LA MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Enquête – Comment le boom des minerais critiques révèle les failles de compétences du continent





Introduction – Le paradoxe continental

L'Afrique est entrée dans une phase historique de réaffirmation géologique. Jamais depuis les années 1970 les investissements miniers n'avaient atteint un tel niveau. De la Copperbelt congolaise aux déserts de Namibie, des gisements aurifères d'Afrique de l'Ouest aux provinces charbonnières du Mozambique, le continent s'impose comme la réserve mondiale des minerais critiques indispensables à la transition énergétique : cobalt, lithium, nickel, graphite, manganèse, terres rares.

Pourtant, ce “super-cycle vert” met en lumière une contradiction criante : un secteur minier en pleine flambée, mais un continent dramatiquement dépourvu de main-d'œuvre qualifiée pour le soutenir.

Les États attirent des milliards, les compagnies multiplient les expansions. Mais les mines, modernisées, automatisées, digitalisées, nécessitent des compétences qui manquent cruellement. Selon plusieurs chambres minières africaines, 60 à 80 % des postes hautement qualifiés restent occupés par des expatriés. Un paradoxe qui fragilise la souveraineté économique du continent et limite son intégration dans les chaînes de valeur globales.

1. Un boom minier continental sans précédent

Countries which produce or have reserves of critical minerals



1.1. Les minerais stratégiques dopent les investissements

- Le continent contrôle une part majeure des réserves mondiales de minerais critiques
- Lithium : Afrique australe en plein essor (Namibie, Zimbabwe).
- Uranium : Namibie et Niger parmi les cinq premiers producteurs mondiaux.
- Manganèse : Afrique du Sud et Gabon, pivots du marché.
- Or : L'Afrique de l'Ouest est devenue le nouveau "gold belt" avec le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire.

Les majors (Glencore, BHP, Barrick, Anglo American), comme les juniors canadiennes et australiennes, investissent massivement, attirées par la géologie exceptionnelle et la demande mondiale croissante.

géologie exceptionnelle et la demande mondiale croissante.

1.2. Un contexte international favorable

Trois forces transforment l'Afrique en acteur stratégique :

- La transition énergétique mondiale, qui démultiplie la demande en batteries et équipements électriques.
- La montée en puissance des BRICS, désireux de consolider leurs accès aux minerais critiques africains.

1.3. Des réformes nationales ambitieuses

La RDC déploie son Plan Directeur d'Industrialisation des Batteries ; la Namibie interdit l'exportation de lithium non transformé ; le Ghana révisé son code minier ; le Botswana renégocie ses contrats diamantaires pour gagner en valeur ajoutée.

Tout semble aligné pour faire de l'Afrique un hub industriel minier. Mais un frein invisible persiste : le manque de compétences locales.

2. Un déficit massif de main-d'œuvre qualifiée

2.1. Les postes les plus touchés par la pénurie

Les compagnies minières font face à une difficulté chronique pour recruter :

Profils techniques rares

- Ingénieurs miniers
- Géologues spécialisés (modélisation 3D, géostatistique)
- Métallurgistes et hydrométallurgistes
- Experts en maintenance industrielle
- Techniciens en automatisation, robotique et instrumentation

Compétences transversales déficitaires

- Gestion ESG/HSE
- Planification minière
- Métallurgistes et hydrométallurgistes
- Data analytics appliquée aux opérations minières
- Management de projets complexes

Les mines 4.0 exigent des profils que les systèmes éducatifs africains produisent peu ou pas.

2.2. Une formation théorique, mais insuffisante

Les universités africaines diplômées de nombreux jeunes en géologie, génie civil, chimie industrielle ou environnement. Pourtant :

Les universités africaines diplômées de nombreux jeunes en géologie, génie civil, chimie industrielle ou environnement. Pourtant :

- les programmes datent souvent de 15 à 30 ans ;
- les laboratoires manquent d'équipements modernes ;
- les liens entre universités et compagnies minières sont faibles ;
- les stages pratiques restent rares, voire inexistants.

Résultat : un chômage élevé d'ingénieurs mais un déficit d'ingénieurs employables.

- les stages pratiques restent rares, voire inexistants.

2.3. Une industrie qui évolue plus vite que les écoles

L'automatisation, la téléopération, l'IA appliquée à l'optimisation de la production, les capteurs IoT ou les drones de cartographie se sont imposés dans les mines modernes. Mais aucun système éducatif africain n'a intégré pleinement ces exigences.

3. Les conséquences économiques : un potentiel gaspillé

3.1. Coûts élevés liés aux expatriés

Pour combler le vide local, les compagnies sollicitent massivement des experts étrangers :

- packages salariaux jusqu'à 3 à 5 fois supérieurs à ceux du personnel local
- rotations internationales coûteuses,
- charge sociale élevée.

Cela renchérit les OPEX et réduit la compétitivité.

3.2. Une industrialisation freinée

L'Afrique exporte encore majoritairement des minerais bruts. Sans main-d'œuvre qualifiée, impossible de développer :

- des unités de raffinage,
- des usines de cathodes,
- des chaînes de valeur batteries.

Chaque tonne exportée brute représente une perte de 50 à 70 % de valeur ajoutée.

3.3. Tensions sociales et perception d'injustice

Le manque d'emplois qualifiés pour les nationaux nourrit :

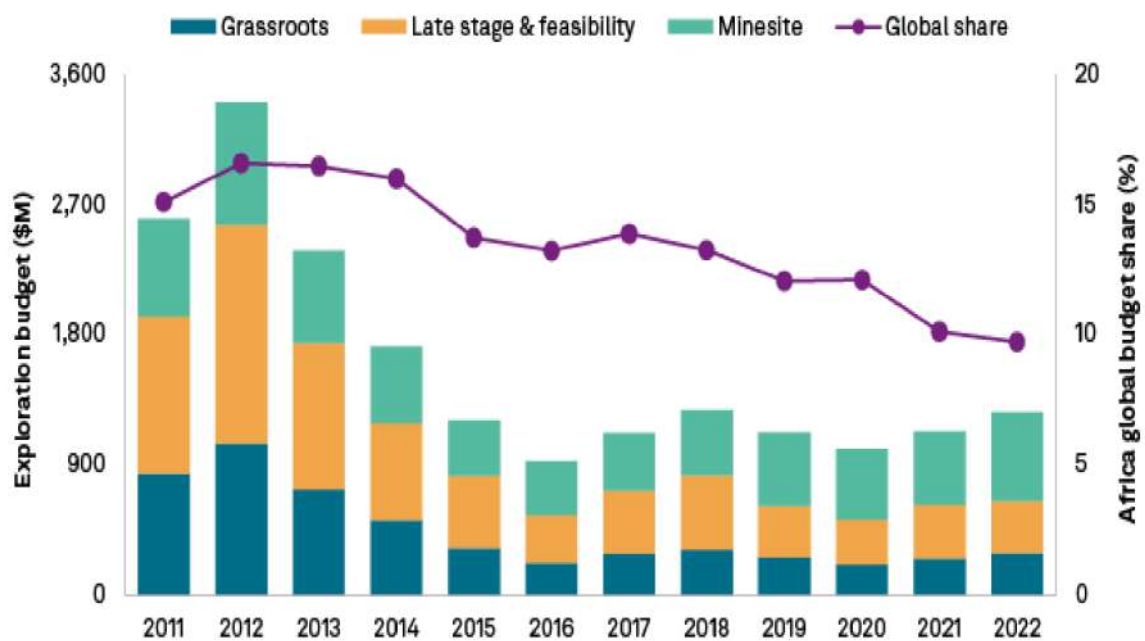
- la frustration des jeunes diplômés,
- les revendications syndicales,
- les conflits communautaires autour des mines,
- les débats politiques sur la souveraineté des ressources.

Sans transfert de compétences, les populations locales perçoivent les projets miniers comme des enclaves étrangères.





Africa exploration budget up again in 2022, by 12% YOY



As of Nov. 17, 2022.
Source: S&P Global Market Intelligence.
© 2022 S&P Global.

4. Les causes profondes d'un paradoxe persistant

4.1. Sous-investissement prolongé dans le capital humain

Sur plusieurs décennies, les budgets nationaux ont peu investi dans :

- les écoles minières,
- les centres techniques,
- les formations professionnelles,
- les partenariats industriels.

L'Afrique du Sud mis à part, peu de pays disposent de véritables écoles d'ingénieurs minières de rang international.

4.2. Le grand exode des compétences (brain drain)

Les ingénieurs africains, surtout dans la métallurgie, l'hydrométallurgie et le génie minier, sont très courtisés par :

- le Canada,
- l'Australie,
- les Émirats,
- l'industrie minière américaine.

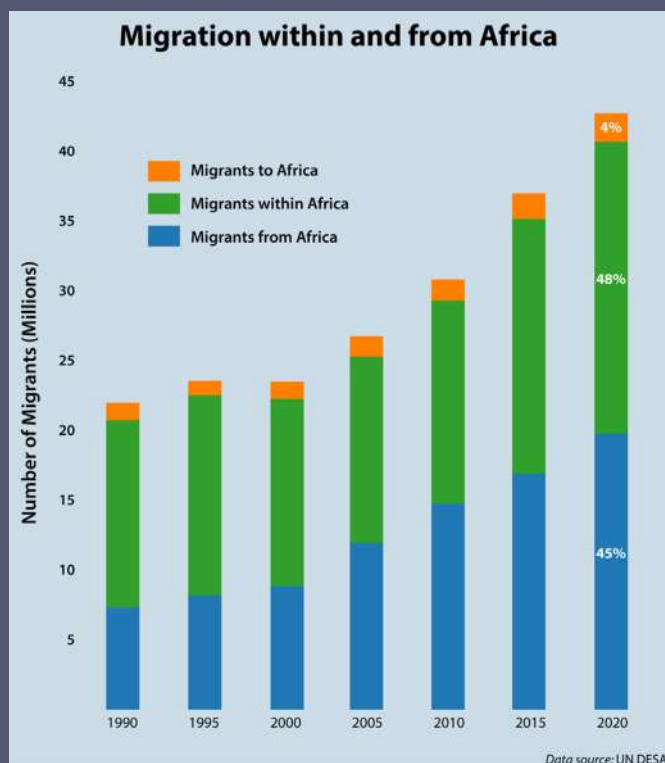
La différence salariale et la stabilité du cadre de travail favorisent leur expatriation durable.

4.3. Absence d'écosystème de compétences

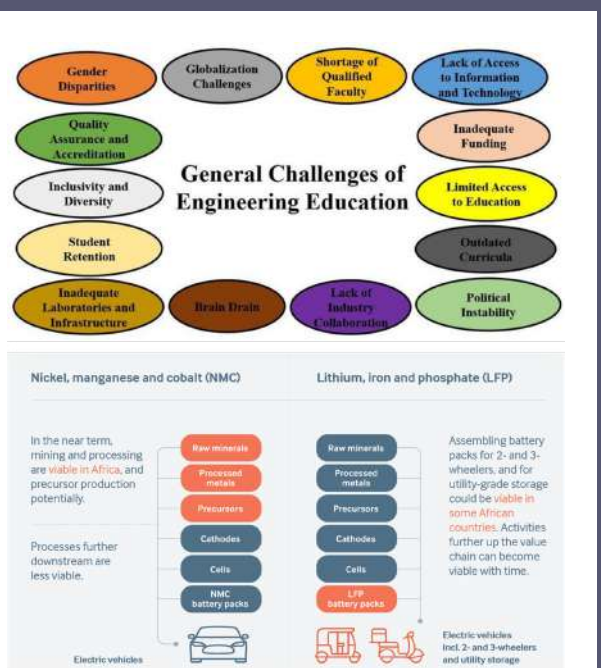
Une industrie minière compétitive requiert :

- des entreprises locales d'ingénierie,
- des centres de certification HSE,
- des bureaux d'études,
- des sociétés de maintenance industrielle,
- des laboratoires d'analyse minéralogique.

Or cet écosystème reste embryonnaire dans la plupart des pays africains.



Sans transfert de compétences, les populations locales perçoivent les projets miniers comme des enclaves étrangères.



5. Comment le continent tente de rattraper son retard

5.1. L'émergence des Mining Skills Academies

De nombreux pays lancent des centres spécialisés :

- les écoles minières,
- Botswana : Centre d'excellence minier en diamant avec De Beers.
- Ghana : Mining Skills Hub orienté géologie appliquée et géomatique.
- Afrique du Sud : renforcement du Collège des Mines et des universités techniques.

5.2. Nouvelles exigences de contenu local

- plans de transfert de compétences,
- quotas d'emploi local dans les postes de supervision,
- obligation d'achats auprès des PME locales,
- limitation progressive des expatriés.

5.3. Le rôle croissant des OEM et des sociétés de services

Des géants comme Komatsu, Sandvik, Caterpillar, Hexagon Mining ou Metso investissent dans :

- des programmes de formation technique,
- des simulateurs de conduite d'engins,
- des modules de maintenance prédictive,
- des certifications HSE.

5.4. L'arrivée de la formation numérique

Simulateurs VR, e-learning technique, plateformes interactives : des pays comme le Maroc, le Ghana et le Kenya investissent dans la formation minière digitale, moins coûteuse et plus accessible.

6. Trois scénarios pour 2035 : quel avenir pour le capital humain minier africain ?

Scénario 1 : Transformation accélérée

L'Afrique devient un pôle minier et métallurgique mondial grâce à :

- des écoles techniques modernisées,
- des partenariats industriels massifs,
- une réduction de 50 % de la dépendance aux expatriés,
- l'implantation d'usines de batteries, d'hydrométallurgie et de raffinage.



Scénario 2 : Transition maîtrisée

Les progrès sont réels mais lents :

- industrialisation partielle,
- pénurie de compétences persistante dans certains segments,
- maintien d'une forte présence expatriée,
- exportation de minerai brut encore dominante.

Scénario 3 : Inertie structurelle

Le continent rate la fenêtre du super-cycle :

- aucune montée en compétences significative,
- mines fortement automatisées opérées depuis l'étranger,
- perte de compétitivité,
- stagnation de la valeur ajoutée locale.

Conclusion – Le nerf de la guerre : les compétences

L'Afrique dispose de la géologie, du potentiel démographique, et d'investissements colossaux. Mais l'avenir du secteur minier dépend d'un facteur clé : la qualité de sa main-d'œuvre.

Sans ingénieurs, pas d'industrialisation. Sans techniciens, pas de transformation locale. Sans compétences, pas de souveraineté minière.

Le boom minier africain n'est pas seulement une opportunité économique. C'est un test de gouvernance, de vision et de volonté politique. Un test que le continent peut encore remporter — s'il mise résolument sur le capital humain.



DOSSIER SPÉCIAL – ÉNERGIE & MINES EN RDC

L'ÉLECTRIFICATION 2024-2026, PIERRE ANGULAIRE DU NOUVEAU MODÈLE MINIER CONGOLAIS



ÉDITORIAL

La République démocratique du Congo attire aujourd'hui les regards du monde entier. Dans un contexte de transition énergétique mondiale, le pays est devenu le cœur battant des métaux critiques — cuivre, cobalt, lithium — indispensables aux batteries, aux véhicules électriques, aux réseaux intelligents. Pourtant, une vérité dérangeante s'impose : sans électricité, la RDC ne pourra jamais valoriser ses ressources minérales.

La Politique nationale d'électrification 2024-2026 arrive donc comme un tournant historique. Ce n'est pas un simple programme technique. C'est le socle sur lequel se joue la crédibilité du pays dans la décennie 2025-2035. Car l'accès à l'énergie demeure la première contrainte à la compétitivité minière, la première faiblesse industrielle, mais aussi la première clé de son émergence.

Dans ce numéro spécial, nous analysons comment la réforme électrique peut — ou non — transformer le modèle minier congolais. La RDC a longtemps exporté des minerais bruts. Demain, si l'électricité suit, elle pourra exporter des cathodes, des précurseurs, des batteries. L'électricité est le premier minéral stratégique du pays.

I. ÉLECTRIFICATION 2024-2026 : UNE RÉFORME D'URGENCE POUR STABILISER LE PAYS

1.1 Un déficit énergétique structurel

La RDC dispose d'un potentiel hydroélectrique colossal — près de 100 000 MW — mais n'en exploite qu'environ 2 700 MW, soit 2,7 % du potentiel. Le taux d'accès à l'électricité stagne entre 10 % et 22 %, l'un des plus faibles au monde.

Conséquences : délestages récurrents, réseaux vétustes, pertes techniques importantes.



Cérémonie de remise et reprise entre le ministre sortant de des ressources hydrauliques et électricité le Professeur Teddy Lwamba, actuel Directeur général de la SNEL SA et l'entrant Aimé Molendo Sakombi

1.2 Les objectifs du plan 2024–2026

Le gouvernement et la SNEL ont lancé un programme visant à :

- Réhabiliter les centrales clés (Inga I, Inga II, Nzilo, Ruzizi).
- Stabiliser la distribution à Kinshasa, Kolwezi, Lubumbashi.
- Renforcer le transport haute tension, particulièrement les lignes du réseau Sud
- Externaliser certains segments via des PPP pour accélérer les travaux.
- Garantir l'alimentation des sites miniers, devenus prioritaires.

1.3 Une réforme pensée en deux temps

- Temps court (2024–2026) : stabilisation, réduction des délestages, réparations urgentes.
- Temps long (2026–2035) : industrialisation de l'énergie, montée en capacité hydroélectrique, nouveaux barrages, mini-réseaux décentralisés.

II. MINES CONGOLAISES : ENTRE PROMESSES MONDIALES ET CONTRAINTES ÉNERGÉTIQUES

2.1 Une puissance géologique sans équivalent

La RDC représente :

- 70 % de la production mondiale de cobalt.
- Plus de 10 % des réserves mondiales de cuivre.
- Un potentiel croissant en lithium et métaux rares.





2.2 Mais une dépendance énergétique dangereuse

Les mines consomment jusqu'à 30 % de leur budget en énergie. Lorsque la SNEL ne fournit pas assez, les opérateurs passent :

- aux générateurs thermiques au diesel,
- à l'électricité importée de SAPP,
- ou à leurs propres centrales privées.

Cela réduit la compétitivité, augmente les coûts, et freine la transformation locale.

2.3 Un secteur minier sous tension politique

- Gouvernance encore fragile.
- Faible participation des communautés locales.
- Problèmes persistants d'exploitation artisanale et de traçabilité.

2.4 La demande mondiale pousse la RDC dans une nouvelle ère

Le marché du cobalt et du cuivre sera multiplié par 2 à 4 d'ici 2030 selon les scénarios.

La fenêtre d'opportunité est courte : celui qui industrialise vite captera la valeur.



III. VERS UNE INDUSTRIE LOCALE DU CUIVRE-COBALT : CONDITIONS D'ÉMERGENCE

3.1 Le nouvel objectif stratégique de Kinshasa

Le gouvernement veut passer du statut d'exportateur brut à celui de transformateur :

- cathodes de cuivre,
- sulfate de cobalt,
- précurseurs de batteries,
- à terme : assemblage de batteries.



3.2 Les conditions nécessaires

1. Électricité fiable et abondante

Une raffinerie consomme autant qu'une ville de 150 000 habitants.

2. Réseaux logistiques modernisés

Routes minières, chemin de fer, corridors export (Tanzanie, Angola).

3. Amélioration de la gouvernance minière

Transparence, fiscalité prévisible, lutte contre la corruption.

4. Financement structuré et mixte

PPP, banques de développement, fonds climat, industrie privée.

5. Formation d'une main-d'œuvre technique

Les besoins en ingénieurs hydrométallurgistes et électromécaniciens explosent.



3.3 Les clusters miniers-énergétiques : un modèle émergent

Autour de Kolwezi et Likasi se dessine un écosystème:

- mini-barrages privés,
- centrales solaires minières,

- unités de traitement hydrométallurgiques,
- zones économiques spéciales.

■ ENCADRÉ 1 — LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉNERGIE EN RDC

Indicateur	Valeur
Potentiel hydroélectrique	100 000 MW
Capacité installée	~2 700 MW
Taux d'accès à l'électricité	10-22 %
Pertes techniques	30-40 %
Objectif 2026	+1 000 MW réhabilités

■ ENCADRÉ 2 — LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR MINIER

Indicateur	Valeur
Production mondiale cobalt	70 % venant de RDC
Part du cuivre congolais dans les réserves mondiales	+10 %
Contribution au PIB	25-30 %
Contribution aux exportations	> 90 %
Investissements prévus 2025-2030	> 12 milliards USD

SCÉNARIOS PROSPECTIFS 2030 : QUEL AVENIR POUR LE COUPLE ÉNERGIE-MINES ?

Scénario 1 — Transformation accélérée (optimiste)

- Réhabilitation réussie d'Inga I & II.
- Déploiement de mini-réseaux solaire dans 15 provinces.
- Construction de 5 nouvelles usines de cathodes.
- Exportation régionale d'électricité.
- PIB en hausse grâce à la transformation locale.

Résultat : la RDC devient un pilier des chaînes de batteries africaines et asiatiques.

Scénario 2 — Transition maîtrisée (intermédiaire)

- Améliorations progressives mais inégales.
- Quelques projets industriels émergent, mais restent dépendants du financement étranger.
- Le traitement local augmente légèrement, mais la majorité des minerais reste exportée brute

- **Résultat : croissance modérée, gains limités.**

Scénario 3 — Inertie structurelle (pessimiste)

La RDC pourrait devenir un hub régional des matériaux pour batteries.

ENCADRÉ 3 — LIGNES ÉLECTRIQUES CRITIQUES POUR LES MINES

- Inga – Kolwezi (1 700 km) : colonne vertébrale du secteur minier.
- Kolwezi – Likasi – Lubumbashi : corridors industriels.
- Kolwezi – Zambie : interconnexion stratégique pour import/export.

ENCADRÉ 4 — RÉFORMES CLÉS POUR 2025-2030

- Nouvelle loi sur les PPP énergétiques.
- Réforme de la SNEL (séparation production/transport/distribution).
- Fonds national de l'électrification rurale.
- Cadastre énergétique et digitalisation des réseaux.
- Intégration des mini-réseaux solaires dans la politique nationale.
- Les retards dans les réformes.
- La SNEL reste fragile.
- Les mines dépendantes du diesel et des importations d'électricité.
- Les investissements industriels suspendus.
- Résultat : la RDC reste un géant minier mais pas une puissance industrielle.

CONCLUSION : L'ÉLECTRICITÉ, PREMIÈRE CONDITION DE LA SOUVERAINETÉ MINIÈRE

La RDC n'a jamais été aussi proche d'un tournant historique. Le pays possède les métaux critiques du futur, mais sans électricité, cette richesse restera piégée dans le sol. La Politique d'électrification 2024-2026 est donc bien plus qu'un plan technique : c'est une réforme de souveraineté, une plateforme industrielle, un levier géopolitique.

Énergie et mines ne peuvent plus avancer séparément. Leur intégration déterminera si la RDC deviendra un simple fournisseur de minerais, ou une puissance industrielle africaine.

NIGÉRIA : **LA RAFFINERIE PÉTROLIÈRE DANGOTE, UN MODÈLE ET UNE SUCCESS STORY AFRICAINS**

Dossier spécial – Industrie, Énergie & Souveraineté africaine



1. Le paradoxe nigérian avant Dangote : géant pétrolier, nain du raffinage

Pendant plus de quarante ans, le Nigéria, premier producteur africain de pétrole, a vécu dans une contradiction structurelle : disposer de vastes ressources d'hydrocarbures tout en important jusqu'à 90 % de ses produits raffinés. Les raffineries publiques – Port Harcourt, Warri, Kaduna – souffraient de :

- pannes chroniques,
- sous-investissements,
- corruption dans les contrats de maintenance,
- compétences limitées en gestion opérationnelle,
- dépendance à des importateurs privés influents.

En 2019, la capacité de raffinage effective du pays tournait autour de 5 à 15 % de son potentiel nominal.

La conséquence :

- une facture d'importation annuelle entre 10 et 14 milliards USD,
- une vulnérabilité aux fluctuations du dollar,
- un système de subventions ruineux,
- une crise récurrente du carburant, symbole des failles de la gouvernance énergétique.

Dans ce paysage sinistré, l'annonce d'Aliko Dangote en 2013 – la construction d'un méga-complexe pétrolier intégré – semblait audacieuse, voire utopique.

2. Une infrastructure colossale : la plus grande raffinerie du monde à train unique

2.1. Une échelle industrielle sans précédent en Afrique

La raffinerie Dangote se distingue par une série de superlatifs :

Caractéristique	Détail
Capacité	650 000 barils/jour
Coût estimé	> 20 milliards USD
Emplacement	Zone économique spéciale de Lekki (Lagos)
Technologie	Unité de distillation <i>single-train</i> — la plus grande du monde
Intégration	Raffinerie + pétrochimie + terminal maritime + centrale électrique
Exportation	Produits pétroliers, polypropylène, bitume, engrais

La raffinerie peut théoriquement couvrir toute la demande intérieure nigériane, tout en exportant un surplus vers l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

2.2. Un complexe intégré « de la matière première au produit fini »

Le site comprend :

En 2019, la capacité de raffinage effective du pays tournait autour de 5 à 15 % de son potentiel nominal. La conséquence :

- des unités de distillation atmosphérique et sous vide,
- des unités d'hydrocraquage et de désulfuration,
- une unité de production de polypropylène,
- un port en eau profonde dédié aux supertankers,
- une centrale de plus de 400 MW,
- un réseau interne dépassant 1 000 km de tuyauterie.

Cette intégration verticale rapproche Dangote des modèles industriels de l'Arabie Saoudite, d'Abu Dhabi et de l'Inde.

3. Les défis titanesques d'un projet hors-norme

3.1. Défis financiers : lever 20 milliards USD dans un pays volatil

Le projet a connu :

- des dévaluations successives du naira,
- une inflation dépassant parfois 20 %,
- une hausse des taux d'intérêt,
- la rareté des capitaux locaux pour les infrastructures.

Dangote a dû convaincre un consortium inédit de banques africaines, internationales et d'agences de crédit export.

Les retards de construction ont généré des surcoûts estimés à plus de 6 milliards USD.

3.2. Défis logistiques : créer la logistique avant l'usine

- faire construire un port en eau profonde pour les modules géants,
- aménager des routes et des voies d'évacuation,
- importer plus de 250 000 tonnes d'acier,
- transporter des équipements pesant jusqu'à 3 000 tonnes, nécessitant des barges spéciales jamais utilisées en Afrique.

3.3. Défis humains : former une nouvelle génération d'ingénieurs

Plus de 40 000 travailleurs ont été mobilisés au pic du projet, dont :

- des ingénieurs indiens, chinois et américains,
- des milliers de techniciens nigériens formés aux standards internationaux.

Le projet a servi de laboratoire de montée en compétences pour l'Afrique de l'Ouest.

4. Un impact économique stratégique et transformateur

4.1. Fin de la dépendance aux importations ?

La mise en service progressive de la raffinerie permet :

- de réduire massivement les importations de carburant,
- d'économiser jusqu'à 10 milliards USD/an,
- d'améliorer les réserves de change,
- de stabiliser le naira face au dollar.

Le Nigéria devient producteur et exportateur net de produits raffinés — une révolution dans l'histoire énergétique du pays.

4.2. Influence régionale : naissance d'un hub ouest-africain

La raffinerie Dangote fournira des carburants à : le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Tchad et potentiellement la RDC via l'Atlantique.

Elle crée un pôle logistique et commercial régional, réduisant la dépendance à l'Europe et au Moyen-Orient.

4.3. Effet domino sur l'industrie

Deux secteurs bénéficient particulièrement :

a) La pétrochimie

Production de polypropylène, indispensable à l'emballage, la médecine, l'automobile.

b) Les infrastructures

La production locale de bitume soutient les programmes routiers nigériens et africains.

5. Une success story africaine, mais aussi un débat national

5.1. Le Nigéria dépend-il trop d'un seul acteur ?

La raffinerie Dangote concentre une puissance économique inédite. Certains analystes s'inquiètent :

- risque de monopole,
- affaiblissement des opérateurs locaux,
- capacité de l'État à réguler un acteur aussi dominant.

5.2. Les tensions avec la NNPC (Nigerian National Petroleum Corporation)

La compagnie nationale, longtemps au cœur d'un système opaque d'importation et de subventions, voit son rôle redéfini. Elle est désormais client et partenaire, mais aussi potentiellement rival dans le raffinage.

Les méga-raffineries ont besoin d'une maintenance rigoureuse, coûteuse et continue. Les défis à surveiller :

- intégrité des installations,
- approvisionnement stable en brut (bon mix entre léger et lourd),
- rentabilité face aux normes environnementales futures.

6. Un symbole continental : souveraineté, industrialisation et leadership africain

6.1. Un tournant psychologique pour l'Afrique

La raffinerie Dangote prouve trois choses :

- Les Africains peuvent financer et achever des méga-projets dignes du Moyen-Orient ou de l'Amérique du Nord.
- Le secteur privé africain peut combler les failles structurelles laissées par les États.
- Les infrastructures lourdes peuvent être conçues avec une vision de long terme.

6.2. Un précédent qui inspire le continent

Après Dangote, d'autres pays réfléchissent à des projets similaires :

- Angola : modernisation de la raffinerie de Luanda + raffineries de Cabinda et Lobito
- RDC : projet de mini-raffineries au Lualaba
- Sénégal : modernisation de la SAR

6.3. Leadership africain incarné

Le projet consolide l'image d'Aliko Dangote comme l'industriel le plus influent du continent. Il montre que l'entrepreneuriat africain peut :

- mobiliser des milliards,
- rivaliser technologiquement,
- transformer la structure économique d'un pays.



Aliko Dangote



Conclusion : Dangote, la nouvelle référence de l'industrie africaine

La raffinerie Dangote n'est pas seulement une usine. C'est un acte de souveraineté, un projet de transformation continentale, et une leçon d'audace industrielle.

Elle marque :

- la fin d'un cycle d'inefficience énergétique,
- l'entrée du Nigéria dans une ère d'autonomie et d'exportation,
- la capacité d'un leadership africain à s'attaquer à des projets ultra-complexes

Si elle maintient sa trajectoire, elle pourrait devenir le projet industriel le plus important du XXI siècle en Afrique.

MALI-BARRICK GOLD : L'ACCORD DU 24 NOVEMBRE MET FIN À UN BRAS DE FER HISTORIQUE AUTOUR DE LOULO-GOUNKOTO



Introduction

Après plusieurs mois d'un conflit inédit, l'État du Mali et la multinationale canadienne Barrick Gold ont annoncé, le 24 novembre, la conclusion d'un accord définitif mettant fin au différend autour du complexe aurifère de Loulo-Gounkoto, la principale mine d'or du pays et l'une des plus importantes au monde.

Cet accord intervient cinq mois après la décision spectaculaire de Bamako de placer la mine sous administration provisoire, au motif de violations contractuelles et fiscales présumées.

La résolution du conflit marque un tournant dans la stratégie minière du Mali, désormais centrée sur la souveraineté économique et la révision des équilibres avec les majors du secteur.

I. Genèse du différend : souveraineté, fiscalité et tensions contractuelles

1. La réforme du Code minier malien

Depuis les coups d'État de 2020 et 2021, les autorités militaires ont engagé une révision profonde du Code minier afin d'augmenter :

- la part des revenus miniers revenant à l'État,
- les mécanismes de contrôle sur les sociétés étrangères,
- l'influence stratégique de Bamako sur les gisements majeurs.

2. Des arriérés fiscaux contestés

Le gouvernement malien réclamait à Barrick plusieurs centaines de millions de dollars au titre :

- d'arriérés d'impôts,
- de TVA et droits de douane jugés impayés,
- d'ajustements contractuels liés à la maturation du projet.

Barrick contestait ces montants en évoquant le respect strict de sa convention minière historique.

3. La mise sous administration provisoire (juin 2024)

Face au désaccord, Bamako a placé Loulo-Gounkoto sous administration provisoire, une mesure exceptionnelle révélatrice de la détérioration des relations entre les deux parties.

Cette décision renforçait l'idée d'une confrontation entre :

- la volonté souverainiste du Mali,
- et la défense de la stabilité contractuelle par Barrick.

II. L'accord du 24 novembre : contenu, concessions et restructuration du partenariat

L'accord définitif, annoncé conjointement par Bamako et par Barrick Gold, comporte quatre piliers essentiels qui restructurent la relation entre les deux partenaires.

1. Levée immédiate de l'administration provisoire

Le Mali a retiré l'administration provisoire imposée en juin. Barrick récupère le contrôle opérationnel complet du complexe Loulo-Gounkoto.

En échange, la compagnie :

- reconnaît certaines obligations clarifiées par le nouveau cadre réglementaire,
- accepte un mécanisme de supervision renforcé par l'État.

2. Règlement du différend fiscal

C'est le cœur de l'accord.

Les deux parties se sont accordées sur :

- une révision à la baisse du montant des arriérés réclamés par Bamako,
- un paiement partiel par Barrick (montant confidentiel),
- un mécanisme de conciliation et d'arbitrage interne pour éviter les litiges futurs,

une harmonisation entre :

- l'ancienne convention minière,
- le Code minier réformé,
- les pratiques comptables de Barrick.

Ce règlement permet à Bamako de préserver l'image d'un État qui ne cède pas face aux multinationales, tout en sécurisant une rentrée financière immédiate.

3. Renforcement des obligations locales et de la transparence

Barrick s'engage désormais sur :

- une augmentation du contenu local,
- la publication semi-annuelle de rapports fiscaux et techniques partagés avec l'État, un élargissement des investissements dans les infrastructures locales,
- la montée en compétence du personnel malien dans les fonctions techniques et managériales.

Cet axe répond à l'objectif de souveraineté minière prôné par Bamako.

4. Reconduction du partenariat stratégique et garanties nouvelles

Le Mali réaffirme son partenariat avec Barrick tout en introduisant :

- un droit de regard élargi sur les opérations stratégiques,
- la possibilité de révisions périodiques des clauses fiscales selon l'évolution du marché,
- l'engagement mutuel d'éviter toute escalade juridique internationale. Barrick, de son côté, obtient :
- une garantie de stabilité contractuelle,
- une fin des procédures susceptibles d'entraver la production,
- une sécurisation longue durée de son actif le plus rentable en Afrique.

III. Portée politique et économique de l'accord

1. Une victoire symbolique pour la junte

L'accord permet au gouvernement militaire de démontrer :

- sa capacité à défendre la souveraineté nationale,
- major mondiale,
- sa détermination à moderniser la gouvernance minière.

2. Un message envoyé à toutes les compagnies minières

L'État malien signale que :

- les conventions minières historiques ne sont plus figées ;
- les opérateurs doivent anticiper des restructurations fiscales ;
- les relations deviendront plus exigeantes et plus transparentes.

3. Une stabilisation nécessaire pour Barrick

Malgré la crise, Barrick :

- conserve son actif stratégique,
- sécurise la continuité opérationnelle,
- évite un précédent dangereux pour ses activités africaines.

IV. Loulo-Gounkoto : un gisement trop stratégique pour un conflit prolongé

Le complexe représente :

- plus de 600 000 onces d'or par an,
- environ 80 % d'exportations aurifères maliennes,
- des milliers d'emplois directs et indirects.

Ni le Mali (fortement dépendant de l'or), ni Barrick (qui en fait une mine phare) ne pouvaient se permettre une crise durable.

Conclusion

L'accord du 24 novembre marque un tournant majeur dans l'histoire minière malienne. Il met fin à un différend complexe mêlant fiscalité, souveraineté, tensions politiques et enjeux stratégiques.

Le compromis final :

- renforce l'autorité de l'État,
- sécurise l'investissement privé,
- redéfinit les règles du jeu pour l'ensemble des compagnies opérant au Mali,
- inaugure une nouvelle phase de partenariat « rééquilibré », fondée sur la transparence, la conformité et la stabilité.

Le dossier Loulo-Gounkoto devient ainsi l'exemple le plus récent du nouveau nationalisme minier africain, où États et multinationales apprennent à redessiner leurs relations dans un contexte géopolitique transformé.



LA FISCALITÉ MINIÈRE EN RDC : ENTRE L'IMPÉRATIF DE CAPTAGE DE LA RENTE ET L'ATTRACTIVITÉ POUR LES INVESTISSEURS

Dotée de certaines des plus importantes réserves mondiales de cuivre, de cobalt et d'autres minerais stratégiques, la République démocratique du Congo (RDC) occupe une position centrale dans les chaînes de valeur de la transition énergétique. Depuis la révision du Code minier en 2018, l'État congolais a fait le choix assumé d'un durcissement fiscal visant à mieux capter la rente extractive. Si cette orientation répond à une exigence de souveraineté économique et de justice redistributive, elle soulève une question stratégique majeure : jusqu'où peut-on accroître la pression fiscale sans compromettre l'attractivité du secteur minier pour les investisseurs internationaux ?

1. Une fiscalité minière pensée comme instrument de souveraineté

La réforme du Code minier de 2018 marque une rupture claire avec la philosophie incitative de la loi de 2002. En rehaussant les redevances, en introduisant la notion de « substances stratégiques » et en renforçant la participation de l'État, le législateur congolais a voulu rééquilibrer le partage de la rente au profit de la collectivité nationale.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte politique et social marqué par une forte attente des populations, qui peinent à percevoir les bénéfices concrets d'un secteur minier pourtant florissant. La fiscalité devient ainsi un levier central de la promesse de développement.

2. Architecture fiscale : un empilement de prélèvements

Le régime fiscal minier congolais repose sur une combinaison de prélèvements directs et indirects :

- Impôt sur les sociétés fixé à 30 %, assorti d'un impôt minimum de 1 % du chiffre d'affaires, même en cas de déficit ;
- Redevance minière portée à 3,5 % pour les métaux de base et jusqu'à 10 % pour les substances stratégiques ;
- Participation gratuite de l'État à hauteur de 10 % dans le capital des projets miniers ;
- Multiplicité de taxes parafiscales, droits, contributions provinciales et obligations sociales.

Pris isolément, chacun de ces instruments est comparable à ce qui existe dans d'autres juridictions minières. C'est leur cumul, combiné à une application parfois hétérogène, qui constitue le cœur du débat sur l'attractivité.

3. Des recettes minières importantes mais encore en deçà du potentiel

Le secteur minier représente environ 30 % du PIB congolais et plus de 90 % des exportations. En 2018, les recettes fiscales minières ont atteint près de 1,6 milliard USD, soit environ 37 % des recettes budgétaires de l'État. Malgré cette contribution significative, plusieurs études montrent que le rendement fiscal reste inférieur au potentiel théorique, en raison de l'évasion, des exonérations, des litiges fiscaux et des faiblesses de gouvernance.

Ce constat alimente la tentation récurrente de durcir encore la pression fiscale, au risque d'entrer dans un cercle de tension avec les opérateurs

4. Politique industrielle et signaux contradictoires

Les mesures récentes sur le cobalt — embargo temporaire, puis système de quotas et de redevances spécifiques — illustrent la volonté des autorités de retenir davantage de valeur localement et d'encourager la transformation industrielle. Toutefois, ces décisions, souvent rapides et peu anticipées par les marchés, ont renforcé la perception d'un environnement réglementaire imprévisible.

C'est dans ce contexte que se pose, avec acuité, la question de l'impact réel de la fiscalité sur l'attractivité du secteur.

5. Effet sur l'attractivité : quand les chiffres parlent

5.1. La RDC face aux autres juridictions minières africaines

Comparée à des pays miniers de référence, la RDC se situe dans le haut de la fourchette en matière de pression fiscale effective.

- RDC : IS 30 %, redevances jusqu'à 10 %, participation gratuite de l'État, impôt minimum sur le chiffre d'affaires.
- Zambie : IS 30 %, royalties progressives liées aux prix, sans participation systématique.
- Botswana : IS 22 %, redevances souvent négociées, très forte stabilité contractuelle.
- Afrique du Sud : IS 27 %, redevances calculées sur la rentabilité, cadre juridique prévisible.

La spécificité congolaise réside moins dans le niveau nominal des taux que dans leur accumulation et dans la faible prévisibilité de leur mise en œuvre.

5.2. Impact direct sur la rentabilité des projets

Prenons l'exemple simplifié d'un projet cuivre-cobalt générant 1 milliard USD de chiffre d'affaires annuel, avec une marge opérationnelle brute de 35 %.

En RDC, le prélèvement cumulé (redevances, IS, impôt minimum, taxes diverses) peut atteindre 150 à 160 millions USD par an, soit 42 à 46 % du résultat opérationnel. À titre de comparaison, un projet similaire au Botswana supporterait un taux effectif proche de 36 %. Ce différentiel de 6 à 10 points est déterminant dans les modèles financiers des investisseurs, en particulier pour les projets à coûts élevés ou à durée de vie plus courte.

Prenons l'exemple simplifié d'un projet cuivre-cobalt générant 1 milliard USD de chiffre d'affaires annuel, avec une marge opérationnelle brute de 35 %.

En RDC, le prélèvement cumulé (redevances, IS, impôt minimum, taxes diverses) peut atteindre 150 à 160 millions USD par an, soit 42 à 46 % du résultat opérationnel. À titre de comparaison, un projet similaire au Botswana supporterait un taux effectif proche de 36 %. Ce différentiel de 6 à 10 points est déterminant dans les modèles financiers des investisseurs, en particulier pour les projets à coûts élevés ou à durée de vie plus courte.

5.3. Investissements directs étrangers : concentration et sélectivité

Les conséquences sont visibles :

- abandon ou gel de projets sur des minerais à marge intermédiaire ;
- préférence donnée à l'extension de mines existantes plutôt qu'à des projets greenfield ;
- exigences de rentabilité interne très élevées, souvent supérieures à 18–20 %, contre 12–15 % dans des juridictions plus stables.

La fiscalité élevée ne fait donc pas fuir l'investissement, mais elle rétrécit drastiquement le champ des projets viables.

5.4. Le vrai frein : l'incertitude fiscale

Les enquêtes auprès des investisseurs convergent : le risque fiscal perçu pèse davantage que le taux d'imposition lui-même. Redressements rétroactifs, interprétations divergentes entre administrations et faiblesse des mécanismes de règlement des différends nourrissent une prime de risque élevée.

À l'inverse, des pays comme le Botswana démontrent qu'une fiscalité parfois exigeante peut rester attractive si elle est stable, lisible et contractualisée sur le long terme.

6. Un dilemme stratégique pour l'État congolais

La RDC se trouve à la croisée des chemins. D'un côté, la maximisation de la rente minière est politiquement et socialement incontournable. De l'autre, une fiscalité trop lourde ou imprévisible risque d'éroder la base même sur laquelle repose cette rente. L'enjeu n'est donc pas de baisser mécaniquement les impôts, mais de rééquilibrer le couple fiscalité-sécurité juridique.

7. Analyse comparative régionale et internationale

7.1. Pression fiscale minière comparée (indicateurs clés)

Pays	Impôt sur les sociétés (IS)	Redevance minière (royalty)	Participation de l'État	Stabilité fiscale
RDC	30 % + impôt minimum de 1 % du CA	3,5 % (métaux de base) - jusqu'à 10 % (stratégiques)	10 % gratuite	Faible (révisions fréquentes)
Zambie	30 %	5-10 % (progressive selon prix)	Non systématique	Moyenne
Botswana	22 %	3-10 % (négociée)	Participation contractuelle	Élevée
Afrique du Sud	27 %	0,5-7 % (formule sur bénéfice)	Non	Élevée

Lecture clé :

La RDC se situe dans le haut de la fourchette africaine, surtout si l'on cumule royalties élevées + participation gratuite + impôt minimum, ce qui pèse sur la rentabilité des projets à coûts élevés.

7.2. Impact sur la rentabilité des projets (exemple chiffré simplifié)

Hypothèse type (mine de cuivre-cobalt)

- Chiffre d'affaires annuel : 1 milliard USD
- Marge opérationnelle brute : 35 % RDC (ordre de grandeur)
- Redevance (3,5 %) : 35 M USD
- IS (30 %) sur bénéfice net : ~90 M USD
- Impôt minimum (1 % CA, si applicable) : 10 M USD
- Autres taxes et parafiscalité : 15-25 M USD
- Prélèvement total estimé : 150-160 M USD
- Taux effectif global : 42-46 % du résultat opérationnel
- Botswana (même hypothèse)
- Redevance négociée (~5 %) : 50 M USD
- IS (22 %) : ~77 M USD
- Prélèvement total estimé : ~127 M USD
- Taux effectif global : ~36 %

Conclusion : à rentabilité égale, un projet en RDC supporte un différentiel fiscal négatif de 6 à 10 points, ce qui influence fortement les arbitrages d'investissement.

7.3. Corrélation fiscalité – flux d'investissements directs étrangers (IDE) Flux d'IDE miniers (ordres de grandeur annuels moyens)

Pays	IDE miniers annuels	Tendance
RDC	3-4 Mds USD	Volatil, concentré cuivre/cobalt
Zambie	1,5-2 Mds USD	Cycles marqués
Botswana	< 1 Md USD	Stable, long terme
Afrique du Sud	4-6 Mds USD	Diversifié mais mature

En RDC :

- Les IDE ne diminuent pas, mais se concentrent exclusivement sur les minerais stratégiques à très forte rente.
- Les projets à marge moyenne (or, zinc, étain industriel) sont retardés ou abandonnés.
- Les investisseurs privilégient l'extension de projets existants plutôt que de nouveaux greenfields.
- Signal clair : la fiscalité élevée n'empêche pas l'investissement, mais rétrécit le spectre des projets viables.

7.4. Le facteur décisif : l'incertitude plus que le niveau d'impôt

Les enquêtes d'investisseurs miniers montrent que le risque fiscal perçu pèse davantage que le taux nominal.

Trois éléments dissuasifs majeurs en RDC :

- Redressements fiscaux rétroactifs portant sur plusieurs centaines de millions USD.
- Interprétations divergentes entre administrations (DGI, DGRAD, provinces).
- Absence d'arbitrage fiscal spécialisé rapide.

À titre de comparaison :

- Le Botswana applique une fiscalité parfois négociée mais strictement respectée sur 20-30 ans.
- L'Afrique du Sud dispose de jurisprudences fiscales solides, réduisant le risque contentieux.

7.5. Indice synthétique d'attractivité fiscale minière (appréciation)

Critère	RDC	Zambie	Botswana	Afrique du Sud
Niveau de taxation	Élevé	Élevé	Modéré	Modéré
Prévisibilité	Faible	Moyenne	Élevée	Élevée
Transparence	Moyenne	Moyenne	Élevée	Élevée
Sécurité juridique	Faible	Moyenne	Très élevée	Élevée
Attractivité globale	★☆☆☆☆	★★★★☆	★★★★★	★★★★★

7.6. Lecture stratégique pour la RDC

Constat central :

La RDC n'est pas pénalisée par son potentiel, mais par le cumul fiscal + incertitude juridique.

Effet mesurable :

- Rendements exigés par les investisseurs supérieurs à 18–20 % (contre 12–15 % ailleurs).
- Prime de risque pays élevée intégrée dans les modèles financiers.
- Négociations contractuelles longues et coûteuses.

La fiscalité minière congolaise ne décourage pas l'investissement en soi ; elle en redéfinit brutalement les contours. Seuls les projets à rente exceptionnelle survivent à la combinaison d'un prélèvement élevé et d'une instabilité perçue. À moyen terme, ce modèle maximise la rente immédiate mais limite la diversification minière, la concurrence entre investisseurs et, in fine, la valeur totale créée pour l'État.

Conclusion : capter plus, mais capter mieux

La fiscalité minière congolaise reflète une ambition légitime de souveraineté économique. Toutefois, les chiffres montrent clairement que la combinaison d'une pression fiscale élevée et d'une instabilité perçue limite la diversification des investissements et concentre le secteur sur quelques projets à très forte rente. À moyen terme, la véritable réforme ne résidera pas uniquement dans les taux, mais dans la capacité de l'État à offrir un cadre prévisible, transparent et équitable, permettant de transformer la richesse minérale en développement durable, sans assécher l'investissement productif.





L'ARECOMS ET LE COBALT CONGOLAIS : DE LA SUSPENSION AUX QUOTAS, L'AFFIRMATION D'UNE SOUVERAINETÉ SUR LES MINÉRAIS CRITIQUES

En suspendant puis en encadrant strictement les exportations de cobalt, la République démocratique du Congo a opéré un tournant majeur dans la gouvernance de ses ressources stratégiques. À travers l'action de l'ARECOMS, Kinshasa a démontré sa capacité à influencer les équilibres du marché mondial, à revaloriser un minerai clé de la transition énergétique et à imposer une nouvelle lecture de la souveraineté minière africaine.

Le cobalt, minerai stratégique au cœur des rivalités industrielles.

Indispensable à la fabrication des batteries lithium-ion, le cobalt est devenu l'un des piliers de la transition énergétique mondiale. Véhicules électriques, stockage stationnaire, électronique avancée : la demande structurelle reste orientée à la hausse, malgré des cycles conjoncturels marqués. Dans ce contexte, la RDC occupe une position singulière, concentrant près de 70 % de la production mondiale, principalement dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga.

L'ARECOMS, nouvel instrument de pilotage stratégique

La création de l'Autorité de régulation et de contrôle des marchés des substances minérales stratégiques (ARECOMS) répond à une volonté claire : dépasser la simple administration minière pour instaurer un véritable pilotage économique des ressources critiques. Contrairement aux approches antérieures, fondées sur la libéralisation quasi totale des exportations, l'ARECOMS assume une logique de régulation active, inspirée des politiques industrielles observées dans d'autres pays producteurs de ressources stratégiques.

La suspension des exportations : un choc d'offre assumé

Début 2025, face à l'effondrement des cours du cobalt, tombés autour de 10 USD la livre, les autorités congolaises décident de suspendre temporairement les exportations. Cette mesure, inédite par son ampleur, visait à enrayer la spirale baissière, à contenir la surabondance mondiale et à rétablir un rapport de force plus équilibré avec les acheteurs internationaux.

Si elle a suscité des inquiétudes chez certains opérateurs, la suspension a surtout agi comme un signal politique fort : la RDC ne subirait plus passivement les cycles du marché.

Des effets immédiats sur les marchés mondiaux

Les marchés ont rapidement intégré ce changement de doctrine. À mesure que la suspension se prolongeait, puis que l'ARECOMS annonçait la mise en place d'un régime de quotas, les cours se sont redressés de manière continue. Entre février et décembre 2025, le prix du cobalt est passé d'environ 10 USD à plus de 25 USD la livre, soit une hausse supérieure à 150 %.

Cette dynamique s'explique par la structure même du marché : avec près de 70 % de l'offre mondiale, toute restriction congolaise se traduit mécaniquement par un choc d'offre global. L'annonce de quotas annuels d'environ 96 600 tonnes, très inférieurs aux volumes produits en 2024, a renforcé l'anticipation d'une rareté durable.

ENCADRÉ

Marchés & chiffres clés – Le cobalt à l'épreuve de la régulation congolaise

Un retournement de cycle provoqué par la décision souveraine de la RDC

- Prix du cobalt (spot, USD/lb)
- Février 2025 : ≈ 10 USD/lb (point bas du cycle)
- Octobre 2025 : $\approx 23,5$ USD/lb (annonce des quotas)
- Décembre 2025 : $\approx 25-26$ USD/lb
- Hausse cumulée : +150 % à +160 % en dix mois
- Équivalent en USD/tonne
- Février 2025 : $\approx 22\,000$ USD/t
- Décembre 2025 : $\approx 55\,000-57\,000$ USD/t
- Structure du marché mondial
- Part de la RDC dans la production mondiale : ≈ 70 %
- Production mondiale estimée (2024) : $\approx 220\,000$ t
- Quotas ARECOMS annoncés (2026–2027) : $\approx 96\,600$ t/an
- Lecture économique
- Retrait anticipé de plus de 50 % de l'offre exportable
- Effet immédiat sur les prix spot et les contrats long terme
- Revalorisation stratégique du cobalt dans les chaînes batteries

La régulation congolaise a agi comme un choc d'offre structurel, transformant un marché excédentaire en marché contraint, et redonnant au cobalt congolais un statut de minerai de puissance.

Du moratoire aux quotas : une régulation plus sophistiquée

Le passage de la suspension aux quotas marque une évolution qualitative de la politique publique. Là où la suspension relevait d'une réponse d'urgence, le quota constitue un outil structurel, permettant à l'État de moduler les volumes exportés en fonction des objectifs économiques, industriels et budgétaires. Cette approche offre une meilleure visibilité aux opérateurs tout en préservant la capacité de l'État à intervenir. Elle ouvre également la voie à une conditionnalité accrue des exportations, notamment en faveur de la transformation locale et de l'intégration industrielle.

Le cobalt comme levier de politique industrielle

Au-delà de la stabilisation des prix, la stratégie de l'ARECOMS s'inscrit dans une ambition plus large : capter davantage de valeur sur le territoire national. En renchérissant l'accès au cobalt brut, la RDC renforce l'attractivité relative des projets de raffinage, de pré-transformation et, à terme, d'assemblage de composants pour batteries. Le cobalt cesse ainsi d'être un simple produit d'exportation pour devenir un levier de négociation industrielle avec les partenaires internationaux.



Enjeux géopolitiques et crédibilité souveraine

Dans un contexte de rivalités accrues autour des minerais critiques, la politique congolaise envoie un message clair aux grandes puissances industrielles : l'accès aux ressources stratégiques de la RDC se fera désormais dans un cadre régulé, prévisible et aligné sur les intérêts nationaux.

Cette affirmation de souveraineté renforce la crédibilité du pays sur la scène internationale, tout en l'exposant à des pressions diplomatiques et commerciales croissantes, que seule une gouvernance cohérente et transparente permettra de maîtriser.

Vers un nouveau modèle congolais de gouvernance des minerais critiques

En passant de la suspension des exportations à la fixation de quotas, l'ARECOMS a inauguré une nouvelle ère de régulation minière en RDC. Les effets sur les marchés mondiaux du cobalt démontrent que le pays dispose d'un réel pouvoir de marché, à condition de l'exercer avec méthode et constance.

L'enjeu, désormais, est de transformer ce pouvoir conjoncturel en un avantage structurel durable, au service de l'industrialisation, de la stabilité macroéconomique et du développement national. Le cobalt congolais n'est plus seulement une ressource : il est devenu un instrument de souveraineté.

Par Cléophas Konzi



MINISTRE DE L'INFRASTRUCTURE,
DE L'URBANISME ET DES TRANSPORTS



acgt

AGENCE CONGOLAISE DES GRANDS TRAVAUX

CORRIDOR DE BANANA

AVEC LA CONNEXION DE MBUJI-MAYI À NGUBA,
850 KM, L'AGENCE CONGOLAISE DES GRANDS
TRAVAUX RENDRA LE CORRIDOR DE
BANANA(3330KM) OPÉRATIONNEL D'ICI FIN 2027



LONGUEUR DU
CORRIDOR DE BANANA :
3300 KM



**SUIVEZ
NOUS SUR**

📍 AGENCE CONGOLAISE
DES GRANDS TRAVAUX-ACGT

📱 @Acgtcd

📺 ACGT

🌐 www.acgt.cd



CAMI RÉCUPÈRE 594 TITRES MINIER EN RDC : TOURNANT VERS LA BONNE GOUVERNANCE OU SÉQUENCE POLITIQUE MAÎTRISÉE ?

Assainissement cadastral, souveraineté minière et crédibilité institutionnelle à l'épreuve des faits

L'annonce par le Cadastre minier (CAMI) de la récupération de 594 titres miniers et de carrières, représentant plus de 37 000 carrés miniers, marque l'une des opérations administratives les plus significatives engagées ces dernières années dans le secteur extractif congolais. Présentée par les autorités comme une avancée majeure vers la bonne gouvernance et la restauration de l'autorité de l'État sur son domaine minier, cette initiative soulève néanmoins une question centrale : s'agit-il d'un véritable tournant structurel ou d'un signal politique à forte portée symbolique mais aux effets encore incertains ?

Une opération d'assainissement d'ampleur inédite selon le rapport transmis au ministère des Mines, le CAMI a procédé à un nettoyage approfondi du fichier cadastral, aboutissant à la reprise par l'État de 594 titres miniers et de carrières détenus en violation des dispositions du Code minier ou restés durablement inexploités.

Cette opération s'est inscrite dans le cadre de la fermeture temporaire du guichet du cadastre, une mesure exceptionnelle destinée à :

- identifier les titres arrivés à expiration ou non renouvelés,
- sanctionner le non-respect des obligations de travaux,
- mettre fin aux abus liés aux déclarations répétées de force majeure,
- corriger les anomalies administratives accumulées au fil des années.

En parallèle, 210 droits miniers ont été régularisés après examen de situations de force majeure jugées fondées, traduisant une volonté affichée de combiner fermeté réglementaire et sécurité juridique.

Un message politique fort : reprise de contrôle et souveraineté. Pour le gouvernement congolais, cette initiative dépasse la simple gestion administrative.

Elle s'inscrit dans une narration politique plus large : celle de la reconquête de la souveraineté sur le sous-sol national, à l'heure où la RDC occupe une place centrale dans les chaînes de valeur mondiales du cuivre, du cobalt et d'autres minerais critiques pour la transition énergétique.

La récupération de ces titres vise ainsi à rompre avec une pratique longtemps décriée : la thésaurisation spéculative des titres miniers, souvent détenus sans intention réelle d'exploiter, bloquant l'accès à des zones à fort potentiel et alimentant l'opacité du cadastre. Dans un contexte international marqué par une concurrence accrue pour l'accès aux ressources stratégiques africaines, Kinshasa cherche également à envoyer un signal de crédibilité aux partenaires et investisseurs : l'État entend reprendre la main sur l'allocation et la gestion de son domaine minier.

Vers une meilleure gouvernance du cadastre minier ?

Sur le plan des principes, l'assainissement du fichier cadastral répond à plusieurs exigences clés de bonne gouvernance :

- **Transparence** : réduction du nombre de titres dormants et clarification du périmètre réellement disponible ;
- **Rédevabilité** : rappel du caractère conditionnel des droits miniers, subordonnés au respect d'obligations légales ;
- **Efficience économique** : remise sur le marché de zones susceptibles d'attirer de nouveaux investissements productifs.

La libération de dizaines de milliers de carrés miniers pourrait, en théorie, favoriser une nouvelle dynamique d'exploration, accroître la concurrence entre opérateurs et, à terme, générer des recettes fiscales supplémentaires pour l'État.

Les zones d'ombre : entre risque d'arbitraire et défi de crédibilité. Malgré son ampleur, l'opération n'est pas exempte de critiques ni de zones de vigilance.

- Des critères encore insuffisamment publics

L'un des principaux défis réside dans la publication détaillée et accessible des critères ayant conduit au retrait des titres. En l'absence d'une communication exhaustive, le risque demeure que certaines décisions soient perçues comme discrétionnaires, voire politiquement orientées, dans un environnement historiquement marqué par des conflits d'intérêts.

- La ré-attribution, véritable test de la réforme

Récupérer des titres constitue une première étape. La ré-attribution future de ces périmètres sera déterminante. Sans appels d'offres transparents, mécanismes compétitifs et traçabilité des décisions, l'opération pourrait se transformer en une simple re-composition opaque du portefeuille minier, au détriment de la crédibilité institutionnelle recherchée

- La durabilité de l'assainissement

Enfin, la question centrale reste celle de la pérennité. Sans modernisation continue du cadastre, renforcement des capacités du CAMI, interconnexion avec les services fiscaux et miniers, et contrôle juridictionnel effectif, les pratiques ayant conduit à l'accumulation de titres irréguliers pourraient rapidement réapparaître.

Analyse : rupture structurelle ou séquence politique ?

L'initiative du CAMI marque indéniablement une rupture dans le discours et dans la méthode, en assumant une confrontation directe avec des pratiques longtemps tolérées. Elle témoigne d'une volonté de restaurer l'autorité de l'État dans un secteur stratégique, à forte charge symbolique et économique.

Cependant, la véritable mesure de son succès ne résidera ni dans le nombre de titres récupérés ni dans l'effet d'annonce, mais dans :

- La ré-attribution, véritable test de la réforme la transparence des procédures futures,
- la sécurité juridique offerte aux investisseurs conformes,
- la capacité de l'administration à maintenir un cadastre fiable et à jour,
- l'impact réel sur l'investissement, l'exploration et les recettes publiques à jour,

La récupération de 594 titres miniers par le CAMI peut constituer un jalon important vers une gouvernance minière plus rigoureuse en RDC, à condition qu'elle s'inscrive dans une réforme durable, systémique et institutionnalisée. À défaut, elle risque de rester une opération ponctuelle, politiquement utile mais structurellement limitée.

Pour la RDC, dont le sous-sol demeure l'un des plus stratégiques au monde, l'enjeu est clair : transformer l'autorité administrative en crédibilité économique, et la souveraineté proclamée en gouvernance effective.





IQAI Conseil Stratégique – Afrique

Partenaire de la
transformation
publique et
économique en
Afrique

IQAI Conseil Stratégique
Souverain – Afrique Inc. –
Société par actions

Numero d'entreprise du
Québec (NEQ) :
1181109837

 18041, Bld Henri-Bourassa –
Québec QC G1G

 +1 (418) 446 5071

 contact@iqai-assa.com -





CORNALINE
CONSULTING SARL



SOCIETE DE CONSEIL



+243 853 649 361



cornalinerdc@gmail.com
info@cornalineconsulting.com



www.cornalineconsulting.com

N°R.C.C.M: CD/KNG/RCCM/25-B-02087 / ID NAT: 01-H5300-N75364E / NUMERO D'IMPÔT : A2533883H